

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38, rue Saint Sabin
75011 Paris
tel/fax : 01 48 06 48 86
diffusion@eclm.fr
www.eclm.fr

Les versions électroniques et imprimées des documents sont librement diffusables,
à condition de ne pas altérer le contenu et la mise en forme.
Il n'y a pas de droit d'usage commercial sans autorisation expresse des ECLM.

lettre ouverte
à ceux qui veulent rendre
leur argent intelligent et solidaire

Jean-Paul Vigier

Lettre ouverte
à ceux qui veulent rendre
leur argent intelligent et solidaire

L'association Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer a pour objectif d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) et de ses partenaires. On trouvera en fin d'ouvrage un descriptif sommaire de cette Fondation, ainsi que les conditions d'acquisition des ouvrages et dossiers édités et coproduits.

L'auteur

Jean-Paul Vigier est actuellement président de la Fédération européenne de finances et de banques alternative (FEBEA). Ancien président-fondateur de Finansol, il est président du comité qui délivre annuellement le label Finansol. Avec d'autres, il a participé activement à l'éclosion et au développement de la finance solidaire, notamment à la Sidi dont il a été président et au sein du CCFD.

Contact :

Jean-Paul Vigier

Mél : vigierjp@club-internet.fr

© Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, 2003

Dépôt légal, 2^e trimestre 2003

Dossier FPH n° DD 129 ★ ISBN : 2-84377-078-5

Diffusion : Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer,
38 rue Saint-Sabin, 75011 Paris

Graphisme et mise en page : Madeleine Racimor

Maquette de couverture : Vincent Collin

Sommaire

Comme une lettre à la poste	9
Un peu de publicité	11
Qui sont les astronomes de Meudon ?	14
Parlons un peu de technique financière	16
Y a-t-il une économie solidaire ?	20
Les débuts de la finance solidaire	22
Les effets inattendus de l'état de guerre en Pologne	28
Des outils financiers	31
Des souscripteurs originaux	34
L'éthique et le solidaire	36
L'informel et le formel	39
La microfinance, une panacée fragile et provisoire	43
Retour en Europe	47
Le microcrédit en France	52
Naissance d'une banque	55
Deux naissances à Roubaix et une odeur de Garrigue	64
Une association commune : Finansol	68
L'émergence d'une organisation	70
Des définitions difficiles	73
Les ors de la République	78
Langue de bois, langue de rois	81
À la rencontre des épargnants	86
Visibles, mais méconnus	89
Une histoire de secte ou comment la vérité se déforme	92
Une nouvelle épargne se crée ou une séance au comité du label ..	95
Les salariés incités à l'épargne	99
Un modèle belge	102

Un pas en Europe, un pas vers le monde	105
Une banque peu ordinaire	108
La gestation d'une utopie	112
Un projet mondial	116
Il y a une fin à tout	119
Annexe 1. Intervention de Maria Nowak dans le débat	121
Annexe 2. Henri Rouillé d'Orfeuil : Finance internationale et solidarité : vers un réseau bancaire mondial et solidaire ?	127
Annexe 3. Texte officiel émanant des services publics pour définir juridiquement les entreprises solidaires	135
Annexe 4. Résultats de l'enquête menée par Finansol sur l'épargne solidaire	137
Annexe 5. Crédal, société coopérative de crédit alternatif	139
Annexe 6. Hefboom	145
Annexe 7. Tableau récapitulatif des produits solidaires	149

Remerciements

Il me faut remercier beaucoup de monde.

Cet ouvrage, si je l'ai écrit seul, est l'histoire collective d'amis, de collègues, de personnes connues ou inconnues qui ont, depuis longtemps, bâti une relation nouvelle avec l'économie.

Merci pour leur travail qui est la trame de cet ouvrage.

Merci à Anne-Marie qui a supporté mes absences et qui, de plus, a eu le courage de relire et de corriger mon manuscrit.

Je ne dirai pas merci à mes ordinateurs, d'abord parce qu'ils ne comprendraient pas et aussi parce que l'un d'entre eux, le plus récent, a effacé ce qu'il devait, en toute logique conserver.

Merci enfin à tous ceux qui à la Sidi, au CCFD, à Finansol et à la FEBEA ont travaillé avec moi pour les pratiques solidaires de la finance.

Comme une lettre à la poste

Bonjour,

Nous ne nous connaissons pas, aussi pardonnez-moi de m'adresser à vous dans ce livre sous la forme d'une lettre.

Pourquoi une lettre ?

J'aurais pu rédiger ce livre sous la forme d'un récit, d'une chronique, d'un essai. Si j'ai choisi de vous écrire c'est que, comme pour toute lettre, son contenu vise certains lecteurs précis, choisis.

Certes, tout le monde peut lire une lettre ouverte, mais son message recherche surtout ceux que l'on considère comme les plus capables de la recevoir. C'est donc vous que j'ai choisi pour vous adresser cette missive.

Je ne vous connais pas, mais je présume que si vous me lisez aujourd'hui, c'est que le titre de cet ouvrage a fait résonner en vous quelque chose qui nous est commun.

Comme moi, sans doute, vous êtes soucieux de l'étrangeté de notre monde et inquiet des effets de certains de ses errements.

J'écris aujourd'hui, encore frémissant des attentats de New York et choqué de la catastrophe de Toulouse.

Ces deux événements, chacun dans leur contexte propre, se révèlent à leur manière comme la conséquence d'une recherche exclusive du profit maximum.

Rien ne saurait justifier, encore moins approuver, l'horreur voulue des sauvageries sophistiquées qui ont détruit les tours du World Trade Center et fait des milliers de victimes.

Rien non plus ne justifie la présence d'une usine dangereuse en plein cœur d'une agglomération.

Mais le mépris des pauvres, l'arrogance des possédants, la sécheresse des calculs financiers ont accumulé contre les pays riches et spécialement les États-Unis, archétype du capitalisme libéral dominant, une aversion que certains transforment délibérément en haine et en soif de vengeance. Le refus de promouvoir une vraie justice dans les rapports économiques et écologiques internationaux, l'assurance d'avoir raison au nom de sa richesse ont amené des hommes à se lancer dans des entreprises monstrueuses.

À Toulouse, le désir des municipalités successives de conserver la manne de la taxe professionnelle et leur irresponsabilité dans l'urbanisation en zone risquée, d'une part, le refus de l'entreprise chimique d'envisager la moindre délocalisation en raison du coût trop élevé, d'autre part, ont, involontairement sans doute, abouti à la catastrophe du 21 septembre.

Nous voici bien loin, me direz-vous du titre qui vous a amené à me lire. Je n'en suis pas sûr.

En effet, si vous et moi sommes à la recherche d'une utilisation intelligente et solidaire de notre argent, c'est parce que nous sommes, au fond, persuadés que son usage sans contrôle peut aboutir à des situations inacceptables.

La vague de contestation qui mobilise, à chaque réunion internationale, des manifestants réclamant une taxation des flux financiers ou qui préconisent une mondialisation plus centrée sur les hommes, signifie l'amorce d'une volonté de justice et de répartition plus harmonieuse des richesses.

À cette soif de justice s'ajoute une détermination à préserver les ressources naturelles de la planète exploitées sans vergogne par des intérêts privés.

Contrôler les flux financiers spéculatifs, assurer une plus grande justice entre les peuples et les pays, préserver la qualité de la vie et les richesses naturelles de notre planète, voilà des propositions qui rencontrent sans doute votre assentiment. Le mien aussi.

Cependant, face à ces perspectives, nous nous trouvons démunis, non pour exprimer notre exigence, mais pour mettre en œuvre concrètement ces conceptions dans notre vie quotidienne.

Dans l'usage de nos ressources, la gestion de notre patrimoine, l'assurance en prévision de l'avenir, nous souhaiterions disposer de moyens qui nous permettent de faire coïncider le besoin légitime de bien gérer nos avoirs et la conception que nous avons de la justice et de l'écologie. En fait, faire se rencontrer la morale et la finance, la solidarité et la gestion, l'éthique et les placements.

UN PEU DE PUBLICITÉ

« Vous êtes, par hypothèse, quelqu'un de réfléchi, de généreux, vous vous sentez solidaire de ceux qui, ici et ailleurs, sont exclus, exilés de la vie commune ; vous êtes affecté par l'injustice, la misère, la faim dans le monde ; vous recherchez un moyen efficace et juste pour agir et par votre action changer un peu de cette injustice et de cette misère. Vos économies, votre épargne, vous souhaiteriez les investir dans des placements qui respectent la morale et l'écologie, qui ne cherchent pas le rendement maximum au prix de l'exploitation sauvage des hommes et de la nature.

Dans ce cas nous avons des solutions pour vous. ».

C'est dans ces termes que je rédigerais un message publicitaire, si je devais, à l'instar des intermédiaires financiers, produire un dépliant pour l'épargne solidaire.

Sans être publicitaire ni promoteur de produits financiers dans une grande banque, j'ai cependant choisi de m'adresser à vous, que je ne connais pas, mais que j'ai rencontré, ici ou là au hasard de réunions ou de manifestations, ou que je crois connaître par ce que je lis dans la presse ou les retombées médiatiques des récentes contestations.

À vous qui, sans éclat ni battage, cherchez, parfois sans illusion, parfois indolemment, parfois avec obstination, des moyens d'agir là où vous êtes, pour rendre notre monde un peu moins injuste et un peu plus humain, je veux essayer de raconter non pas des histoires, mais une histoire. Celle que des femmes et des hommes comme vous ont édifiée depuis quelques décennies patiemment, sans bruit, avec imagination, intelligence et courage : l'histoire de la finance solidaire.

Pour cela je voudrais vous ramener quinze ans en arrière et vous inviter à me rejoindre dans mon bureau du quai des Grands-Augustins à Paris. Des fenêtres je domine la Seine face au quai des Orfèvres que hanta le commissaire Maigret.

Nous sommes en 1986, je suis président du directoire de la Sidi (Société d'investissement et de développement international). Cette société créée à l'instigation du CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) a pour vocation de financer des créations d'entreprises dans les pays qu'à cette époque on appelle encore du tiers-monde. Je vous raconterai plus tard sa fondation et son histoire, en attendant revenons à ce jour brumeux de novembre. Je ne suis pas seul. De l'autre côté de mon bureau est assis un visiteur.

Celui-ci est calme et pondéré, son aspect physique avenant, son habillement strict avec, cependant une touche de non-conformisme :

chemise ouverte et gros pantalon de velours marron. Il s'exprime dans un langage cultivé et précis. Non, rien dans son comportement ne laisse deviner quelque bizarrerie ou quelque anomalie qui dénoterait les traces d'une quelconque exaltation. Sa profession d'astronome, chercheur à l'observatoire de Meudon, aurait pu m'amener à le comparer aux caricatures de savants échevelés perdus dans les étoiles tels que Hergé les a popularisés, mais sa démarche n'a rien à voir avec les astres.

Non, ce qui me surprend, ce sont ses propos.

« Je viens de faire un héritage assez considérable, me dit mon visiteur et, pour l'instant, je n'ai pas besoin de tout cet argent ; je vous propose donc de l'investir dans votre société. Je veux rendre cet argent intelligent. »

J'ai déjà accepté des apports de ce genre qui ont permis de grossir le capital de la Sidi et d'augmenter sa capacité de financement de petites entreprises dans divers pays du tiers-monde. Mais la somme proposée dépasse largement les autres souscriptions. En effet, mon astronome me propose d'investir plus d'un million de francs...

C'est pour moi un problème de conscience. Que faire ? Accepter cette souscription alors que je ne peux garantir aucun dividende, peut-être même pas la totalité du capital, la Sidi, n'étant assurée ni d'un retour sur investissement rapide, ni de plus-values substantielles.

J'essaie donc de décourager mon visiteur de placer son argent dans un investissement aussi hasardeux et je lui propose de chercher d'autres produits financiers. Sa réponse est sans ambiguïté. « Ma banque m'a déjà proposé de bons placements, mais je n'en veux pas. Je veux que cet argent serve à aider des gens et on m'a dit que votre société finançait les initiatives de personnes qui ont des difficultés à trouver des ressources financières. Je veux que mon argent vous aide à faire cela. D'autant plus que je ne veux pas qu'il soit utilisé pour financer des activités ou des sociétés qui ne me conviennent pas. Dans les Sicav qu'on m'a proposées personne n'a pu me garantir qu'il n'y avait pas d'armement, de nucléaire ou de trucs que je n'aime pas. Je ne veux pas non plus le donner tout simplement, car je crois qu'on peut être plus efficace en faisant ce que vous faites. »

Partagé entre le désir de le satisfaire et d'augmenter le capital de la Sidi, et la mauvaise conscience de l'entraîner vers un placement qui mettrait en péril son argent, je lui propose alors un arrangement : il place un tiers seulement de la somme dans le capital de la Sidi et le reste dans le fonds commun de placement (FCP) « Faim et Développement » créé en même temps que la Sidi et destiné à assurer son financement sans aliéner son capital. En effet, ce FCP, alors premier du genre, vient d'être mis en place par le CCFD et le Crédit

coopératif à l'initiative de Gabriel Marc, alors président du CCFD et de moi-même avec l'aide de Karol Sachs qui venait d'entrer au Crédit coopératif. Ce fonds a la particularité d'offrir aux épargnants la possibilité de faire don au CCFD de toute la partie du revenu de leur placement excédant l'inflation. Ainsi le capital est préservé et le souscripteur contribue à financer, par l'intermédiaire du CCFD, l'action de la Sidi, c'est-à-dire le risque de l'investissement ou du prêt dans des entreprises de petites dimensions, éloignées de nous, mais aussi le travail d'accompagnement nécessaire auprès de petits entrepreneurs, certes dynamiques et entreprenants, mais peu ou pas formés à la gestion, dans un environnement peu favorable.

Finalement nous nous mettons d'accord sur cette proposition qui satisfaisait la volonté d'éthique de mon interlocuteur et met en paix ma conscience.

Je venais, au cours de cet entretien, de vivre concrètement ce qu'on appelle aujourd'hui l'épargne éthique et l'épargne solidaire.

QUI SONT LES ASTRONOMES DE MEUDON ?

Il y a sans doute parmi vous des femmes ou des hommes qui se trouvent dans une telle situation. Pour beaucoup d'entre nous, vient un moment où, passée la jeunesse et ses difficiles fins de mois, on arrive à un âge plus tranquille où la situation financière devient plus facile ou plus florissante. Bien sûr, nombreux sont encore ceux qui, à tout âge connaissent ces soucis d'argent qui rongent l'avenir et détruisent parfois les couples bien mieux que la trahison. Ce n'est pas pour eux que je parle, encore que je connaisse bien des personnes qui sans rouler sur l'or et dans l'angoisse de moments de pénurie, trouvent le moyen de destiner aux autres le peu de liquidité qu'ils ont. On ne dira jamais assez la générosité de certains pauvres.

Mais pour vous qui me lisez et qui vous trouvez à un moment de votre vie où les questions d'argent sont devenues plus simples, je veux proposer une aventure.

Quelle que soit son origine, vous disposez d'une petite ou grosse épargne. Celle-ci peut provenir d'un héritage (de nos jours l'allongement de la vie allonge d'autant le moment où l'on hérite de ses parents et cela arrive au moment où l'on n'en a moins besoin), être le fruit des économies de toute une vie, qui maintenant, les enfants élevés, les gros crédits remboursés, dort, plus ou moins confortablement rémunérée dans des placements ou des comptes d'épargne.

Bien sûr, il n'est pas question pour vous, comme pour moi, de dilapider ces sommes qui, même si nous n'en avons pas besoin, représentent une épargne de précaution. Contre la maladie, les vicissitudes de la vie, la vieillesse, les soucis d'un avenir incertain, elle constitue une réserve de sécurité. Et c'est normal.

Mais, sans la dilapider de quelque façon que ce soit, cette épargne peut vous servir à entrer dans cette aventure où je vous appelle.

Au lieu de la placer à l'aveugle, selon les conseils de votre banquier ou de votre notaire, pourquoi ne pas lui donner un sens ? Pourquoi ne pas en faire un instrument actif pour (un peu) changer le monde ?

En l'utilisant ainsi, vous trouvez ou vous retrouvez un pouvoir réel sur votre argent. Vous pouvez, si vous le voulez, l'utiliser pour créer des emplois, loger des gens, développer une économie locale.

Vous pouvez aussi l'investir à votre guise dans des placements qui choisissent des sociétés qui respectent les lois sociales, l'environnement, qui favorisent le développement durable, c'est-à-dire celui qui, respectant les équilibres de la vie, de la nature et de la société,

n'obèrent pas le monde dans lequel grandiront les enfants de nos petits-enfants.

Vous pouvez, somme toute, rendre vos économies non seulement actives, mais intelligentes et solidaires.

Si vous souhaitez, comme l'astronome de Meudon, mettre en conformité vos économies et vos convictions de solidarité, entrez donc dans l'aventure de l'épargne solidaire et éthique.

Aventure non aventureuse. Vous trouverez, à ce jour, une panoplie suffisamment étoffée et rodée pour vous permettre de choisir ce qui convient le mieux à votre situation et à vos projets.

Vous souhaitez conserver une épargne de précaution, dont le capital est maintenu, mais vous n'avez pas besoin de la totalité du revenu, mettez votre argent dans des fonds ou des comptes de partage.

Vous souhaitez recevoir des revenus, mais vous ne désirez pas qu'ils proviennent d'investissements dans des entreprises dont le comportement ou la production choquent votre morale, faites alors des placements dans des fonds éthiques.

Vous souhaitez aller plus loin dans votre engagement financier et participer directement à des opérations financières novatrices et immédiatement agissantes, prenez des parts sociales de sociétés financières solidaires ou entrez dans un club d'investissement de proximité où directement vous participerez à la création et au suivi de petites entreprises dans votre quartier ou votre ville.

C'est cela l'aventure que je vous propose.

PARLONS UN PEU DE TECHNIQUE FINANCIÈRE

Si vous êtes bien celui ou celle que j'imagine, intéressé(e) par le placement intelligent et, pourquoi pas, solidaire de votre argent, c'est ce type d'épargne qui doit vous intéresser.

Essayons de les définir.

Comme vous le savez, l'essentiel des placements des particuliers comme des personnes morales se fait par l'intermédiaire de ce que l'on appelle des OPCVM (organes de placement de valeurs immobilières). Ce sont les Sicav (Société d'investissement à capital variable) ou les FCP (fonds commun de placement) qui sont les outils de ces investissements. Gérés par des banques ou des sociétés de bourse, ils sont agréés par la Commission des opérations de Bourse (COB). Ils ont pour tâche d'acheter sur le marché boursier des valeurs de sociétés cotées en Bourse et ensuite de vendre le portefeuille ainsi constitué à des personnes physiques ou morales qui deviennent propriétaires de parts des ces OPCVM et par voie de conséquences d'actions ou d'obligations. Fluctuant au gré des marchés, en fonction de la valeur des entreprises qui composent son encours, ils permettent à des personnes peu familières de la Bourse de placer leur épargne dans des conditions de disponibilité et de rentabilité convenables. Leur avantage est évidemment que l'on peut à tout moment vendre les parts de ces fonds que l'on possède ce qui permet aussi, si leur valeur a monté, de réaliser ce que l'on appelle des plus-values.

Les fonds éthiques

On appelle communément «placements éthiques» des fonds placés en bourse mais qui filtrent positivement ou négativement les valeurs qui constituent le portefeuille.

Les investisseurs, en fonction de leurs conceptions morales, éliminent des entreprises dont la production leur paraît dangereuse ou néfaste pour l'environnement ou la santé.

D'autres critères d'élimination sont aussi pris en compte : le comportement social de l'entreprise, ses relations avec ses employés, ses clients, ses actionnaires ses sous-traitants, ses fournisseurs.

Pour celles qui travaillent avec les pays en développement, soit par leurs implantations, soit en tant que donneur d'ordres à des entreprises locales, on tiendra compte de leur attitude face au respect du droit du travail, à la juste rémunération des travailleurs, à la protection de la ressource naturelle.

Ces types d'investissements sont aussi qualifiés de « socialement responsables » ou de « développement durable ». Ce qui veut dire qu'ils choisissent délibérément des placements de longue durée qui permettent de prendre en considération toutes ces valeurs contrairement à d'autres formes de placements qui recherchent exclusivement une rentabilité immédiate.

Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas rentables. La qualité économique et financière des entreprises qui entrent dans le portefeuille est évidemment déterminante dans le choix des gestionnaires, mais au même titre que celle-ci, la qualité éthique de ces sociétés est prise en compte.

Si donc votre intention est de placer votre épargne en vue d'un revenu réel et suffisant, tout en respectant des critères de morale quant au choix des sociétés qui entrent dans le portefeuille de votre fonds de placement, ce type de placement peut vous convenir.

Les fonds solidaires

Ce sont des placements ou des investissements qui ajoutent aux caractéristiques des fonds éthiques l'acceptation soit d'un revenu diminué, soit d'un risque supplémentaire en vue de financer des actions de solidarité.

Prenons deux exemples.

Premier exemple : *les fonds de partage*. Ce sont des fonds de placement dont le contenu du portefeuille est en principe éthique, mais dont les souscripteurs donnent une partie du revenu à une organisation, financière ou non, qui œuvre dans le domaine de la solidarité.

Deuxième exemple : *les investissements solidaires*. Ce sont des prises de participation directement dans le capital de sociétés de financement (ex. : la NEF, la Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais, etc.).

Se rattachent à cet exemple les clubs d'investissements locaux, qui collectent des ressources auprès de personnes pour les investir dans de petites entreprises locales.

Dans ces deux cas, la solidarité se manifeste, bien sûr, par le risque important et par la faible perspective de percevoir des revenus.

De ce fait, des placements éthiques peuvent ne pas être solidaires s'il n'y a ni risque ni partage volontaire et des placements solidaires peuvent ne pas être éthiques si le contenu de leur portefeuille n'est pas filtré.

Mais pour bien comprendre les mécanismes et l'originalité de ces initiatives, il nous faut revenir quelques années en arrière.

Au début des années quatre-vingt, l'argent roi régnait, les *golden boys* s'affichaient comme des modèles dans les médias, les scandales

financiers n'éclaboussaient pas encore des ministres, mais se répandait dans la pensée dominante l'idée que seul le résultat financier comptait et que tous les moyens étaient bons pour faire fortune le plus vite possible. Rappelons-nous les OPA sauvages qui, en quelques années, ont renouvelé entièrement l'actionnariat de vieilles sociétés familiales et paternalistes pour donner place à des « raiders » aux dents longues et aux scrupules courts. C'est à cette époque qu'a commencé le changement majeur dans la mentalité des actionnaires qui jusqu'alors acceptaient des dividendes modérés et surtout qui, faisant confiance, restaient fidèles dans leurs investissements. À partir de ce tournant des années quatre-vingt, profitant du libéralisme total prôné par Ronald Reagan et Margaret Thatcher, l'objectif avéré et proclamé de ces nouveaux investisseurs de « faire de l'argent » le plus possible et le plus vite possible aux dépens des intérêts de l'entreprise elle-même et évidemment des salariés va bouleverser totalement les règles tacites du capitalisme d'entreprise. Des dividendes élevés fixés par avance étaient exigés des dirigeants qui payaient de leur place leur incapacité à satisfaire ces nouveaux maîtres. En revanche, ceux qui, en « dégraissant » et en licenciant, faisaient monter la cote des actions à la Bourse se voyaient dotés de rémunérations exorbitantes d'autant plus élevées que leur action avait fait plus de licenciements. C'est ainsi que se constituait ce « gouvernement des actionnaires » qui fait aujourd'hui référence dans les multinationales. En vingt ans quelques audacieux avides de fortune ont fait basculer dans une recherche de profit pur, constant et progressif, des entreprises certes quelquefois un peu lourdes ou paternalistes, mais respectueuses d'une certaine éthique « humaniste ». Les hommes deviennent une ressource au même titre que les matières premières, les fluides ou l'argent. Ils constituent le maillon faible dans la production parce que considérés comme coûteux et peu fiables. De ce fait, réduire au maximum ce « poids », devient un impératif pour tout manager soucieux de satisfaire les exigences de profit de ses actionnaires. L'environnement est traité de la même façon. Seule compte la rentabilité immédiate. Dans cette version moderne de « après moi le déluge », les investissements à long terme sont réduits, le respect de la nature méprisé, la pollution incontrôlée. Seul compte le dividende qui doit coûter ce qu'il rapporte 15 % l'an, alors que jusqu'alors un rapport de 5 à 6 % était considéré comme suffisant. Entraînés dans cette dynamique, les grands fonds de pension américains ou britanniques qui financent les retraites des salariés anglo-saxons suivent ces exemples et exigent à leur tour des retours sur investissements de même ordre. La Bourse monte, monte et devient pour certains une drogue et une finalité.

À ce jeu, l'éthique qui, peu ou prou, avait survécu dans les sociétés européennes disparaît au bénéfice du « tout profit ».

Ce qui fait apparaître ce paradoxe étonnant par rapport à la morale : plus une entreprise licencie et réduit son personnel, plus elle voit monter sa valeur boursière.

La mondialisation financière qui règne aujourd'hui se dessinait déjà et transparissait à travers ce comportement. La dislocation de l'empire soviétique et la disparition de la référence communiste lors de la chute du « mur » de Berlin laissèrent triompher ce libéralisme exalté qui devint ainsi la seule pensée économique admise et acceptée.

L'économie de marché n'est plus contestée par personne, l'économie administrée ayant fait la preuve de son échec. Mais déjà certains pensent soumettre à son empire des secteurs jusque-là préservés parce que relevant d'un service public.

C'est la constatation de cette situation qui avait poussé mon visiteur astronome à chercher des formes de placement satisfaisant son sens de l'éthique, refusant que son argent, au travers des banques, soit utilisé à financer des entreprises ou des opérations financières qui, aux dépens des salariés et au risque d'une dépréciation de l'environnement, recherchent le profit maximum. D'autres encore refusaient de cautionner par leurs investissements des industries d'armement ou nucléaires ou encore non respectueuses des hommes et de la nature.

C'est toute cette attente d'une économie plus solidaire qui se faisait jour.

Y A-T-IL UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE ?

Aujourd'hui, ces termes sont devenus familiers et accoler le mot épargne ou le mot économie au mot solidaire est courant ; on a même vu un secrétaire d'État chargé de l'économie solidaire.

La presse financière, la presse plus populaire, la télévision quelquefois, font régulièrement état de la création de fonds de partage, de fonds éthiques, d'épargne solidaire. La plupart des établissements financiers proposent à certains de leurs clients des placements qui visent à satisfaire leur souci de morale. On voit se créer des sociétés financières, des banques solidaires. À côté de cela, l'éthique devient à la mode, dans les entreprises on joue avec ce mot, des campagnes tentent de mobiliser les consommateurs sur l'origine des produits qu'ils achètent et de les amener à choisir ceux dont la fabrication n'entraîne aucune atteinte aux droits de l'homme ou des enfants ou qui ne lèse pas l'environnement.

De ce fait l'offre devient complexe et dépasse parfois la demande. Il devient souvent difficile de s'orienter dans ce dédale marqué aux virages par des indications parfois étranges : fonds de partage, clubs d'investissements, fonds éthiques, épargne locale, crédit solidaire, microcrédit. Ajoutons à cela des noms spécifiques qui évoquent des horizons bien éloignés de la finance : Cigales, Garrigue, Nef, Adie et bien d'autres.

Il est souvent difficile pour celui qui découvre ce monde de différencier les uns des autres, de comprendre ce que chacun fait et surtout de trouver l'organisme ou le produit qui correspond à ce qu'il cherche. Bien sûr, il existe au moins un guide qui présente la presque totalité de ces mécanismes et de ces organisations, mais comment choisir entre toutes ces propositions ?

Étant, par le jeu des hasards, l'un des promoteurs et des acteurs de cette épargne solidaire, je voudrais essayer d'en raconter l'histoire, d'en faire apparaître les filiations et d'en dresser le panorama en cette fin de l'an 2002.

Si les objectifs sont différents, si les méthodes sont dissemblables, si les origines sont originales, tous partent d'un constat unique : la difficulté pour un entrepreneur modeste de trouver un financement suffisant auprès du système bancaire ordinaire. Soit parce que le projet est trop petit ou trop risqué, soit parce qu'il est trop innovant, soit parce que l'entrepreneur lui-même, sans patrimoine, sans garantie, ne correspond pas aux critères de référence des banques. Pour cela, il est pratiquement impossible de trouver les ressources nécessaires à la

création ou au développement d'une petite entreprise. Bien évidemment, la difficulté est infiniment plus grande quand ce projet se situe dans un pays ou une région pauvre et dans un pays en récession ou pire en sous-développement.

À cet égard, la situation est sensiblement la même partout. Elle était encore plus dramatique au début des années quatre-vingt où justement tous ces mécanismes, tous ces organismes n'existaient pas.

C'est pourquoi, il faut remonter quinze ou vingt ans en arrière pour trouver l'origine de cette finance solidaire.

C'est ce que je vais vous raconter maintenant.

LES DÉBUTS DE LA FINANCE SOLIDAIRE

Nous pourrions parler des premières tentatives d'éthique dans le domaine financier, mais cela nous amènerait trop loin. Citons seulement le refus des Quakers, dès le XVII^e siècle, d'investir dans des activités produisant du tabac ou de l'alcool, vendant des armes ou traitant de l'esclavage.

Je me contenterai donc de vous raconter ce que j'ai vu et vécu.

Tout commence, en France, aux alentours des années soixante, par une réflexion que mène activement depuis quelques années Gabriel Marc, président du CCFD, lors du rassemblement de Vichy en novembre 1981.

Cet administrateur de l'Insee a dans sa carrière plus vécu l'action sur le terrain que le maquis des chiffres. Au Sénégal, puis dans divers départements ou territoires d'Outre-mer, il a découvert la misère et rencontré quelques-uns de ceux qui essaient de la combattre.

Président de l'Action catholique des milieux indépendants, il prend conscience de la dimension économique et du potentiel que représente l'épargne des classes moyennes. Sa rondeur souriante cache une rigueur et un engagement qui lui valent les rancunes de certains. Gabriel va jouer un grand rôle dans le travail d'aggiornamento du financement de la solidarité.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de revenir en arrière pour saisir l'origine de cette évolution.

Depuis la fin des années soixante, un mouvement de réflexion s'est créé, dans les milieux chrétiens, pour mieux utiliser l'argent dont on dispose. Il remonte à l'appel lancé par Albert Luthuli, prix Nobel de la paix et président du Congrès national africain, à boycotter le régime sud-africain.

Parmi les diverses sanctions envisageables, la lutte contre le financement du régime est bien entendu, déterminante. Certaines Églises aux États-Unis, associées à d'autres organisations s'y sont engagées dès 1966 en menant campagne contre les banques américaines qui participent à un crédit renouvelable de 40 millions de dollars accordé au gouvernement sud-africain. Cette première campagne réussie prend fin en 1969.

En 1972, débute le mouvement international connu en France sous le nom de « Votre banque et l'Apartheid », lorsque le Conseil œcuménique des Églises (COE) décide « de ne placer ses liquidités dans aucune des banques qui effectuent des opérations bancaires directes en Afrique du Sud, Angola, Rhodésie, Mozambique, Guinée Bissau

et Namibie » soit l'ensemble des régimes minoritaires blancs d'Afrique Australe. Une telle décision est très exigeante puisqu'elle requiert non seulement de s'en prendre aux établissements qui possèdent des filiales dans ces pays, mais aussi à l'ensemble des banques, consortiums, institutions gouvernementales ou intergouvernementales qui participent, par exemple, par octroi de prêts, à la consolidation des régimes visés.

Le Comité exécutif du COE demande ainsi en 1974 aux banques membres de l'American European Banking Corporation, très liées au marché sud-africain et à ses institutions, de ne plus consentir de prêts au gouvernement sud-africain et à ses institutions, faute de quoi, le COE retirerait l'ensemble de ses dépôts de ces banques. Les pressions exercées par le COE, ainsi que par des associations ou encore par des partis politiques vont inciter, sinon forcer, certaines banques américaines (la Maryland National Bank en 1974), néerlandaises (l'AMRO en 1978) ou anglaises (Barclays en 1977) à cesser leurs engagements en Afrique du Sud.

En France, cette campagne ne commence réellement qu'à partir de 1978, avec la publication d'une brochure intitulée : « Votre banque et l'Apartheid », et un appel aux différentes organisations politiques, syndicales, associatives ou confessionnelles, afin qu'elles y prennent part. La plupart des grandes banques françaises ainsi que des compagnies financières et des institutions gouvernementales ou paragouvernementales (Coface, BFCE, Crédit national...) sont dénoncées pour leur collaboration avec le régime sud-africain.

Comme de nombreuses organisations non gouvernementales, le CCFD participe à cette campagne, malgré certaines réserves vis-à-vis du discours « anti-impérialiste » adopté dans cette brochure.

Cependant, les études effectuées par le Centre de recherche et d'information sur l'Afrique australe (CRIAA) font apparaître une telle implication de la presque totalité des banques françaises dans ce financement de l'Afrique du Sud que le boycott devient quasi impossible. Et la logique d'une campagne d'opposition comme « Votre banque et l'Apartheid », suivie jusqu'au bout, supposait de s'abstenir de tout placement, de tout dépôt.

Les différentes parties prenantes de la campagne, et en particulier les économistes des instituts religieux contactés par le COE, après avoir adressé des lettres de demande d'information à leurs banquiers, doivent finalement renoncer à une tâche trop ambitieuse, sinon irréaliste.

Ainsi prend fin une campagne d'opposition caractéristique des années soixante-dix.

C'est alors qu'à partir de 1979, Gabriel Marc, responsable de l'Action catholique des milieux indépendants, s'efforce d'élargir la

question des dépôts bancaires posée par cette campagne. Il propose aux économes des instituts religieux masculins une réflexion sur une éthique des placements financiers.

Au cours d'une conférence, il évoque «l'insuffisance de la pensée chrétienne en matière économique et, très précisément, en matière financière». Carence d'autant plus marquante, si elle est comparée à «l'inflation de textes sur le sexe, la procréation ou la famille». C'est l'occasion pour G. Marc d'avancer quelques remarques et plusieurs propositions.

Deux types de placement peuvent être distingués. D'une part des «non à...» qui procèdent par élimination, en s'interdisant par exemple d'avoir un portefeuille lié de près ou de loin à des affaires sud-africaines, aux industries d'armement, ou encore... des firmes polluantes, qui participent à la construction de centrales nucléaires. Ce type de fonds a été initié en France au début des années quatre-vingt par certaines charges d'agents de change pour répondre à la demande de congrégations religieuses, inspirées par les idées de G. Marc, et mis en œuvre par une religieuse au tempérament entreprenant et dont la connaissance des pratiques financières a étonné plus d'un banquier, je veux parler de Sœur Nicole Reille. C'est elle qui va promouvoir dans les milieux des communautés religieuses ce concept nouveau d'épargne solidaire et d'épargne de partage.

Ainsi, les créations de la charge Meeschaert, nouvelle Stratégie 50 ou 41, créés à son instigation sont des fonds soit d'actions, soit d'obligations «sans alcool, sans produits de beauté ou produits de luxe. Ce fonds de placement est destiné à financer les retraites des religieuses. Il doit donc être suffisamment rentable pour fournir les ressources nécessaires à ce financement. Comme tous les fonds de pension, il doit rechercher la meilleure performance. Cependant, en raison de la vocation et des objectifs de ses fondatrices et particulièrement de Sœur Nicolle Reille, son portefeuille doit correspondre à une éthique très stricte en matière de comportement social, de respect de l'environnement, de non-exploitation des populations des pays pauvres et de pratique commerciale.

Pour bien choisir les entreprises correspondant à ces critères, Nicolle Reille a fait établir par un bureau d'études spécialisé dans les études de marché un questionnaire très complet qui amène chaque entreprise interrogée à préciser sa politique face aux critères qui détermineront l'investissement du fonds. Il s'agit donc, pour la première fois en France, de créer un placement éthique qui associe la recherche de performance à un souci de morale. Aux États-Unis, ces

fonds sont légions et prospèrent, mais sur notre vieux continent, et spécialement dans notre pays, cette initiative est la première.

Aux États-Unis, en effet, il existe des placements financiers qui proposent de détenir des valeurs liées à la poursuite d'idéaux comme la paix, le développement du tiers-monde ou la défense de l'environnement.

Fort de cette expérience et de ses convictions, G. Marc souligne l'obligation pour les responsables de mouvements, d'associations ou encore les économistes auxquels il s'adresse de gérer convenablement les fonds qui proviennent de dons ou de legs, afin que leur valeur ne soit pas érodée par l'inflation. Il légitime même des placements dont l'intérêt est supérieur à l'inflation, si les produits qui en découlent peuvent développer la trésorerie d'organismes de solidarité.

Cependant, d'après lui, il faut être sélectif et exclure, comme c'est le cas pour les placements moraux américains, toute valeur liée à des activités condamnables.

Entre-temps une initiative a vu le jour aux Pays-Bas avec la création par le Conseil œcuménique des Églises de la Société coopérative œcuménique de développement – Scod (en anglais : *Ecumenical Development Cooperative Society* – EDCS) appelée aujourd'hui Oïkocrédit. Cette institution tirant, elle aussi, profit des réflexions sur l'usage de l'argent et de l'éthique des placements proposait aux Églises membres du COE de lui confier certains de leurs capitaux pour une durée limitée, rémunérés à un faible taux. La Scod devant prêter à son tour ces fonds à des groupes locaux ou des coopératives menant des activités productives et pouvant ainsi rembourser les sommes empruntées. Cette création apporte une réponse originale et novatrice à la question que se posaient les organisations de solidarité sur les moyens de faire accéder les personnes démunies au crédit et à l'initiative économique.

Dans son préambule, la Scod définit ainsi son action :

«Le but de la Société coopérative œcuménique de développement est de mobiliser des crédits et des moyens financiers, afin de promouvoir le développement des régions pauvres du monde. Les capitaux dont elle dispose proviennent des Églises membres du Conseil œcuménique des Églises ainsi que de celles qui approuvent la promotion du développement en tant que processus de libération orienté vers la croissance économique, la justice sociale et l'autonomie. La Société est fondée à l'instigation du Conseil œcuménique des Églises et son action se place sous le signe de principes, de perspectives de la communauté œcuménique». La formation de la Société a eu lieu le 4 novembre 1975 à Rotterdam. À ces propositions s'ajoutera un nouveau principe lors de l'Assemblée générale de 1989 : «Être une affaire

viable à titre de modèle pour un ordre économique plus juste en montrant qu'une entreprise peut opérer selon les principes chrétiens en aidant les pauvres et en étant elle-même rentable».

Par cette décision le Conseil œcuménique des Églises fonde une véritable banque de développement. Les Églises membres prennent le risque de prêter leurs capitaux à des emprunteurs inconnus et de petite dimension, par l'intermédiaire de la Scod, sans être assurées de voir revenir ni l'intérêt ni le principal. Créée avec un faible capital, la Scod, en 1989, disposera d'une capacité financière de près de 200 millions de francs.

Aujourd'hui, cette société devenue Oïkocredit a décaissé près de 87 millions d'euros depuis sa création.

Telle était la situation lorsque les hasards de la vie me firent, le 5 septembre 1981, entrer au CCFD comme délégué national pour la région Normandie.

Depuis dix ans que je travaillais dans un grand centre de formation d'ingénieurs, j'avais découvert les besoins du développement par l'intermédiaire de l'industrialisation.

Mon arrivée au CCFD me fait découvrir un monde nouveau, un langage neuf, une culture inconnue. Je prends contact avec Jean-Baptiste de Foucauld, inspecteur des finances que le nouveau Gouvernement vient de désigner comme rapporteur général de la Commission Dautresme, chargée de proposer une nouvelle approche de l'épargne (de ce travail sortiront le «livret rose» et le «Codevi»), et facilite ainsi la relation entre les réflexions de Gabriel Marc et l'étude officielle. En conséquence, une phrase sur les possibilités d'utiliser l'épargne en vue de la solidarité internationale est introduite dans le rapport.

Deux réflexions importantes vont enrichir le débat. L'une est menée par la Commission Justice et Paix, qui est selon sa lettre de mission «Bureau d'études et voix autorisée de l'Église de France». L'autre par l'ensemble des évêques français lors de leur «Appel à de nouveaux modes de vie».

Justice et Paix, en relation avec ses homologues belges, suisses, etc., va aboutir à Zurich en octobre 1984 à l'Assemblée des quinze commissions d'Europe et d'Australie sur la responsabilité des banques commerciales dans l'endettement du tiers-monde.

Quant à la lettre des évêques pour de nouveaux modes de vie, publiée en septembre 1982, elle s'inspire sur les questions d'épargne directement des propositions de G. Marc : «ceux qui peuvent actuellement placer de l'argent ont à juger de leurs placements en fonction de leur utilité sociale et non seulement de leur rentabilité financière». L'impact de cette lettre sur l'opinion des chrétiens a évidemment été

considérable et les réflexions de G. Marc ont ainsi pris de l'ampleur. Elles ne sont pas restées dans le cercle étroit des économes de congrégations religieuses ou des théologiens.

Les esprits étaient, pour une bonne part, préparés à une initiative française dans ce domaine. Restait à lui donner une forme et un mode opératoire. L'exemple de la Scod venait à point nommé pour favoriser une initiative.

Soixante économes de congrégations féminines font part à G. Marc de leur intention de participer à la création d'outils financiers qui leur permettraient de placer leurs capitaux disponibles sans perte de pouvoir d'achat et de réaliser en même temps une action de solidarité en faveur du tiers-monde.

Le CCFD, pour sa part, se trouvait en présence de demandes venant de ses partenaires qui souhaitaient démarrer des activités productives et cherchaient des moyens de financement autres que les dons.

LES EFFETS INATTENDUS DE L'ÉTAT DE GUERRE EN POLOGNE

Tout a démarré de la situation en Pologne. Lorsque, le 13 décembre 1981, en décrétant «l'état de guerre» en Pologne, le général Jaruzelski interrompt l'expérience démocratique de Solidarnosc, il crée, sans le vouloir, un mouvement extraordinaire de solidarité en Europe et dans le monde.

Face à la pénurie qui résultait de la désorganisation de l'économie polonaise, s'organisent partout des envois de nourritures, de vêtements et de produits pharmaceutiques. Comme d'autres ONG, le CCFD, qui avait déjà financé la formation clandestine en France de militants du syndicat Solidarnosc, fut chargé par la Communauté européenne d'acheminer par convois entiers des camions de nourriture. Moyen précieux, en accompagnant ces convois, pour pénétrer dans ce pays et soutenir ceux qui y vivaient.

Me voilà chargé de l'organisation de ces convois.

Je passe sur l'intérêt de ce travail, sur les difficultés d'acheminement et la richesse des échanges avec ce pays. Mes diverses rencontres à Varsovie, ou à Cracovie, me font prendre conscience qu'il est une autre manière d'aider les Polonais dans leur détresse que de leur envoyer de la nourriture : les aider à fabriquer ce qui leur manque.

C'est ce que demandent certains de mes interlocuteurs : susciter une activité économique indépendante avec trois objectifs : créer de petites entreprises qui répondent aux besoins immédiats de la population en proie aux restrictions, élargir l'espace de l'économie privée et, enfin, donner du travail aux personnes licenciées pour raisons politiques. Une autre raison implicite : créer des ressources clandestines pour financer l'opposition au régime.

Très vite aussi, on se rend compte que les moyens traditionnels d'aide du CCFD sont insuffisants dans ce domaine. Les contraintes politiques, les difficultés de trouver des partenaires hors des commissions épiscopales autorisées impliquent une entrée non plus par la voie caritative, mais par la voie commerciale. Il faut donc créer une structure commerciale ou financière qui puisse intervenir en bénéficiant des dispositions favorisant les investissements étrangers en Pologne. La formule est donc toute trouvée en fonction même des besoins et de la conjoncture : une société d'investissement.

Comment financer cette société ?

Autant pour des raisons de principe que de disponibilité financière, le CCFD ne peut pas utiliser ses ressources venant de la campagne de

carême et de dons pour le financement d'activités dont la nature et les formes sont étrangères à sa pratique. D'ailleurs, son statut d'association le lui interdit.

C'est au cours de discussions que se forma peu à peu dans l'esprit des responsables du CCFD l'idée de jumeler ces besoins nouveaux et cette recherche menée par G. Marc avec les communautés religieuses.

Nous n'avions pas encore les idées très claires. Fallait-il faire une banque comme la Scod et re-prêter de l'argent confié ou fallait-il inventer une formule nouvelle ? Devions-nous faire une filiale commerciale du CCFD ou nous associer avec d'autres ? Avec qui ? Comment intéresser les milieux d'affaires sur ces projets ?

Deux difficultés restent à résoudre : d'une part, les congrégations ou les personnes qui veulent mettre leurs capitaux à la disposition du CCFD dans de nouveaux outils financiers acceptent bien volontiers d'abandonner tout ou partie des revenus mais entendent conserver intact leur capital. Il est donc impossible de prêter celui-ci à des partenaires éloignés et pour des opérations à haut risque.

D'autre part, l'endettement du tiers-monde, et bien sûr celui de la Pologne, commencent, au début des années quatre-vingt, à préoccuper sérieusement les observateurs et les organisations de développement. La hausse du cours du dollar rend en même temps « irremboursables » des prêts consentis dans cette monnaie.

Il ne peut être question d'augmenter si peu que ce soit la dette de certains pays déjà lourdement endettés. Prêter de l'argent n'apparaît donc pas la meilleure formule. Comment concilier la sauvegarde des capitaux et l'investissement ?

Baucoup de banques françaises interrogées à ce sujet émirent des doutes sérieux sur la possibilité de mobiliser des capitaux « militants » et l'existence d'investisseurs aussi « irresponsables » pour faire des placements sans intérêt. Le jumelage de la finance et de la solidarité leur paraissait relever de l'utopie ou même de l'escroquerie...

Au cours de mon activité tournée vers la Pologne, j'avais travaillé étroitement avec l'association de solidarité France-Pologne dont l'animateur infatigable était Karol Sachs. Fils d'un spécialiste international du développement et par tradition familiale ouvert sur le monde, K. Sachs garde de son origine polonaise un grand attachement pour ce pays. Il met au service de cette passion une imagination et un dynamisme inlassable. Nous avons avec lui évoqué longuement tous ces problèmes.

Or, voici qu'en 1983, Karol entre au Crédit coopératif, chargé des relations avec les associations. Nous voilà donc avec un allié dans une

banque. Et un allié auquel ne manquera ni l'imagination ni l'esprit d'entreprise.

Il propose d'associer un outil de placement (fonds commun de placement) dont les souscripteurs ne recevraient que la part de revenu excédant l'inflation de l'année et une société d'investissement. Le premier collecte les ressources et la seconde les investit dans des entreprises du tiers-monde.

Nous allons enfin sortir de la contradiction...

La différence entre les résultats du Fonds et le niveau de l'inflation, si elle est positive, est versée au CCFD qui lui-même l'investit dans le capital de la Sidi (Société d'investissement et de développement international). Ce mécanisme permet de prétendre à une action plus large continuant dans le domaine économique l'action de solidarité du CCFD.

C'est ainsi que fut créé le fonds « Faim et Développement », premier fonds de partage mis en œuvre dans notre pays.

DES OUTILS FINANCIERS

Cependant, pour utiliser les ressources que le fonds « Faim et Développement » pourrait fournir, il fallait une entité juridique qui ait légalement la possibilité d'investir et de mener des activités commerciales. D'où l'idée de créer une société commerciale. Je fus chargé de la mettre en place.

Tout est allé très vite.

Cette société est créée avec un capital de démarrage de 500 000 francs souscrit dès l'origine par le CCFD, bien sûr, mais aussi par des communautés religieuses et par des personnes amies ou vivement intéressées par cette expérience. Ce petit groupe au nombre d'une dizaine grossira et compte aujourd'hui près de trois cents membres.

Mais il fallait aussi mettre en place l'outil de collecte des fonds qui devaient alimenter financièrement la Sidi et cela, c'était une autre affaire.

Imaginez, vous, qui aujourd'hui me lisez, les difficultés que nous avions à concevoir, il y a près de vingt ans, un instrument financier inédit dans un contexte de nationalisations et de guerre froide.

Si vous avez vécu cette époque souvenez-vous combien était longue la distance qui séparait le monde des associations et en général le monde du « social » de l'univers économique et financier.

Par ailleurs, ni les banques ni, à plus forte raison, nous-mêmes ne savions comment ce nouveau dispositif allait être accueilli.

K. Sachs me présente en mars ou avril 1983, une « étude sur la constitution d'une épargne d'aide au développement » qui représente une avancée décisive dans la conception du futur fonds commun de placement.

L'astuce, l'innovation évoquée lors de l'introduction de cette étude, est de créer une véritable interface entre la collecte de fonds et les participations à la création d'entreprises. Cette interface va dissocier les activités de placement et les investissements à haut risque tout en les articulant. Comment ? Par la différence entre la rémunération des souscripteurs et le rendement réel de l'outil qui sera consacrée aux investissements de développement sous forme de dons. « Par exemple, le rendement de l'outil financier étant de 14 % net, les épargnants adhéreront à une charte par laquelle ils accepteront une rémunération maximale de 10 %. Ils s'engageront à ce que la différence de 4 %

puisse soit être investie dans des sociétés comme la Sidi, soit servir à bonifier des prêts aux entreprises des pays en voie de développement».

Et le 3 juin 1983, une réunion au Crédit coopératif met au point une proposition à partir des trois objectifs suivants :

- établir un fonds commun de placement composé de valeurs choisies d'un commun accord entre l'établissement financier et les souscripteurs ou leurs représentants ;
- introduire dans le contrat à proposer aux épargnants une clause qui permet de verser une partie du dividende à un organisme de développement ;
- prévoir un système d'information et de participation des souscripteurs.

Ainsi la rémunération des épargnants basée sur des valeurs permettant un rendement sûr sera séparée des investissements qu'effectuera la Sidi.

Il est décidé que le portefeuille du fonds commun de placement sera constitué d'emprunts d'État à taux variable, avec accessoirement des obligations à taux fixe d'organismes à vocation publique ou sociale.

Encore fallait-il que cette nouveauté financière soit approuvée par la Commission des opérations de Bourse. Ce fut chose faite le 19 septembre 1983. Le secrétaire général de la COB indique au Crédit coopératif que celle-ci « n'a pas d'objection à un tel projet dans la mesure où celui-ci respecte l'obligation légale de distribution des revenus et à la condition que l'attention des souscripteurs soit expressément attirée sur les modalités de répartition des revenus ». Ainsi pour la première fois en France, la COB donne son accord pour un produit financier dont l'objet avait une finalité sociale et non pas seulement financière.

Il reste cependant à régler la question du contrôle éthique du portefeuille à laquelle les futurs souscripteurs sont attachés. Un comité d'orientation composé de représentants du CCFD et du Crédit coopératif proposera à l'établissement financier la politique de gestion du fonds, et veillera à ce que le contenu du portefeuille reste conforme aux objectifs fixés : obligations d'État ou d'organismes publics à l'exception de toute valeur touchant à l'armement, au nucléaire, à l'Afrique du Sud.

Au mois de juillet 1983, G. Marc fait aux économistes des congrégations une présentation de la Sidi et du fonds commun de placement et

leur demande quelles sommes celles-ci seraient susceptibles de placer à la date du 1^{er} décembre.

La somme minimale pour ouvrir un fonds commun de placement est à l'époque de 2 500 000 francs. Il est prévu que le Crédit coopératif avance ce montant et revende progressivement ses parts aux souscripteurs au fur et à mesure de leurs versements. En une semaine les sommes nécessaires sont couvertes et même dépassées...

Enfin apparaît sur le marché un produit financier qui répond aux attentes de ceux qui depuis plusieurs années cherchaient un tel placement. Cependant, la nouveauté même du produit ne permet pas d'être sûr de son succès. Pour rentabiliser cette opération la banque estime nécessaire d'avoir au bout d'un an 25 millions de francs de souscription. Peu y croient.

DES SOUSCRIPTEURS ORIGINAUX

Pour préserver l'originalité de la démarche et éviter qu'elle n'apparaisse comme une promotion commerciale du Crédit coopératif, tant la chose est nouvelle, il est décidé que la publicité du fonds commun de placement sera essentiellement menée par le CCFD.

Par l'intermédiaire de la revue *Faim et Développement* et les rencontres de ses délégués nationaux en régions, le CCFD poursuit un intense travail d'information.

Le succès se fait immédiatement sentir. Dès la fin du mois de janvier, soit un mois et demi après l'ouverture du Fonds, 8 700 000 francs ont été placés et peu de temps après la barre des dix millions est franchie.

Actuellement, malgré l'usure du temps, malgré les bourrasques financières de 1987 et de 1994, malgré la morosité du marché des obligations, ce Fonds progresse. Il est aujourd'hui à près de 270 000 000 de francs et représente une exception notable dans le paysage des produits financiers français en présentant une remarquable régularité et une augmentation permanente. Les sorties, en effet, ne représentent que sept pour cent des actifs. Même au plus fort de la tempête boursière la confiance des souscripteurs s'est maintenue.

Constitué par les communautés religieuses, le fonds commun de placement a, en 1990, 60 % de ses placements en provenance de personnes physiques.

Devant le succès de l'expérience, en 1984, le CCFD et le Crédit coopératif décident d'ouvrir le fonds commun de placement à quatre autres organismes de développement selon les mêmes critères. Le Comité français contre la faim, la Cimade, Frères des Hommes et Terre des Hommes complètent ainsi le dispositif.

Pourquoi ce succès ?

Ce produit auquel personne ne croyait sert aujourd'hui d'exemple à d'autres initiatives. Ce n'est pas seulement sa réussite financière qui est importante ; il révèle une évolution intéressante dans les comportements des Français et spécialement de ceux qui s'intéressent aux actions de solidarité.

C'est un saut qualitatif significatif qui s'est opéré. Fidèles du don généreux et réfléchi, des personnes ont progressé dans leur conception du partage jusqu'à associer leurs économies et leurs décisions de placement à leur action de solidarité. Une part importante de leur vie

y est engagée. Ce n'est pas un geste momentané, c'est un choix délibéré et intelligent vers une forme de partage plus profond.

Plusieurs raisons expliquent ce changement et, donc, le succès de cette formule.

Tout d'abord, la capacité du CCFD et de ses dirigeants à comprendre l'évolution des esprits en ces années quatre-vingt et à trouver des souscripteurs. Preuve en est la faiblesse du nombre des souscripteurs amenés par les autres organisations venues se joindre au CCFD et qui ont regroupé à elles quatre seulement dix pour cent des souscripteurs. Le réseau du CCFD et sa mobilisation ont été un élément déterminant. Les autres fonds créés par le Crédit coopératif à la suite de Faim et Développement ne réussiront pas à rassembler autant de souscripteurs que le CCFD.

Une autre raison tient à l'originalité même du dispositif. Le couplage d'un système d'épargne à une structure d'investissement apparaît comme une forme moderne de solidarité, pour ceux qui réfléchissent à leur geste et y voient autre chose qu'une réponse affective à un événement malheureux.

L'utilisation de systèmes financiers, en général tournés vers le profit, comme outil de développement fondé sur la solidarité est une formule séduisante car elle se sert des moyens actuels et efficaces dont le capitalisme use pour ses intérêts en leur donnant une autre fin. Ce qui montre qu'il est possible d'être aussi efficace dans ce domaine que dans celui des affaires.

Pour comprendre ce succès, tenons compte aussi de l'évolution globale de la société française depuis le début des années quatre-vingt : elle a redécouvert l'entreprise, découvert les placements financiers et mieux compris les mécanismes de l'économie.

Un autre raison encore a pu jouer. De nombreuses personnes morales ou physiques désirent retrouver un pouvoir sur leur épargne et souhaitent être à même de disposer de son emploi. L'anonymat des Sicav ou des Caisses d'épargne ne leur garantit pas que leur placement sera utilisé comme elles le veulent. Le couple Sidi/fonds commun de placement leur rend ce pouvoir.

Enfin, d'autres considérations plus éthiques ou spirituelles ont joué, dont celle-ci : « Quand je donne de l'argent pour manifester ma solidarité, je prélève cette somme sur les revenus de mon travail et j'accepte qu'une partie même infime du produit de mon travail soit consacrée à la solidarité. Le fonds commun de placement « Faim et Développement » me permet d'appliquer le même principe au « travail » de mon argent. »

L'ÉTHIQUE ET LE SOLIDAIRE

Si j'ai longuement insisté sur cette histoire (certains diront préhistoire) des fonds de placements solidaires, c'est pour montrer que la démarche des fondateurs se situait dans une même perspective, à la fois éthique et solidaire.

Mais quelle est la différence, me direz-vous ?

Pour bien l'expliquer, je prendrai l'exemple des deux initiatives dont j'ai parlé au début : le fonds « Nouvelle stratégie 50 » et le fonds « Faim et Développement ».

Le premier, vous vous en souvenez, a été créé pour financer les retraites des religieuses et l'autre pour apporter des ressources au CCFD qui les investit ensuite dans la Sidi.

Dans le premier nous trouvons deux préoccupations : la recherche d'une performance financière maximale et la volonté de n'investir que dans des entreprises dont le comportement industriel, social et commercial correspond à des critères éthiques très précis. Il s'agit donc d'un fonds de placement éthique. Il ne propose aucun mécanisme de partage particulier. Sa seule caractéristique par rapport à un fonds courant ou à une Sicav classique est qu'il choisit ses investissements selon des valeurs morales. Outre cet aspect, qui est évidemment essentiel, il est géré pour obtenir la meilleure performance financière. C'est un fonds éthique.

« Faim et Développement » procède lui d'une démarche proche mais différente. L'objectif, ici, est d'apporter des fonds au CCFD pour la Sidi. Les souscripteurs ne recherchent pas pour eux-mêmes un revenu élevé, puisqu'ils acceptent de donner une part de celui-ci au CCFD. Bien sûr, ici aussi, la gestion doit aboutir aux meilleurs résultats possibles pour apporter au CCFD le maximum de dons.

Le contenu du portefeuille est filtré par un comité de gestion qui veille à ce que seules des valeurs éthiques le composent. La différence se situe au niveau du souscripteur qui ne bénéficie d'aucun revenu autre que la couverture de l'inflation.

C'est un fonds de partage ou un placement solidaire.

Dans le premier cas, l'objectif est de faire un placement financièrement avantageux mais dans des valeurs choisies en fonction de critères éthiques ; dans le second cas, s'ajoute à cette préoccupation un mécanisme de don qui en fait un placement solidaire. La différence se situe au niveau du souscripteur qui, dans le premier cas est rémunéré de son placement et dans le deuxième cas donne une partie de cette rémunération à un organisme de solidarité.

Dans ce sens, on peut dire, vous le comprenez, que les fonds éthiques ne sont pas solidaires, par contre des fonds solidaires peuvent ne pas être éthiques, si par exemple le contenu de leur portefeuille n'est soumis à aucun filtrage éthique. Naturellement, la plupart des fonds solidaires sont aussi éthiques.

Au moment où la vogue des placements éthiques bat son plein, il est important de bien différencier les uns et les autres.

Loin de moi, évidemment, le désir d'opposer les uns aux autres. Ils correspondent simplement à des besoins et à des choix différents de la part de ceux qui y souscrivent.

Il est parfois difficile de préciser ce que chacun entend par placement éthique. Toute personne, selon son âge, sa sensibilité, ses références religieuses, philosophiques, culturelles ou politiques, traduira ceux-ci dans ses investissements. Or, chacun s'inspire de références différentes. Comment alors choisir des placements qui conviennent à tous ?

Je voudrais ici vous raconter une anecdote qui illustre bien la difficulté de pareils choix.

Président de la Sidi, j'avais mis en place aux États-Unis, à Washington, une *non profit company* dans le but de créer dans ce pays un fonds de partage pour compléter les ressources provenant de Faim et Développement.

Je passe sur les difficultés rencontrées car, jusqu'alors, aucun fonds de ce genre n'existait là-bas.

Ayant réuni quatre organisations américaines de développement et de solidarité, nous avons avec elles mis en place un placement de partage analogue à celui que nous avons créé en France. À la différence que, trouvant sur place des fonds éthiques existants, nous avons branché sur l'un deux le mécanisme de partage.

Une difficulté s'était présentée au début même de notre tentative. Les Américains, s'ils connaissaient parfaitement l'existence et l'usage des placements éthiques ignoraient les fonds de partage. Il leur paraissait étrange de réunir dans un même ensemble placement et partage. Pour eux, il convient de distinguer l'acte de gagner de l'argent et celui de donner. Ils acceptaient très bien l'idée de choisir leurs placements en fonction de critères moraux, mais ils concevaient mal que l'on puisse assembler dans un seul produit le placement et le partage.

Fort heureusement j'avais pu embaucher pour diriger la société que j'avais créée à Washington et dont j'étais président (*Seed Capital Development Fund – SCDF*) Gil Crawford, qui deviendra la cheville ouvrière de cet ambitieux projet. Il nous fallu d'abord convaincre les organisations que nous avons choisies du bien-fondé de notre démarche, prendre contact avec les diverses Églises américaines pour

les informer de nos intentions et connaître leur point de vue. Pour cela j'ai fait appel à Gabriel Marc, très au fait du langage et des préoccupations des milieux chrétiens pour qu'il rencontre à New York et à Washington certaines de ces communautés. Une fois franchi ce premier obstacle, il a fallu ensuite et ce fut plus long, persuader de notre bonne foi et de notre sérieux les autorités boursières américaines, la CSE, équivalent de notre Commission des opérations de Bourse.

Là aussi, les objections étaient les mêmes : pourquoi faire un produit nouveau, compliqué alors qu'il suffisait que les souscripteurs fassent un don à partir de l'argent qu'ils auraient gagné dans des placements classiques.

Or, pour nous, réunir dans un même produit un placement éthique, rémunérateur et un mécanisme de partage était essentiel, car nous voulions lier de manière structurelle les deux éléments de façon à ce que l'acte même d'investir et de placer devienne, par le fait du partage qui était lié, un acte unique qui engage le souscripteur définitivement. Il me paraissait essentiel que l'acte de souscrire et celui de donner puissent se trouver mêlés.

Comme toujours aux États-Unis, tout cela se fit par l'intermédiaire d'avocats. J'ai eu la chance, grâce à Gil de pouvoir bénéficier des services précieux d'un jeune homme de loi, Keith Palzer, travaillant dans un prestigieux cabinet de New York et qui a bénévolement travaillé efficacement à vaincre les obstacles juridiques et administratifs.

Enfin, grâce au travail de tous, nous avons réussi à mettre en place un fonds commun de placement «DEVCAP», premier de son genre et qui maintenant repris par CRS (*Catholic Relief Services*) prospère et fait des émules (Gil Crawford, qui a depuis rejoint la Société financière internationale, m'a récemment envoyé des articles de journaux financiers américains présentant trois nouveaux fonds de partage).

En revanche, une tentative similaire au Canada, avec le soutien de l'organisation «Développement et Paix», homologue canadien du CCFD, a échoué, notamment en raison des conflits linguistiques, la partie anglophone et la partie francophone de Développement et Paix n'arrivant pas à se mettre d'accord sur la banque chargée de monter le projet. Les Québécois proposaient les Caisses populaires Desjardins et les anglophones la Banque Royale.

L'INFORMEL ET LE FORMEL

Ces réalisations dont le succès a prouvé la valeur furent mises en œuvre pour favoriser le développement de petites entreprises dans les pays du Sud. Ce que l'on appelait à l'époque le tiers-monde subissait de plein fouet les dévastations financières liées aux exigences du FMI qui, pour assainir souvent à juste titre l'économie de certains pays, imposait des rigueurs financières inadaptées. C'était aussi le moment où la dette de certains pays avait atteint le niveau de l'insupportable et où le remboursement exigeait des ressources supérieures aux importations.

Les effets des ajustements structurels imposés en raison de l'endettement de certains pays avaient accentué cette génération spontanée de petits métiers. Pour beaucoup de pays, en Afrique surtout, les conditions posées par le FMI pour la transformation des économies avaient amené une augmentation des prix des produits de première nécessité maintenus artificiellement et pendant longtemps au-dessous de leur cours de marché. En conséquence, soit les gouvernements étaient obligés de dépenser de grosses sommes pour garder cette fixité, soit les agriculteurs étaient ruinés. Ces hausses souvent brutales aggravèrent la pauvreté de gens qui jusqu'alors avaient pu résister à la misère.

En outre, l'évolution des activités agricoles jointe à l'attrait des villes rejetèrent dans des banlieues déjà surpeuplées des milliers de jeunes sans emploi, sans formation et sans ressources. Mal préparées à ces exodes, mal équipées pour y répondre, les autorités locales laissèrent ainsi, parfois, des secteurs entiers de population livrés à elles-mêmes.

S'ajoute à cette défaillance, en Afrique, une banqueroute presque complète du système bancaire. Beaucoup de banques privées ou publiques, sollicitées par les pouvoirs politiques locaux avaient prêté des fonds pour des « projets » ou à des personnes dont la seule garantie était le soutien politique. La plupart de ces prêts n'ont jamais été remboursés pour la bonne raison qu'ils étaient conçus très souvent comme de quasi-cadeaux.

Les exigences du FMI qui cherchait à remettre ces économies à flot par des ajustements structurels engendrèrent une augmentation de la pauvreté. Pour trouver, malgré tout, des moyens de survivre, la rage au cœur, beaucoup de femmes et d'hommes se lancèrent vers des activités de survie.

Se développèrent alors une multitude de petites entreprises spontanées, évidemment illégales, qui représentaient pour ces gens la seule issue possible pour vivre et faire vivre leur famille. Ce secteur d'activité, vite baptisé « informel » par les administrations et les organisations internationales a constitué dans beaucoup de pays le seul domaine vivant et créateur d'emploi. Bien sûr, ici rien n'était légal. On ignorait aussi bien le fisc que le droit du travail, le respect de l'environnement comme celui des personnes. Mais malgré tout, ce fourmillement d'initiatives devint un terreau créatif d'entreprises nouvelles.

Ne voyez pas derrière ce terme l'entreprise telle que nous la connaissons. Pas de bureau ni d'atelier. La production se fait dans la rue, à la maison ou dans une arrière-cour. J'ai vu des mini-fonderies au Vietnam où le métal en fusion était porté dans des seaux à main nue dans une ambiance enfumée et noire qu'aurait pu décrire Zola.

Des activités étranges apparaissent : peseurs de personnes, remplacement pour faire la queue devant les guichets de l'administration ou des aéroports, etc.

Tout cela attire l'attention des organisations de solidarité qui tentent d'aider ces mini-entreprises en leur fournissant des aides techniques et financières.

Car c'est bien là que pèchent ces activités. Illégales, elles ne peuvent bénéficier d'aucune aide publique (quand il y en a...), minuscules elles n'intéressent pas les banques et les organismes de crédit. Quelles garanties peuvent, en effet, donner ces hommes et ces femmes acharnés à survivre et dont le seul patrimoine, hormis les vêtements qu'ils portent et une pauvre case, est leur énergie et leur courage. Ce sont des qualités essentielles mais qui ne constituent pas pour des banques des garanties suffisamment quantifiables.

Pour les banques, en effet, qui n'a pas de patrimoine, pas de revenus fixes, pas de relations familiales ou parfois politiques est une « non-personne ». Il n'existe pas. Non que les banquiers soient sans cœur ou que personne ne veuille aider des initiatives courageuses. Mais la logique bancaire est là qui privilégie avant tout le recouvrement des intérêts. Or, dans tous ces cas, les promoteurs ne sont pas des entrepreneurs de métier. Leur expérience de l'entreprise est nulle, leur compétence non établie. La rentabilité de leur affaire est loin d'être prouvée. Certes, une étude plus approfondie des dossiers et surtout de la personnalité des promoteurs permet de s'assurer de leur qualité, mais analyser un petit projet coûte parfois plus cher que l'étude d'un plus gros et s'y engager comporte des risques supplémentaires pour l'établissement financier.

Dans ces conditions, les banques, déjà peu portées à donner du crédit à qui n'a pas les références voulues pour une entreprise « ordinaire », répuignent à financer des entreprises réputées difficiles.

Pourtant, certaines de ces petites activités se développent et deviennent de petites entreprises.

Face à cette situation, la plupart des observateurs ont pris conscience de l'importance des initiatives privées et surtout de la nécessité des petites entreprises. Jalonnant le terrain économique dont elles constituent le terreau naturel, elles permettent les créations d'emploi indispensables, constituant ainsi la condition préalable au développement. La Banque mondiale, les grandes institutions internationales se convertissent au « petit » après avoir exclusivement favorisé le « grand » durant des décennies. Pour aider cela elles ouvrent auprès des banques locales des lignes de crédit destinées à financer ces petites entreprises à des conditions souvent intéressantes.

Il est vrai que les besoins ne sont pas les mêmes et les moyens d'y faire face très divers. Le premier besoin de crédit est celui nécessaire aux gens les plus démunis pour sortir de la misère et créer leur propre emploi. Acheter une machine à coudre pour travailler à façon, du matériel de jardinage, un filet de pêche, etc. C'est vraiment le crédit au premier degré qu'aucune banque ordinaire ne peut faire.

Restent cependant les difficiles relations entre ces nouveaux clients et les banques.

Je veux, ici, vous raconter une anecdote. Lorsque nous avons voulu créer en Nouvelle-Calédonie une scierie avec comme associée une tribu canaque j'ai pu vérifier combien c'était difficile.

Je devais, avec Michel Ponidja, le gérant de la scierie, aller à la banque locale pour négocier un crédit destiné à financer le fonds de roulement de l'entreprise. Rendez-vous est pris avec la directrice de l'agence la plus proche. Il me faut partir pour Nouméa. Je demande donc à Michel de faire seul cette démarche. Inutile de dire qu'il n'est encore jamais entré dans un pareil endroit. Pour le rassurer, je lui promets de téléphoner depuis Nouméa pendant qu'il sera reçu, de façon à apporter la caution de la Sidi à la démarche.

À l'heure dite, j'appelle. On me dit que la directrice est en rendez-vous avec quelqu'un d'autre. Fort bien. Nouvel appel un quart d'heure plus tard, même réponse. Encore dix minutes et j'obtiens enfin la directrice qui me dit que M. Ponidja n'est pas venu au rendez-vous. Devant mon étonnement, elle me dit : « Je vois par ma fenêtre, un Mélanésien qui téléphone de la cabine publique, c'est peut-être lui ».

En effet, dès qu'elle a raccroché, appel de Michel qui me dit : « On ne m'a pas reçu... » Je lui fais part de mes entretiens avec la directrice et il va au rendez-vous. Ce que me confirme un quatrième appel.

Que s'était-il passé ? Tout simplement, Michel n'avait pas signalé sa présence, ni indiqué ce qu'il attendait et personne ne s'était soucié de demander à ce « Mélanésien » ce qu'il faisait là. Il n'était venu à l'idée de personne qu'il pût être un client...

Quel rapport peuvent avoir avec nos petits entrepreneurs, porteurs de projets minuscules, les banques importées ou artificielles que l'on voit dans beaucoup de pays des tiers-mondes ? Sans référence, sans connaissance du langage administratif ou même de la langue parlée dans les villes, auraient-ils l'audace de monter les marches de marbre et de pousser les lourdes portes de ces temples de l'argent qu'ils n'y seraient pas reçus.

Mal habillés, s'exprimant mal, ignorant le parler et les usages qui conviennent, analphabètes pour certains, ils n'ont que leur rage de vivre et de réussir pour nourrir leur famille. Ce qui n'est pas un gage suffisant pour obtenir un prêt d'une banque respectable.

LA MICROFINANCE, UNE PANACÉE FRAGILE ET PROVISOIRE

C'est dans ce contexte que, pour répondre à ces besoins de financement pour des petites entreprises, s'est forgé le concept de microcrédit et de microfinance. C'est la prise de conscience que, pour aider et faciliter la création et le développement de ces petites initiatives économiques, il fallait mettre en œuvre des outils spécifiques qui apporteraient aux créateurs des moyens qu'ils ne pouvaient trouver ailleurs.

Je reprends l'exemple de la Grameen Bank qui a, la première, mis en place ce système sur une grande échelle. Très vite, sous l'influence de quelques-uns dont je faisais partie, ce mouvement va s'amplifier.

À ce propos, je vais vous faire part de deux expériences vécues à deux années l'une de l'autre. La première se passe en 1988 dans le cadre de l'Organisation panaméricaine de la santé où la Banque mondiale et l'Agence Internationale de développement des États-Unis organisent une grande manifestation sur le thème « *Micro enterprises are a big business* ». Pour la première fois ces grandes organisations mettent à l'honneur ces petites entreprises qui pendant longtemps furent l'objet de leur mépris, en tout cas de leur ignorance.

L'assistance est composée de centaines de participants qui, tous, sous une forme où une autre, travaillent sur ce secteur dans tous les pays en développement. Latino-américains, Asiatiques, Africains s'y côtoient ainsi que les membres des organisations nord-américaines et européennes qui comme moi ont une expérience de cette « microfinance ».

Maria Nowak, qui travaille alors à la Caisse française de développement m'y a introduit. Elle suit de très près l'expérience de la Grameen Bank dont le président, le docteur Yunus est, ici, omniprésent. C'est en effet de celle-ci qu'elle tirera les éléments qui lui serviront à créer en France l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) dont nous parlerons plus loin.

Cette conférence, comme toutes les autres de ce genre, a un côté artificiel de « grand messe », mais on y décèle l'amorce d'une évolution qui dix ans plus tard aura des effets importants.

Revenons à notre débat. Dans cette assemblée passionnée, nous entendons des propos qui, venant de personnalités de premier plan, ouvrent des perspectives nouvelles dans un domaine où, jusque-là, chacun inventait dans son coin des systèmes inédits.

Écoutons-les.

Monsieur Enrique Iglesias, président de la Banque interaméricaine de développement :

« La Banque a financé plus de 170 projets en Amérique latine, a assuré la formation d'environ 200 000 personnes et fourni des crédits à un nombre de bénéficiaires à faible revenu estimé à 100 000 personnes. Il faut mentionner le rôle essentiel que les organisations non gouvernementales ont joué dans ce programme. Pour tous ces petits projets, la Banque a prêté directement jusqu'à 500 000 dollars à une organisation intermédiaire, en général une société à but non lucratif, une coopérative ou un organisme créé par des chefs d'entreprises locaux ou par un groupe ecclésiastique. L'intermédiaire organise des cours de formation et administre parfois le programme de crédit avec les institutions financières. »

Alan Woods, administrateur de la *US Agency for International Development – USAID*, a le même souci :

« Des efforts seront faits pour que les micro-entreprises aient plus facilement accès aux ressources financières par l'intermédiaire de coopératives ou d'associations de crédit mutuel. Dans le cadre de ce programme, de l'assistance technique sera fournie aux institutions des pays en développement qui visent à développer les micro-entreprises pour accroître les revenus et créer des emplois. Du crédit sera mis à la disposition d'institutions financières pour contribuer à démontrer la valeur financière et économique des prêts accordés aux micro-entreprises. »

Le constat de l'insuffisance des banques est fait par tous. Le rapport final s'exprime en ces termes sur ce sujet :

« Tous les participants ont souligné l'indifférence, la mauvaise volonté et l'incapacité de la plupart des banques commerciales à jouer un rôle dans l'octroi de crédits aux micro-entreprises pour les raisons de coût des transactions, risque, défaut de nantissements, etc. Cependant on pense que, si on pouvait en trouver le moyen, il serait souhaitable d'obtenir une participation plus active des banques commerciales... »

Plusieurs orateurs pensaient qu'il fallait établir des liens entre le secteur non structuré et les institutions financières officielles. M. Jaeckleene, du Fonds d'équipement des Nations unies, a proposé d'utiliser des « intermédiaires spécialisés ». Ils s'occuperaient de la sélection, de l'évaluation, du suivi et des travaux de supervision, amèneraient aux banques commerciales des micro-entreprises désirant

emprunter et prélèveraient une redevance sur les services rendus aux clients sous la forme d'un pourcentage fixe des prêts accordés.

Si je vous raconte tout cela, c'est pour bien situer le contexte très particulier de ces années quatre-vingt où de multiples initiatives virent le jour à la marge de l'activité financière et bancaire mondiale. Il était passionnant de mettre en place des outils nouveaux en réponse aux besoins. Bien sûr, nous étions conscients que tout cela était insuffisant et, au fond un peu dérisoire, par rapport aux immenses pauvretés que chaque visite sur le terrain nous faisait découvrir. Mais nous étions, les uns et les autres, moi, en tout cas, persuadés que c'est par de petites actions menées avec nos faibles moyens que nous pourrions entraîner un changement dans les mentalités de celles des institutions internationales ou nationales qui avaient les outils nécessaires pour des réponses plus globales et donc plus efficaces.

Aussi, c'est avec satisfaction que nous avons vu, à partir de 1990, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine, puis chez nous, la Caisse française de développement prendre ce chemin, nouveau pour elles, du financement des petites entreprises.

Imaginez l'évolution ! Chacune de ces institutions ne finançait jusqu'alors que des États ou de très gros projets économiques. Pour elles rien n'était visible au-dessous de 5 millions d'US\$. Or, voici qu'elles se soucient de proposer des financements à des associations ou de petites organisations pour des sommes de 500 000 US\$... C'est une révolution culturelle qui récompense les efforts des quelques extravagants pionniers qui dix ou quinze ans plus tôt croyaient au crédit pour les pauvres.

Le microcrédit était né, que déjà on appelle la microfinance.

Ce n'est pas une panacée. L'ambition de la Banque mondiale d'en faire un outil de lutte contre la pauvreté est à la fois ambitieux et vain.

Bien sûr, il faut se réjouir de voir des milliers et bientôt des millions de personnes accéder à cette forme d'existence économique qu'est l'emprunt et donc à la confiance, mais il faut aussi être lucide et admettre que si cette démarche est indispensable, elle reste très largement insuffisante. Il faut certes lutter contre la pauvreté et chercher à l'éradiquer, mais, il faut d'abord ne pas la créer. Pour cela, les efforts louables du microcrédit sont évidemment incomplets.

J'ai participé à la mise en place de nombreuses organisations de microcrédit, comme Bancosol en Bolivie. J'ai vu aussi fonctionner de multiples associations qui, en Afrique en particulier, proposent de petits crédits.

J'ai vu des réussites spectaculaires qui comme Bancosol, suscitent l'envie et donc la concurrence des banques commerciales locales.

J'ai vu aussi de fausses offres de crédit, organisées à la hâte pour répondre à des demandes de bailleurs de fonds et qui, faute de sérieux et de compétence, dénaturaient la notion même de crédit en devenant de vrais dons.

Pour devenir crédible et donc pérenne, un organisme de crédit doit s'inscrire dans un contexte local de développement pour s'ajuster au mieux aux besoins locaux.

Il faut donc que les bénéficiaires actuels et futurs puissent se l'approprier comme un moyen de développement inscrit dans leur histoire et leur culture. Pour cela, il est nécessaire qu'ils y apportent aussi leur épargne, si faible soit-elle, transformant ainsi l'organisme de microcrédit en organisme de microfinance.

Ce n'est que comme cela que pourra se faire l'appropriation nécessaire. Tant que l'organisme reste une simple agence de distribution de crédits dont la ressource provient souvent de l'extérieur, il demeurera étranger aux populations qu'il aide.

C'est ainsi que certaines organisations se sont transformées en banques de proximité. Pour cela, il faut évidemment que la législation soit suffisamment souple pour permettre ces évolutions. C'est ainsi que par le microcrédit l'ouverture se fait vers l'utilisation de l'outil bancaire. Il ne s'agit pas de banques avec pignon sur rue, halls de marbre et portes de verre. Ce sont des établissements bancaires réellement de proximité où l'on peut faire des dépôts et éventuellement emprunter. On passe ainsi, contrairement à l'orthodoxie bancaire, du crédit à l'épargne, alors que celle-ci enseigne le contraire. S'il n'évolue pas dans ce sens l'organisme de microcrédit risque de constituer une impasse, car s'il reste la porte principale, sinon unique, pour ceux qui jusqu'alors étaient des non-personnes bancaires, il doit pouvoir offrir à ceux qui réussissent grâce à lui de nouvelles possibilités d'emprunt qui dépassent alors le plafond des prêts déjà accordés.

Dans ces conditions, il ne s'agit plus seulement de microcrédit mais de microfinance, sinon de finance tout court.

RETOUR EN EUROPE

Si les années quatre-vingt ont vu fleurir dans les pays du Sud ces expériences nouvelles de crédit et de finance, dans nos pays européens la situation économique s'est fortement dégradée. Sous les effets de la crise pétrolière et plus encore des transformations des outils de production, de la mondialisation, des dérèglementations, la machine économique encore marquée par les formes de la société industrielle se grippe et se transforme. Les licenciements entraînent un chômage devenu endémique qui, lui même engendre de la précarité. On voit apparaître dans une société qui croyait en être exemptée la pauvreté et même la misère. Face à cette situation, les pouvoirs publics, les organisations de protection sociale ne réagissent que par l'assistance et les procédés classiques adaptées à un chômage passager. Or, cette fois la crise est plus grave, elle rejette des pans entier de la population dans l'exclusion. La pauvreté n'est plus comme dans les décennies passées marginale, elle devient structurelle. Face à elle, les mesures sociales s'avèrent impuissantes à faire face.

C'est alors que quelques-uns d'entre nous qui avons expérimenté ou vu fonctionner ces entreprises de microcrédit et de financement local vont s'en inspirer pour essayer de répondre à ces nouvelles situations.

Alors que la Sidi était créée, nous avons, avec le CCFD et le Crédit coopératif, mis en place un fonds de garantie destiné aux immigrés désireux de créer une entreprise. Ce fonds leur permettait d'emprunter sans disposer de cautions personnelles. Il a permis de financer ainsi une vingtaine d'entreprises dont si je me souviens bien un «fast-food», je veux dire, bien sûr, une restauration rapide, à Montbéliard.

Il a ainsi fonctionné sans anicroche pendant cinq ans, n'ayant connu durant cette période que deux faillites, un hammam à Lyon et une entreprise d'envoi de pièces détachées d'automobiles en Algérie. Cette dernière affaire mérite d'être contée car elle illustre bien les difficultés de ce genre d'entreprises.

C'est l'histoire d'un immigré algérien qui, prenant conscience des difficultés de ses compatriotes restés au pays pour se procurer des pièces détachées d'automobiles, avait conçu un projet ingénieux. Au cours de visites en Algérie, il prenait commande de ce qui était nécessaire et, revenu en France, il achetait ces pièces chez les différents concessionnaires et les envoyait ensuite par la poste. À la réception, il était payé soit par mandat, soit en percevant lui-même le paiement quand il allait sur place. Après quelques mois de bon fonctionnement,

il voit les règlements diminuer et pratiquement se tarir. Inquiet, il se rend sur place et constate que la plupart de ses « clients » nient avoir reçu le moindre envoi. Si cette réponse n'avait été le fait que de quelques-uns, il aurait pu, à juste titre soupçonner une escroquerie de leur part. Mais vu le nombre des plaignants et leur dispersion, il paraissait exclu qu'une quelconque entente entre eux soit possible. D'où venait donc la disparition des précieux envois ? Une enquête auprès des bureaux de poste révéla que la plupart de ces colis avaient mystérieusement disparus entre la France et l'Algérie et même entre le centre de tri et la poste locale.

L'administration promet une enquête dont on n'eut aucune nouvelle. Que conclure ? Une seule évidence s'imposait, c'était les postiers eux-mêmes qui avaient détourné les envois. Quand on sait la difficulté qu'il y avait à l'époque à trouver en Algérie des pièces détachées, et le prix extravagant qu'elles atteignaient au marché noir, on comprend que la probité de certains postiers algériens ait quelque peu faibli.

Que restait-il à notre homme pour y faire face ? Rien, bien évidemment. D'où la faillite inévitable et le recours au fonds de garantie qui a dû dédommager les créanciers.

Cette anecdote illustre à la fois les difficultés de la création de ces petites entreprises et la nécessité de disposer d'outils financiers adaptés pour les aider à réussir. En l'occurrence, le fonds de garantie avait joué. L'opération était un échec, mais elle avait permis d'entreprendre, ce qui ne veut pas toujours dire réussir.

Je vous amène maintenant chez moi, ou, plus précisément dans la maison de famille que nous possédons dans le sud de Toulouse. Nous sommes en 1986. C'est là dans ce village où je suis né que nous passons, à cette époque, la plupart de nos vacances avec nos enfants et bien souvent leurs amis et copains.

Ce jour-là, août déploie ses brutales chaleurs. La fraîcheur de la maison dont les murs épais ont été, il y a deux siècles, édifiés pour y résister, nous réunit, mon épouse, moi et nos deux hôtes : Pierre et Jackie Saragoussi.

Pierre est un vieil ami qui occupe auprès du directeur de la Caisse des dépôts et consignations le double rôle d'ami et de conseiller. Il a suivi de près les diverses initiatives dont j'ai parlé. Il m'a fait confier par la Caisse un travail d'identification en région Rhône-Alpes pour étudier la possibilité de mettre en œuvre des mécanismes de financement comme celui de la Sidi en vue de favoriser l'essor des associations et des entreprises d'insertion. Ces organismes ont pour tâche de réintroduire dans le monde du travail des personnes en chômage de

longue durée ou des jeunes égarés de la vie que la drogue ou la prison, ou les deux, ont rejetés hors de la vie sociale.

Nous sommes donc en 1986 et le gouvernement issu de la récente majorité de droite a mis fin aux espérances que nous avions dans ce projet rhodanien, mais plus grave, il a, par mesure d'économie, réduit sinon supprimé les maigres allocations que ces organismes d'insertion percevaient de l'État. C'est cela qui, dans cette chaleur étouffante occupe nos conversations. Que faire ? Nous nous orientons rapidement, à l'instigation de Pierre, vers la recherche de solutions qui permettraient de fonctionner sans l'aide des pouvoirs publics. Déjà, la création du fonds de placement «Faim et Développement» et celle de la Sidi, dont il était devenu actionnaire, m'avaient mis en relation étroite avec le Crédit coopératif ; la Caisse des dépôts m'avait également associé à la création d'une Sicav, «Nord-Sud Développement», qui oriente l'épargne française vers des organismes internationaux de financement des projets dans le tiers-monde.

J'avais aussi rencontré Guy Courtois, directeur général de la Fondation de France et nous avons rapidement sympathisé. Il connaissait aussi Pierre Saragoussi qui représentait fréquemment son patron aux séances du conseil d'administration de la Fondation. Il nous est vite venu à l'esprit de faire converger ces amitiés vers un projet commun qui pourrait venir en aide à ces entreprises d'insertion. Par mon intermédiaire le CCFD pourrait s'y associer.

Au cours de la discussion, nous avançons l'idée qu'il serait souhaitable d'associer à cette entreprise les organismes caritatifs des grandes religions françaises pour manifester ainsi leur prise en charge du souci de cette situation.

La journée s'achève par une visite des environs et par un dîner dans la fraîcheur retrouvée du jardin. De ce dernier, seuls les bouleaux et les cyprès garderont le souvenir.

De retour à Paris, Pierre organise une réunion de tous nos amis qui adhèrent au projet et nous réfléchissons à la création d'une fondation dont l'objectif premier serait d'aider ces entreprises d'insertion mais aussi, et c'était nouveau, de proposer aux chômeurs désireux de créer une activité sinon une entreprise, des moyens de financement sous forme de prêts.

Notre cercle s'élargit. Y entrent, comme espéré, la Cimade qui est l'organisme de solidarité des Églises réformées, le CCFD, comme prévu, et le Fonds social juif unifié qui regroupe les efforts d'assistance des milieux israélites.

Se joint aussi à nous Thierry Jeantet qui est le secrétaire général du Groupe des sociétés d'assistance mutualiste, telles que la MAIF, la MACIF, la MAAF, etc.

Notre groupe est ainsi constitué. Nous n'avons pas pu trouver à notre grand regret une organisation caritative musulmane pour compléter notre équipe.

Notre ambition est claire. Nous voulons réunir dans un effort commun tous ceux qui cherchent des solutions pour réduire le chômage faute de pouvoir le détruire. Nous espérons montrer par la composition de ce « panel » la volonté de la société civile de prendre sa part dans ce combat aux côtés bien sûr des autres acteurs sociaux. Nous pensons que cette question est trop importante pour être laissée entre les mains de l'État seul dont nous constatons les carences compréhensibles dans ce domaine.

« France Active » était née. C'est le nom que Karol Sachs propose de donner à notre fondation. Va pour France Active.

Chacun des fondateurs a réussi à engager l'organisme dans lequel il travaille et à obtenir un premier apport de fonds destiné à lancer l'opération. C'est ainsi que nous avons pu réunir près de 8 millions de francs. Les débuts furent tâtonnants, les premières réunions parfois chaotiques. Nous avons, en effet, à faire travailler ensemble des personnes mais aussi des institutions peu habituées à ce genre de collaboration et sur un sujet neuf pour tout le monde. Après une campagne de publicité inopportune, car nous n'avions pas encore mis en œuvre les outils pratiques nécessaires, nous nous sommes orientés vers des micro prêts destinés à aider des chômeurs à créer leur outil de travail. Très vite, sous l'impulsion de la Caisse des dépôts, furent mis en œuvre deux instruments financiers mieux adaptés. Il était difficile, vous le comprenez, de pouvoir depuis Paris analyser et étudier des dossiers venant de partout et qui requéraient de notre part attention et suivi.

Un système de garantie tout d'abord pour faciliter l'accès aux banques des créateurs ou des entreprises d'insertion vers lesquelles l'action de France Active va peu à peu se concentrer.

Une société d'investissement analogue à la Sidi, le SIFA (Société d'investissement France Active) qui apporterait des fonds propres aux entreprises en prenant des participations dans leur capital. Nous visions ici les entreprises relativement solides et structurées qui embaucheraient des personnes en chômage de longue durée ou qui consolideraient localement un tissu industriel délabré.

Grâce au soutien financier de la Caisse des dépôts, de la Fondation de France et du CCFD, ces outils purent fonctionner cependant que la MAAF (Mutuelle des Artisans de France) apportait des ressources dans le fonds de garantie lui-même.

Durant la décennie suivante, Claude Alphandéry, spécialiste des questions d'insertion, succéda à Bernard Latargert, lui-même

successeur de Guy Courtois, comme président. La fondation devenue Fonds France Active développe alors dans la plupart des régions françaises des fonds locaux de garantie cofinancés par la FFA et des collectivités territoriales. 34 existent aujourd'hui.

Pour faire face aux besoins toujours plus important de financement, il est mis en place un fonds de placement qui, tout en s'inspirant des fonds solidaires déjà créés, doit apporter une intéressante innovation.

À l'instigation de la FFA, deux syndicats de salariés la CFDT et la CFTC suscitent la constitution du fonds de placement Insertion-Emploi qui présente une invention originale.

Ce fonds, en effet, n'est pas un fonds de partage comme ceux dont je vous ai déjà parlé, mais un fonds qui réunit deux particularité. D'une part, son portefeuille est constitué d'entreprises françaises sélectionnées selon des critères éthiques à partir de leur comportement social (pas de licenciement abusif, respect strict du code du travail, refus de plans sociaux, etc.), d'autre part, 10 % au maximum de son capital sera investi directement dans des entreprises non cotées qui embauchent des chômeurs ou qui créent des emplois dans des zones sinistrées économiquement. Nous retrouvons là les critères de la FFA qui est chargée de préparer ces investissements et de les suivre.

On peut s'étonner que seulement 10 % du capital de ce fonds soit utilisé pour ce financement, mais une obligation légale interdit à tout fonds de placement d'investir plus de 10 % dans des entreprises non cotées. Cette contrainte existe pour limiter les risques des souscripteurs. À ce jour plus de 150 entreprises ont bénéficié de ce type de financement.

LE MICROCRÉDIT EN FRANCE

La situation de l'emploi ne cessant de se dégrader, l'infernale spirale du chômage et donc de la précarité s'intensifie.

L'inquiétude gagne peu à peu toutes les couches de la société et suscite des réactions parfois de colère souvent de solidarité. Des artistes, des personnages du spectacle s'associent à Coluche pour créer les « Restos du cœur ». Qui aurait cru, dix ans auparavant, que l'on reviendrait à une forme modernisée des soupes populaires ?

Partout se manifestent des bonnes volontés qui cherchent à répondre au mieux aux besoins sans cesse accrus de personnes de plus en plus exclues. Ce que dans les prospères années soixante-dix on avait appelé l'« ascenseur social » est maintenant coincé au rez-de-chaussée de la société. Si pendant plus d'un siècle, les parents avaient vu leurs enfants s'élever socialement, les parents, dans cette fin de siècle, constatent leur impuissance à garantir leur avenir. Aux « Restos du cœur » s'ajoute bientôt à l'initiative de Xavier Emmanuelli, le Samu social qui, chaque soir maraude dans les rues de Paris pour rencontrer et si possible accueillir et soigner ceux qui ne trouvent place que dans la rue. De plus en plus jeunes, de plus en plus désespérés, ceux que l'on nomme d'un terme général les SDF, s'enfoncent, livrés à eux-mêmes dans le désespoir et la misère.

Les efforts pour les aider se multiplient mais ils demeurent insuffisants. Cette situation apparaît à beaucoup d'autant plus insupportable que, parallèlement, certains s'enrichissent et exposent sans pudeur leur nouvelle fortune.

Les « golden boys » à New York, à Londres, mais aussi à Paris se pavanent sans pudeur dans leurs grosses cylindrées. Toutes ces fortunes ne sont pas honnêtement gagnées. Comme si tout devenait permis, l'escroquerie, la magouille ont pignon sur rue. Des hommes d'affaires douteux à la charnière de la politique, des affaires et du sport siègent au Conseil des ministres.

Commencent alors, vous vous en souvenez, les premières enquêtes diligentées par des juges libérés, qui font surgir de bien curieuses collusions entre l'argent et la politique, l'argent et le sport, l'argent et le spectacle.

Comme s'ils bénéficiaient d'une impunité, certains partis politiques, à la recherche du financement toujours plus nécessaire pour de coûteuses campagnes électorales, trafiquent sur les appels d'offres des collectivités locales, rançonnent les entreprises lors de l'obtention des marchés.

Curieux comportement alors que se multiplient les plans sociaux, et que les entreprises françaises prises dans le mouvement irréversible de la mondialisation, « dégraissent » à loisir.

C'est aussi l'époque, où, par une sorte de rejet des formes collectives qui avaient caractérisé les trente années précédentes, la société se lance dans un courant d'individualisme et de retour sur soi. Le culte du corps, la recherche de plaisirs nouveaux, le désir de paraître font reculer les traditionnelles solidarités.

Les clubs de sport se multiplient, le salaire des joueurs de football atteint des sommes scandaleuses, les présidents de société bénéficient de rémunérations d'autant plus élevées qu'ils ont le plus contribué à licencier du personnel.

Face à cela, dans la rue, dormant sur les trottoirs, chaque jour plus nombreux, ceux que l'on appelle « les nouveaux pauvres », trop isolés pour s'organiser, trop écrasés pour se révolter, tendent la main. Heureusement, comme au XIX^e siècle naissent ou se développent des organisations caritatives qui retrouvent un crédit que la prospérité des décennies écoulées avait un peu terni.

Le mot caritatif retrouve sa noblesse, le mot « pauvre » n'est plus tabou. Le Secours populaire, le Secours catholique, l'Armée du salut se retrouvent au premier rang de ce combat, toujours engagé, jamais gagné.

C'est dans cette ambiance et ces difficultés que de nombreuses initiatives se font jour.

Inspirés par l'exemple du tiers-monde, nous sommes quelques-uns à rechercher et proposer des formules qui, au-delà de l'assistance indispensable, peuvent apporter des moyens financiers capables de fournir à ceux qui le peuvent et le veulent la possibilité de créer des entreprises ou au moins leur propre emploi.

Ce sera le cas de l'Adie que Maria Nowak crée à l'image de la Grameen Bank du Bangladesh.

En cette fin des années quatre-vingt, le nombre de chômeurs va croissant et dépasse le seuil de 3 millions, qui en d'autres temps paraissait impensable. Avec cette calamité surviennent la précarité, l'exclusion. Le gouvernement de Michel Rocard, issu des élections de 1988 met en place un nouveau dispositif : le Revenu minimum d'insertion, destiné à donner aux plus démunis un apport financier qui les empêche de mourir de faim ou de vivre de mendicité. Un progrès est ainsi accompli, mais cet effort relève essentiellement de l'assistance même si dans le nom même du dispositif figure celui d'insertion. Or, certains de ces « Rmistes » se connaissent la capacité de créer leur propre emploi et ont en eux-mêmes l'énergie de sortir de cette misère. Mais comment trouver les moyens financiers indispen-

sables ? Qui peut faire crédit à ces exclus de l'économie et parfois de la société ?

On vient certes de mettre en place un autre dispositif, l'Accre (Aide aux chômeurs créateurs d'entreprise) qui apporte un petit capital à ceux qui veulent se lancer dans cette entreprise. Mais cela n'est pas suffisant et là encore où trouver les ressources complémentaires nécessaires ? Les banques ne sont pas prêtes à financer ces « nouveaux entrepreneurs ».

C'est alors que Maria Nowak lance une initiative nettement inspirée des expériences de microcrédit réalisées dans les pays du Sud pour proposer à ces chômeurs créateurs, à ces « Rmistes » courageux la possibilité de prêts de petites dimensions pour réaliser leurs projets. Bien sûr, je connais Maria depuis longtemps et elle a même siégé au directoire de la Sidi. Nous parlons de ses idées et de ses projets et lors de la création de l'Adie, je convaincs le CCFD d'apporter sur les fonds du FCP « Faim et Développement » une somme d'un million de francs pour les premiers prêts. De même la Fondation de France et les Fonds France Active abondent d'une somme équivalente.

Reste pour l'Adie, comme pour d'autres, à trouver l'argent indispensable pour financer l'accompagnement difficile et souvent long de ces porteurs de projets. Le CCFD, là encore, va apporter pendant les premières années un financement provenant des résultats de la Sicav Eurco-Solidarité créée avec le Crédit lyonnais et d'autres en 1992.

Depuis l'Adie a trouvé auprès de la Commission européenne et le Gouvernement français les ressources qui lui sont utiles. En 2000 c'est près de 3 000 prêts qui ont été ainsi accordés. Depuis sa création, l'Adie s'est appuyée sur quelques banques, dont le Crédit mutuel qui relaient efficacement les prêts directs par lesquels elle a commencé son activité. On voit là une relation intéressante se créer entre une association de finance solidaire et des établissements bancaires en vue de répondre à une demande financière de microcrédits.

Cette initiative, comme celle de France Active, est une transposition heureuse des expérimentations dans le domaine du crédit solidaire des pays du Sud vers les pays du Nord. Pour une fois le transfert de technologie et d'expérience s'est réalisé dans le sens inverse de celui qui a cours habituellement. (Voir en annexe une note de Maria Nowak.)

D'autres expériences vont naître, issues d'autres mouvements.

NAISSANCE D'UNE BANQUE

J'ai choisi de vous présenter l'une d'entre elles : la Nef. Pour cela j'ai demandé à Henri Nouyrit, l'un des fondateurs de la Nef, de décrire la création de cette organisation. Je lui cède la parole.

« Dans le courant des années soixante-dix, c'est le besoin de trouver des crédits pour permettre le développement de l'agriculture biologique (biodynamique en particulier) et pour aider à la création d'écoles pratiquant la pédagogie « Steiner » qui a été à l'origine de la création de la Nef. Le lien entre ces deux activités très différentes résidait dans le fait que les agriculteurs et les pédagogues en cause se référaient à des impulsions données par la même personnalité, Rudolf Steiner (1861-1925), scientifique et philosophe autrichien, qui vers la fin de sa vie, et à la demande d'agriculteurs et de pédagogues, ouvrit des voies de recherche et de pratique qui se révélèrent peu à peu particulièrement fécondes. En France, jusqu'à une époque très récente, pratiquer l'agriculture biologique passait pour une lubie qui excluait que les banques y risquassent le moindre crédit. Des écoles privées sous forme d'association, même bénéficiant pour certaines de contrat avec l'État, devaient trouver des modalités de financement spécifiques pour assurer leur développement. C'est ainsi qu'en 1978, Jean-Pierre Bideau, qui était à l'époque enseignant, fondateur d'une école Steiner, mais également en lien avec le Mouvement d'agriculture biodynamique, eut l'idée de réunir un cercle de personnes pour réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour mobiliser des ressources en faveur de ces initiatives.

À cette époque j'étais personnellement responsable d'une grande organisation professionnelle agricole (la Confédération française de la coopération agricole), et très attentif à une évolution « industrialiste » de l'agriculture qui me paraissait comporter beaucoup de risques aussi bien technologiques et sanitaires que sociaux. J'étais en même temps membre du conseil d'administration d'une École Steiner dans la région parisienne. J'ai donc fait partie du cercle réuni par J.-P. Bideau, qui se pencha sur l'expérience originale d'organismes bancaires « alternatifs » créés en Allemagne, aux Pays-Bas et en Angleterre au cours de années soixante et soixante-dix pour assurer le financement, entre autres, des initiatives que nous voulions aussi soutenir en France. Les premières réunions de ce cercle (comportant des agriculteurs, des artistes, des pédagogues, des médecins, et des personnalités engagées dans la vie économique) aboutirent à la création d'une association dont on me demanda d'assumer la présidence et à

laquelle fut donné le nom de « Nouvelle économie fraternelle ». Ceci mérite quelques explications puisque c'est là l'origine de l'appellation « Nef ».

« Au moment où Rudolf Steiner donnait en 1919 les impulsions pour la pédagogie qui porte son nom, l'Europe sortait exsangue de l'horreur de la Première Guerre mondiale. La Russie était à feu et à sang, l'Allemagne en proie au chaos social, l'Autriche dépecée, la France et l'Angleterre pansaient des plaies terribles. La réflexion sur les causes lointaines ou proches de ces funestes événements conduisit Rudolf Steiner à développer un ensemble de propositions pratiques pour tenter de détourner l'évolution de la société et de l'histoire des voies inhumaines dans lesquelles elle s'était engagée. Il publia à l'époque des ouvrages, fit de très nombreuses conférences pour présenter ses analyses et ses propositions qui suscitèrent pendant la période de la République de Weimar un mouvement de réforme très dynamique mais qui demeura marginal.

Quelles étaient les propositions de Steiner ? Je prends le risque d'un extrême raccourci : Steiner observe que depuis longtemps dans notre société « chacun tient pour la meilleure organisation celle qui lui permet de satisfaire le mieux ses propres besoins. Il en résulte que sous l'influence de sentiments égoïstes la question sociale se pose ainsi : quelle forme donner aux institutions sociales pour que chacun puisse jouir pour lui-même des fruits de son travail ?... Ainsi une société est prospère, pense-t-on, quand chacun dispose à son gré de la plus grande partie de son revenu ». C'est ce que l'on pourrait appeler l'égoïsme sacré ou le paradigme d'Adam Smith : chacun travaille avec intensité pour lui-même et tout le monde s'en trouve bien ! Or, Steiner, en rappelant que « toute misère humaine est une suite directe de l'égoïsme et que la déchéance et la pauvreté s'installent tôt ou tard si les institutions sociales ont pour base l'égoïsme », retourne comme un gant le paradigme d'Adam Smith en formulant ainsi la grande loi sociale qui lui paraît s'imposer avec la nécessité d'airain d'une loi de la biologie : « Le vrai bonheur d'un ensemble d'hommes travaillant en commun est d'autant plus grand qu'est réduit le profit que chacun tire pour lui-même de son travail, qu'il cède de celui-ci à la communauté et que celle-ci pourvoit davantage aux besoins de chacun ». (Citations tirées d'une étude de Rudolph Steiner sur l'expérience de Robert Owen – 1771-1858 –, l'un des pères du mouvement coopératif en Angleterre.) »

Cette loi trouve son application dans la société où Steiner discerne trois sphères d'activité relativement autonomes quoiqu'interdépendantes : la sphère de la vie de l'esprit (sciences, culture, arts, religion,

imagination créatrice) dont le principe directeur ne peut être que la *liberté* ; la sphère du droit (dont l'État et le Parlement portent la responsabilité), dont le principe souverain est l'*égalité* ; enfin la sphère de l'économie (production et échange de biens et de services) dont la règle cardinale est la *fraternité*, au sens de la réciprocité positive exprimée par cette « loi sociale » énoncée ci-dessus, que Steiner qualifiait de « fondamentale ». Il formulait dans un grand nombre d'écrits et de conférences les conditions pratiques de réalisation de ces idées en étant conscient que leur mise en œuvre serait l'affaire de plusieurs générations.

De là vient donc le nom de la Nef « Nouvelle économie fraternelle » choisi par le groupe des fondateurs, d'abord de l'association, puis de l'organisme bancaire coopératif que celle-ci créa en 1986, dont la présidence fut confiée à Jean-Pierre Bideau et qui obtint l'agrément de la Banque de France en 1988. Cette dénomination comportait une intention absolument claire dans l'esprit des fondateurs : l'organisme ainsi créé devait certes servir à financer les initiatives agricoles et scolaires dont il a été question, mais il devait surtout être une sorte de laboratoire, ouvert à toute personne de bonne volonté voulant expérimenter des pratiques de solidarité et de réciprocité dans l'épargne, les garanties, les crédits, la responsabilité sociale. Et c'est bien la raison pour laquelle c'est par appel publique à l'épargne, autorisé par la COB, que la Nef a rassemblé la plus grande partie du capital qui lui a permis de recevoir l'agrément bancaire en 1988. Dès lors le sociétariat de la Nef s'est composé de plus en plus de personnes venant d'horizons philosophiques ou religieux divers mais partageant une aspiration forte à expérimenter ensemble comment l'argent pouvait devenir serviteur de pratiques transparentes et solidaires au bénéfice de la société tout entière et notamment de ses besoins les moins satisfaits. »

Comment cela fonctionne-t-il ?

« La Nef entretient depuis son origine des liens étroits avec le Crédit coopératif. Mes responsabilités professionnelles dans le mouvement coopératif m'avaient mis en contact avec Jacques Moreau, président de la Caisse centrale du crédit coopératif, qui dans les années 80 présidait aussi le Groupement national de la coopération (GNC). L'Association la Nef devint rapidement après sa création sociétaire de la Banque française de crédit coopératif (BFCC). Celle-ci n'était pas encore à l'époque une banque de particuliers. Quand J.-P. Bideau et moi avons demandé à ses dirigeants, en 1984, si la BFCC pourrait recevoir les comptes personnels des membres de l'Association et attri-

buer des prêts aux initiatives que ces membres souhaitaient soutenir (notamment dans l'agriculture), leur réponse fut négative. Mais dans l'esprit, nos interlocuteurs du Crédit coopératif (parmi lesquels Jean-Claude Dettelleux, son actuel président et Robert Durand à l'époque directeur général de la BFCC) furent néanmoins très positifs puisqu'ils nous proposèrent de nous aider à réaliser par nous-mêmes ce que nous avions souhaité leur faire faire.

C'est ainsi qu'avec les conseils juridiques et techniques des services de la Caisse centrale de crédit coopératif, nous avons finalement choisi de créer une société financière coopérative ayant la capacité de collecter de l'épargne stable et de la prêter. La Société financière de la Nef, formellement créée en 1986, s'affilia à la Caisse centrale. Pour obtenir l'agrément de la Commission bancaire, le capital minimal exigé à l'époque était de 7,5 millions de francs. Ce fut encore avec l'aide très efficace et amicale des spécialistes du Crédit coopératif que nous avons obtenu un « visa » de la Commission des opérations de Bourse pour lancer « l'appel public à l'épargne » qui nous a permis d'atteindre, fin 1988, un capital d'environ 8 millions de francs, souscrits par quelque 700 sociétaires et d'obtenir ainsi le fameux « agrément bancaire ». L'activité bancaire de la Nef a ainsi pu démarrer avec une toute petite équipe de collaborateurs dirigée par J.-P. Bideau comme président et moi-même comme vice-président. Le siège légal fut installé au siège du Crédit coopératif à Nanterre et le bureau opérationnel à Moulins dans l'Allier proche du lieu où résidait J.-P. Bideau.

L'agriculture biodynamique et biologique fut la première destination des prêts de la Nef. Ce fut l'occasion de mettre en pratique des procédures originales tant pour la garantie (cautions partagées entre un nombre significatif de personnes) que pour la mobilisation du capital pour l'acquisition de terres. C'est ainsi que la Nef attribua un assez grand nombre de prêts individuels à des personnes voulant aider à l'acquisition de fermes et désirant souscrire pour ce faire au capital de Groupements fonciers agricoles (GFA). Des procédures de même nature furent aussi mises en œuvre pour appuyer le développement d'écoles ayant le statut juridique d'association. Des prêts furent faits aux associations dont les membres s'engageaient à assurer le remboursement. Ces membres devenaient ainsi emprunteurs à la Nef et donateurs à leur association et constituaient ce que nous avons appelé des « communautés de donateurs-emprunteurs ». Cependant très rapidement la Nef reçut des demandes de concours provenant d'horizons très divers et en particulier de personnes frappées par le

chômage ou par diverses formes d'exclusion sociale. L'objet de ces demandes était généralement lié au projet de création d'une petite entreprise. Dès la troisième année d'activité bancaire les prêts à la réinsertion sociale et à la création d'entreprise représentaient près de 50 % des crédits mis en place, ils dépassaient 60 % en 1995. Cette année-là les autres prêts se répartissaient entre : culturel 8 %, écologie et agriculture 19 %, secours divers 12 %.

Dans le courant de 1994, la collaboration entre la Nef et le Crédit coopératif s'est encore approfondie avec la création du « Livret d'épargne Nef-Crédit coopératif », grâce auquel les sociétaires de la Nef pouvaient mettre à la disposition de celle-ci une partie significative de leur épargne mobile (la BFCC gérant les livrets pour le compte de la Nef). Le livret eut un succès immédiat et les prévisions de collecte les plus optimistes furent rapidement dépassées.

En 1996, la mise en place du « compte-chèque Nef-Crédit coopératif » a pour effet un élargissement très sensible du sociétariat de la Nef, une augmentation importante de la collecte d'épargne, un approfondissement des relations de travail avec le Crédit coopératif et de la collaboration avec ses agences qui devenaient de plus en plus des relais de la Nef sur le territoire. J'ajoute que la Caisse centrale qui est, par délégation de la Commission bancaire, le contrôleur de la Nef, a exercé sa mission avec le souci de s'assurer du respect scrupuleux de la réglementation bancaire assurant la protection de l'épargne, mais aussi avec la compréhension des intentions et des procédures originales mises en œuvre par la Nef. Je tiens à souligner à quel point la coopération entre le Crédit coopératif et la Nef est marquée par le respect mutuel des spécificités de chacun, et à quel point les valeurs de solidarité et d'humanisme nous rapprochent. La Caisse centrale est finalement devenue sociétaire de la Nef en 1998 en lui apportant un montant de capital de 4 millions de francs et une promesse de souscription supplémentaire lors du passage prévu au statut de banque de plein exercice.

Parallèlement à sa collaboration avec le Crédit coopératif la Nef a, dès 1993, pour répondre aux demandes qui lui parvenaient, noué des relations de travail qui sont devenues de véritables partenariats, avec d'un côté la plupart des structures d'économie solidaire (Adie, Cigales, Garrigue, France Active, IDES, Autonomie et Solidarité, Habitat et Humanisme, etc, que l'on retrouve dans Finansol, et auxquelles il faut ajouter la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme et la Boutique de gestion de Paris) et d'un autre côté avec des structures spécialisées dans des domaines spécifiques

comme l'agriculture, le logement social, le commerce équitable, la protection de l'environnement, les énergies alternatives.

Ce sont ces partenariats très divers fondés à la fois sur la complémentarité des moyens d'action et sur des valeurs communes qui sont à la base de la croissance et de la diversité du sociétariat de la Nef.»

Si j'ai ainsi donné longuement la parole à Henri Nouyrit, c'est pour montrer les raisons et les conditions de la création de ce que certains appellent une organisation de finance solidaire. Mais c'est aussi parce que la Nef s'est trouvée au centre d'une accusation particulièrement grave, celle de dépendre d'une secte. Je reviendrai plus loin sur cet épisode qui fut l'objet d'une polémique entre certaines organisations d'épargne solidaire et le président de la Commission spéciale de l'Assemblée nationale.

D'autres organismes ont été créés, il est difficile de les évoquer tous. Qui sont-ils ? Dans son ouvrage *Banquiers du Futur*, Benoît Granger les définit ainsi :

«Ce sont parfois des militants de la coopération qui veulent créer leur propre banque, comme les fondateurs de Mag2 et de la Banca Etica en Italie. Parfois ce sont des voisins réunis par des projets micro-locaux, éventuellement soucieux d'environnement, et qu'ils ne parviennent pas à faire financer. Alors, ils créent des clubs d'investissement ou d'épargnants, comme les Alternativ-Fernwârme GmbH en Autriche ou les Cigales en France. Parfois, il s'agit d'amis, de militants d'une même philosophie pratique, qui sont allés plus loin dans leur amitié ; au point de vouloir créer une banque, comme l'Association de la Nouvelle économie fraternelle qui crée en France la Société financière de la Nef... Ces exemples recouvrent à la fois les différences techniques (on n'exerce pas les métiers financiers de la même façon, selon les objectifs que l'on poursuit) et les différences sociales (toutes ces organisations sont issues, ou sont liées à une partie du «mouvement social» de leur pays). Qu'il s'agisse d'une Église, dans les pays d'Europe du Nord ou qu'il s'agisse de cercles mutualistes ou syndicaux en Europe du Sud.»

Il serait intéressant de raconter ainsi la naissance et les évolutions de tous ces organismes nés dans ces fructueuses années quatre-vingt et quatre-ving-dix et qui ont fait émerger la notion d'épargne solidaire alors même que l'ambiance générale était à la recherche effrénée du profit et la hantise du moindre risque. En effet, dans la même période, à quelques années près, on verra se créer les *Cigales*, *Garrigue*, une petite société de capital-risque, liée aux *Cigales*, les *Fonds France Active* qui vont mettre en place des mécanismes de garantie et une société

d'investissement, la *SIFA*, mais aussi *Autonomie et Solidarité*, autre société coopérative de capital-risque, qui dans la région du Nord-Pas-de-Calais ouvre la possibilité de disposer de fonds propres à de nombreuses petites entreprises (à cet égard, il est intéressant de noter que pour la première fois une société de ce type va faire un appel public à l'épargne qui sera couronné de succès grâce à l'investissement de plusieurs centaines d'habitants de la région).

Dans un autre domaine, se crée à Lyon sous l'impulsion du père Devert l'association *Habitat et Humanisme* qui met en œuvre un mécanisme très astucieux de financement du logement pour les mal-logés. Bien sûr, à la même époque, Maria Nowak crée l'*Adie* sur les mêmes inspirations que celles qui avaient valu à la *Grameen Bank* de remarquables succès au Bangladesh. L'*Adie* ouvrait ainsi à des milliers de « Rmistes » ou de chômeurs la voie vers la création de leur propre emploi.

Par la force des choses, je me suis trouvé plus ou moins mêlé à la plupart de ces initiatives. En effet, nous étions, à ce moment-là, peu nombreux à agir dans ce domaine et par le jeu des relations et des amitiés, nous étions une dizaine, dont Karol Sachs du Crédit coopératif, Pierre Saragoussi de la Caisse des dépôts, Thierry Jeantet, des Mutuelles d'assurances, Guy Courtois, à l'époque directeur général de la Fondation de France, Maria Nowak, qui était à la Caisse (maintenant Agence) française de développement et qui fut un temps au directoire de la Sidi, Christian Tytgat, initiateur à Roubaix d'Autonomie et Solidarité et naturellement, quelques autres, dont Jean-Paul Gautier, inspirateur des Cigales, de Garrigue et de l'Aldea (Agence de liaison pour le développement d'une économie alternative).

Le mot alternative accolé au mot économie a toujours eu pour moi une signification incertaine. S'agit-il de proposer des formes différentes de gestion des entreprises ? Ou d'un nouveau modèle de relation entre entrepreneurs, salariés, clients et fournisseurs ? Ou encore d'une ambition plus large de proposer une alternative à l'économie dominante ?

Sans doute tout cela. Toujours est-il que ces initiatives au début marginales et liées à des réseaux souvent confidentiels ont été l'amorce d'un mouvement qui aujourd'hui dessine des tracés nouveaux dans l'économie.

Reste cependant que je m'interroge toujours sur le sens que l'on donne à *l'économie solidaire*.

Même si, au Gouvernement, un secrétaire d'État a porté ce terme dans son titre, je ne sais toujours pas définir ce qu'est l'économie solidaire. Je discerne bien des pratiques solidaires dans la gestion, la

répartition des revenus, l'investissement dans des secteurs socialement importants ou respectueux de l'environnement ou encore porteurs d'avenir, mais il s'agit là de comportements des acteurs économiques qui, en raison de leurs convictions personnelles ou de leur appartenance à une école de pensée agissent de façon solidaire et, de ce fait, donnent à leur entreprise ou à leurs placements un « comportement » solidaire. En aucun cas l'économie, par elle-même n'est solidaire. Bien sûr, elle peut être orientée vers des activités plus solidaires que d'autres, bien sûr, ses acteurs peuvent rechercher autre chose que leur profit immédiat et personnel, bien sûr, elle peut être gérée de façon participative voire autogérée, comme on le disait dans les années soixante-dix, mais, encore une fois, là aussi, ce sont les hommes qui agissent et lui donnent cette orientation solidaire. En elle-même, l'économie dans ses règles strictes de production, d'achat, de vente, d'investissement et de profits ou de pertes n'est pas solidaire.

Le législateur peine à donner une définition claire de ce que peut être une entreprise solidaire, tant le concept de solidarité échappe aux précisions juridiques et réglementaires.

Tentons de clarifier ici le concept même de solidarité, tant on le met à toutes les sauces. Le mot charité étant connoté religieusement et souvent péjorativement, celui de générosité impliquant une approche trop personnelle, on use du mot solidarité pour indiquer une action quelle qu'elle soit qui se dirige vers les autres. Il me paraît donc nécessaire d'être plus précis et d'éviter, par paresse intellectuelle, de rester dans la confusion.

Pour aider à cette clarification, je citerai deux personnes bien différentes l'une de l'autre, d'époque, d'état et de formation.

La première personne est Charles Gide, l'oncle de l'écrivain, qui fut l'un des penseurs du mouvement coopératif français à la fin du XIX^e siècle. « En tant que phénomène naturel, la solidarité n'est ni bonne ni mauvaise et ses manifestations peuvent nous paraître justes ou injustes. » C'est le niveau de la solidarité primaire « imposée par la nature, fatale, inconsciente, automatique ». Il poursuit : « Dans une deuxième étape, la solidarité, tout en conservant son caractère fatal, peut devenir volontaire en ce sens que les hommes acquièrent la claire conscience du lien qui les unit et, loin de regimber contre lui, y acquiescent de bonne grâce. » C'est le niveau des obligations sociales et légales comme le service militaire, l'impôt, la législation du travail, etc. « Enfin, il existe une dernière phase de la solidarité où toute coercition disparaît et où il ne reste plus que cette libre coopération qui résulte du concours des volontés. C'est celle qui apparaît de façon si éclatante dans ces innombrables formes d'associations qui s'élèvent de toutes parts... » (La Coopération – Conférence de propagande 1906.)

L'autre personnage est plus proche de nous. Il s'agit du philosophe André Comte-Sponville connu pour son *Petit traité des grandes vertus*. Dans une intervention récente aux XXI^e Rencontres nationales de crédit coopératif, il précise : « Notez que je parle de solidarité et non de générosité. La différence entre les deux, c'est que la générosité consiste à faire du bien à quelqu'un dont on ne partage pas les intérêts. Vous donnez 10 francs à un SDF ; il a 10 francs de plus, vous avez 10 francs de moins : générosité. Par différence avec la solidarité qui consiste à faire du bien à quelqu'un dont on partage les intérêts. Par exemple dans une mutuelle ou une coopérative : chacun y recherche son intérêt, mais ne peut le trouver qu'en défendant aussi ceux des autres. La générosité est désintéressée. La solidarité est plutôt une convergence d'intérêt. »

J'approuve pour ma part les deux définitions qui dans un langage et un style différent signifient la même chose. Il y a des gradations dans notre façon d'aborder l'intérêt des autres par rapport à nous.

Nous allons forcément retrouver ces tendances dans tout ce que l'on appelle l'économie solidaire et spécialement l'épargne solidaire. Quand nous plaçons de l'argent dans un FCP de partage et donnons une part de notre revenu c'est par générosité que nous agissons et c'est très bien ainsi.

Si, par contre nous apportons une partie de nos économies au capital d'une société de capital risque « solidaire », nous agissons certes dans le but d'aider les bénéficiaires de ces capitaux qui ne peuvent peut-être pas trouver ailleurs les fonds propres dont ils ont besoins, mais nous attendons et espérons que ceux-là par leur bonne gestion et leur bon fonctionnement nous permettront de rentrer dans nos fonds et même éventuellement avec une plus-value.

Voilà la théorie. Mais, il est vrai que beaucoup de ces placements sont loin d'être des investissements de père de famille, et l'espérance de copieuses plus-values est souvent vaine. Cependant, l'esprit et le comportement sont ceux de la solidarité.

DEUX NAISSANCES À ROUBAIX ET UNE ODEUR DE GARRIGUE

Ce mot de solidarité nous le retrouvons dans deux initiatives nées sur ce terreau fertile du pays chti'mi.

La Grand Rue de Roubaix, une mairie grandiose, une église gothique, des boutiques et de-ci, de-là, les restes de la grandeur des industries textiles. Une grande école technique aujourd'hui transformée en centre de conférences. Ici les grandes demeures noyées dans la verdure des anciens patrons, ailleurs les maisons serrées mais avenantes des ouvriers. Et, dans cette rue principale, une vitrine, une enseigne : Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais.

J'entre, une ancienne boutique, magasin au rez-de-chaussée, habitation au premier. Une banque. Je suis attendu par Christian Tytgat, le directeur général. Il me parle naturellement de sa Caisse.

Pour en connaître l'histoire, il faut remonter au milieu des années quatre-vingt si fertiles en initiatives. Pour répondre aux détresses laissées par la disparition des industries textiles et minières, on cherche des solutions qui ne relèvent ni de l'assistance ni du paternalisme. Christian, avec quelques autres, suscite la création d'une société coopérative de capital-risque à laquelle on donne le beau nom d'*Autonomie et Solidarité*. Une difficile négociation avec la Commission des opérations de Bourse, un appel public à l'épargne et voilà que des dizaines de souscripteurs se présentent pour apporter leur participation et permettre ainsi à la nouvelle société de disposer très vite de 9 millions de francs.

Une belle manifestation de solidarité dans cette région traumatisée. Mais l'histoire ne s'arrête pas là.

Quelques années plus tard, en 1998, pour compléter cet outil, la même équipe met en place une caisse solidaire qui complétera par des prêts les financements d'Autonomie et Solidarité.

De longues et nombreuses tractations commencent. Le conseil régional présidé alors par Marie-Christine Blandin, décide à l'unanimité, exclues les voix du Front National, de financer une étude préparatoire. Celle-ci conclut à la nécessité d'instituer une structure financière de crédit. Le Crédit coopératif accepte d'en être le support, la Caisse des dépôts, le Crédit agricole le rejoignent ainsi que le conseil régional dans le tour de table. Celui-ci comprend aussi et, c'est important, des personnes morales et physiques de la région.

Et voilà deux nouveau-nés de plus dans la famille de la finance solidaire.

Sous une autre forme et venant d'un autre horizon, je vous présente maintenant Garrigue. Ce nom méditerranéen cache bien sûr les initiales d'un vocable compliqué, mais il ouvre aussi la parenté avec les Cigales, ces astucieux clubs d'investissements locaux qui sont à l'origine de Garrigue.

Il me paraît utile de vous livrer ici sa genèse et de vous dévoiler les leviers de son fonctionnement. Vous voudrez bien me pardonner l'aspect un peu technique de cette présentation, mais la finance solidaire c'est aussi des structures juridiques, des règles de fonctionnement et, bien sûr, des comptes rigoureusement gérés.

Garrigue, créée en 1990, est une société anonyme coopérative à capital variable régie par les lois sur les sociétés du 24 juillet 1867.

La société a pour objet de promouvoir l'économie alternative en apportant aux clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne (Cigale) tous moyens de mutualisation de leurs risques et aux entreprises alternatives tous moyens de création et de développement, en particulier en prenant toutes participations dans les sociétés ou groupement d'intérêt économique et en adhérant à toutes unions d'économie sociale concourant directement ou indirectement au développement d'une économie alternative, spécialement en participant à des sociétés de gestion. (Article 2 des statuts)

Garrigue a été fondée, en 1985, par un groupe de 19 personnes venant de l'Aldea (Agence de liaison pour le développement d'une économie alternative) dans le but de participer au financement d'entreprises de l'économie alternative et solidaire par le biais d'investisseurs, personnes physiques et personnes morales. Garrigue complétait le dispositif de financement des entreprises mis en œuvre par les Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne (Cigale) ; ces derniers, en effet, existant sous forme d'indivisions volontaires, limitées dans le temps à 5 ou 10 ans, il était nécessaire de créer une structure coopérative pérenne capable de reprendre et d'abonder les participations de ses clubs dans les entreprises financées. De plus, elle permettait à des personnes morales de participer au projet.

Depuis sa fondation, Garrigue a investi dans une cinquantaine d'entreprises et participé à la création de plus de 400 emplois.

Compte tenu des cessations d'activités et des reventes de parts intervenues au cours du temps, Garrigue détient actuellement des participations dans 28 entreprises représentant 284 emplois stables.

Ces trois dernières années la société a contribué au financement de 4 entreprises par an, 3 en création et 1 en développement, pour des montants moyens de 80 kF.

Les entreprises les plus importantes et les plus représentatives de l'activité de Garrigue, sont :

- Andines, entreprise de commerce équitable, implantée à L'Ile-Saint-Denis (93) depuis 1987 ;
- Arcadie, conditionnement de plantes déshydratées pour le commerce biologique, à Ales (30) depuis 1993 ;
- Ardelaine, production et diffusion de produits en laine naturelle, en Ardèche (07) depuis 1990 ;
- Inestene, cabinet d'études indépendant pour l'énergie, à Paris (75013) depuis 1992 ;
- Neuronnexion, ingénierie des services Internet, à Amiens (80) depuis 1996 ;
- Les Nouveaux Robinsons, commerce de produits biologiques, à Montreuil (93) depuis 1993 ;
- Self Interim, société d'intérim pour l'insertion, à Bondy (93) depuis 1998 ;
- La Table de Cana, traiteur, entreprise d'insertion, à Montrouge (92) depuis 1988.

- Autonomie et Solidarité (dont Garrigue est membre fondateur avec le GIEPP), mutualisation du risque dans les entreprises solidaires de la région Nord-Pas-de-Calais depuis 1991. Faisant un appel public à l'épargne celle-ci offrait aux entreprises de cette région sinistrées après la disparition des industries textiles des apports de fonds propres.

Ce foisonnement riche et divers impliquait le besoin de cohérence et de complémentarité. C'est pour répondre à ces attentes que la Fondation Charles Léopold Mayer qui a joué un rôle essentiel dans l'émergence de ces initiatives a pris le parti de réunir dans une assemblée informelle tous ceux qui travaillaient dans ce domaine et commençaient à défricher un terrain largement inconnu.

Nous nous sommes retrouvés autour de la même table d'abord pour mieux connaître nos différentes activités et ensuite pour rechercher ensemble des coopérations et des solutions d'avenir.

J'étais pour ma part persuadé de deux choses : la nécessité de mettre en place une organisation minimale pour renforcer notre efficacité et mieux agir sur l'opinion et les pouvoirs publics et l'impossibilité de susciter une institution unique dont la mise en œuvre eut été difficile sinon impossible et qui aurait sclérosé l'action nécessairement locale de chacun de ces organismes.

En effet, une longue discussion, animée de quelques controverses, a occupé ce groupe pendant de longs mois. Fallait-il construire ensemble une « banque solidaire » ou non ? L'idée était séduisante et pouvait répondre aux attentes de quelques-uns. Cependant, nous nous sentions démunis, à l'inventaire de nos pauvres moyens, pour nous lancer dans pareille aventure. D'autre part, la réticence sinon l'hostilité de quelques institutions financières de poids, comme la Caisse des dépôts, face à pareille intention marquait forcément la limite de nos espoirs. Une tentative de fusion fut cependant étudiée pour réunir dans une même société la Nef et Autonomie et Solidarité. À ces deux organismes auraient pu se joindre la Sidi et peut-être la SIFA. Mais après la rédaction d'un projet de statuts autour de la société financière de la Nef, le projet a été abandonné, les protagonistes n'arrivant pas à s'entendre sur une répartition du pouvoir et sur le nom même de la future société.

Cet échec sonnait le glas de toute autre tentative de fusion et par voie de conséquence de toute possibilité de créer un outil financier commun.

Restaient cependant des besoins semblables : se faire connaître de l'opinion et des pouvoirs publics et trouver de nouvelles ressources financières pour se développer.

Ce dernier point était essentiel.

UNE ASSOCIATION COMMUNE : FINANSOL

Depuis leur création, ces diverses organisations, associations ou sociétés financières, butaient sur un même obstacle : comment financer la part de leur activité non financière ? Je m'explique.

Excepté l'Adie, le financement des prêts ou des investissements était couvert par un appel à l'épargne, par une souscription au capital ou par des mécanismes de comptes à terme. Toutes se trouvaient cependant démunies pour financer une partie très importante de leurs activités concernant l'accompagnement.

En effet, à la différence des banques ordinaires qui étudient sur dossier les demandes d'emprunts, les financiers solidaires consacrent beaucoup de temps à cheminer avec leur futurs clients pour les aider à préparer leur projet, à le rendre crédible et rentable.

Ensuite, il faut, le prêt consenti, continuer à suivre ces nouveaux entrepreneurs pour les conseiller dans les premiers mois et même les premières années de leur activité.

Or, naturellement, ceci coûte du temps donc de l'argent. Je connaissais ce même problème à la Sidi où, en plus, la distance entre nous et nos partenaires sur le terrain augmentait les dépenses. Je l'avais en partie résolu en faisant appel à des personnes en retraite ou en pré-retraite. Compétents et disponibles, ces financiers, ingénieurs, directeurs de société en fin d'activité ont particulièrement aidé la Sidi et ses filiales à se développer et à se diversifier.

D'autres que nous ont fait de même. Mais malgré cela, il restait à trouver des ressources supplémentaires pour combler ces dépenses essentielles à la réussite des entreprises nouvellement créées.

Cet accompagnement est au fond la meilleure garantie du succès. Connaître les personnes dans leurs difficultés et leur vie, leur inspirer confiance, les suivre dans leurs premières difficultés, les aider à discerner derrière les premiers succès les risques d'échec, les reconforter dans les moments de doute. Il faut aussi exiger une gestion rigoureuse, une régularité dans la production, une obligation de remboursement. Tout cela exige une disponibilité que pour des raisons évidentes les employés des banques ordinaires ne disposent pas. Il faut donc trouver des financements pour cette partie forcément non solvable du travail des financiers solidaires.

C'est pourquoi, après le relatif désarroi lié à l'échec de la fusion, j'ai proposé aux membres de ce groupe informel de réfléchir à une structuration sous forme d'une association qui regrouperait les seuls organismes financiers solidaires faisant appel à l'épargne en vue de

rechercher en commun ces nouvelles ressources et mettre en œuvre ensemble des outils de promotion de ce qui s'appelait de plus en plus l'épargne solidaire.

Nous étions tous conscients de la nécessité d'apparaître unis. Atomisés, chacun resterait marginal, rassemblés, nous pouvions agir. L'ambition de tous n'était pas seulement de faire connaître notre action et de trouver ainsi de nouvelles ressources financières, il y avait aussi le dessein d'agir sur la société et sur les pratiques économiques et financières. C'est toujours dans la faiblesse que naissent les plus efficaces des utopies. En cette fin de siècle où nous mesurions sans nous le dire les conséquences prévisibles d'un monde sans frontières et sans références morales, il nous semblait essentiel de proposer à nos contemporains les signes d'une pratique différente de l'économie. Sans doute partagée par tous, cette ambition ne s'exprimait que dans le langage de quelques-uns, parmi les plus radicaux ou les plus perspicaces.

C'est pourquoi le désir de s'assembler et d'agir ensemble, même s'il n'avait pour objectif avoué que la recherche technique de moyens financiers nouveaux, revêtait, de fait, la volonté implicite de se poser en exemples modestes, mais réels d'une économie humaine.

Sans doute le succès de cette association, et c'est un paradoxe, vint surtout du fait que justement elle ne s'assigna aucun but politique. Désireux de promouvoir auprès du public la conception nouvelle d'une épargne solidaire et soucieux d'une reconnaissance au moins fiscale de la part des autorités, nous étions persuadés que l'émergence collective de nos existences diverses pourrait être le signe d'une éthique et d'une solidarité que, pensions-nous, beaucoup de nos concitoyens recherchaient.

Les difficultés de l'existence de nos organisations et l'exigence d'équilibre financier nous ayant délivrés d'une naïveté et d'un amateurisme dangereux, nous nous sentions en état de présenter une alternative crédible aux pratiques en cours dans le milieu bancaire.

Fort heureusement, nous possédions des alliés dans ce milieu : la Caisse des dépôts, le Crédit coopératif, le Crédit mutuel, en la personne de certains amis, qui s'associaient à nos travaux et contribuaient par leur solidarité à asseoir la solidité des « financiers solidaires » comme nous prenions l'habitude de nous appeler.

C'est pourquoi, très vite, au cours d'une réunion mémorable à la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme, se créa une association dont l'objectif était la promotion de l'épargne solidaire et la recherche de financements nouveaux.

L'ÉMERGENCE D'UNE ORGANISATION

Il pleuvait, les averses crépitaient sur la verrière de la salle où nous abritait la Fondation. J'avais quitté la Sidi depuis quelque temps et j'avais offert le temps que me laisserait la présidence de Coordination Sud au lancement de ce projet.

Soucieux de ne pas créer une entité nouvelle inutile, je proposais que cette association soit conçue pour un an, afin de travailler efficacement à bâtir un projet commun. Un tour de table permit à chacun de s'exprimer. L'adhésion de tous fut rapide même si quelques-uns regrettaient l'élimination dans cette nouvelle enceinte de quelques personnes qui avaient travaillé avec nous dans le groupe informel précédent, mais qui n'avaient pas la responsabilité d'une organisation financière. Leur absence certes regrettable quant à l'apport intellectuel avait l'avantage de limiter le travail à l'expression des besoins réels des vrais opérateurs et concourrait à améliorer l'efficacité de notre recherche.

Ayant été le promoteur de cette association, je fus élu président. C'est le risque à courir quand on propose de nouvelles idées. On peut le diminuer en fixant une échéance à la fin de son mandat. En l'occurrence, j'acceptai cette charge pour trois ans.

Les premiers pas furent confus. Comme toujours lorsque plusieurs organisations s'assemblent, les intérêts particuliers doivent s'affronter pour se fondre en un projet commun. Parmi les fondateurs nous retrouvions les pionniers de l'épargne solidaire : la Sidi, bien sûr, et le CCFD, les Fonds France Active, les Cigales, la Nef, Autonomie et Solidarité, Garrigue. Si chacun avait pour vocation d'agir dans le cadre d'une épargne solidaire, les méthodes, les statuts, les pratiques et aussi la personnalité des dirigeants ne favorisaient pas d'emblée une harmonisation parfaite des buts de chacun et des ambitions de l'ensemble.

Certains recherchaient avant tout des moyens financiers, d'autres une notoriété, certains, enfin une action sur la société. Mais tous, nous avions conscience de l'écart crucial entre nos ambitions et la petitesse de nos organisations. Bien sûr, certains d'entre nous avaient percé modestement le voile de l'anonymat et l'une ou l'autre de nos organisations avait furtivement intéressé quelques médias bien disposés. Mais nous étions conscients du travail nécessaire et considérable que nous avions à faire ensemble.

Une autre différence traçait entre nous un sillon perceptible. Depuis son origine la Sidi avait destin lié avec le fonds commun de

placement « Faim et Développement » créé en même temps qu'elle par le CCFD et le Crédit coopératif. La promotion et le développement de ce fonds était donc vitaux pour elle. Les Fonds France Active, depuis peu, avaient mis en œuvre un mécanisme de même nature et bénéficiaient aussi des revenus de la Sicav « Eurco-Solidarité » créée par le Crédit lyonnais, la Caisse des dépôts, le Crédit coopératif et la BIMP au bénéfice du CCFD qui devait en reverser une partie à France Active. Cette même Sicav permettait aussi au CCFD de financer le démarrage de l'Adie. Cette dernière se sentant peu intéressée à la création de notre nouvelle association se mit en retrait ; d'autant que, étant la seule à ne pas faire appel à l'épargne elle n'était sensible qu'à la recherche de fonds pouvant financer son action, c'est-à-dire des dons ou des subventions.

La Nef, les Cigales, Garrigue et dans une moindre mesure Autonomie et Solidarité recherchaient, à la fois de nouveaux investisseurs qui placeraient leur épargne dans leur capital, mais aussi des ressources financières qui augmenteraient leur capacité d'accompagnement. Leur espoir était que les fonds de partage existant puissent aussi les leur apporter.

La création d'un produit financier commun nous occupa un moment, qui aurait pu, à la fois, réunir dans une même structure les fonds existants et les ouvrir à de nouveaux bénéficiaires.

Cette réflexion nous fit assez vite sentir la nécessité d'ouvrir notre association aux banques qui étaient nos partenaires et géraient des outils de placement solidaires dont certains alimentaient les caisses de nos membres. Je proposais donc d'admettre parmi nous la Caisse des dépôts, le Crédit coopératif, le Crédit mutuel, le Crédit lyonnais et les Caisses d'épargne qui tous proposaient un fonds commun ou une Sicav de partage ou d'investissement.

L'idée séduisit et inquiéta. La présence au sein de notre association de ces « géants » nous donnerait une représentativité notoire et un poids certain dans notre communication vers l'opinion et vers les pouvoirs publics. Mais ce poids même était perçu par certains comme un danger de voir ces mastodontes, certes bienveillants, utiliser pour leurs intérêts propres l'association que nous avons créée.

Finalement le bon sens prévalut et moyennant une participation financière largement plus importante que celle des autres membres, ces institutions furent acceptées. Une visite auprès de leurs dirigeants me permit de les convaincre d'adhérer et de contribuer financièrement à la vie de l'association.

C'est alors que, sur une suggestion de Benoît Granger, nous avons adopté le nom de Finansol pour remplacer celui, imprononçable, que nous avons primitivement choisi.

Cette orientation fit prendre conscience à l'Adie de l'intérêt d'être présente. Elle posa sa candidature et fut acceptée.

L'adhésion de ces nouveaux arrivants changeait un peu notre orientation. Nous avions en commun le souci de promouvoir les divers produits financiers et de faire connaître à l'opinion publique les opérateurs solidaires. Pour cela, il fallait trouver un moyen pour distinguer dans la masse des placements financiers ceux qui se voulaient solidaires et offrir aux souscripteurs éventuels l'assurance d'une bonne gestion de ces placements et garantir leur qualité de «solidaire».

Très vite, l'idée de créer un label qui répondrait à ces deux besoins fit son apparition. Ce dernier devrait mettre en évidence l'éthique qui était commune aux membres de Finansol et situer parmi les nombreux types de placement ceux qui participaient vraiment à la pratique de la solidarité, soit par don d'une partie du revenu, soit par investissement risqué dans le capital d'un opérateur financier, soit par tout autre moyen.

Ce label nous offrait aussi l'avantage de pouvoir présenter aux politiques une définition de ce qu'était l'épargne solidaire et espérer ainsi obtenir des facilités fiscales qui encourageraient ce type de placements.

DES DÉFINITIONS DIFFICILES

Comment définir ce qui est éthique ? Comment définir ce qui est solidaire ? Comment définir ce qui se veut éthique et solidaire ?

Voilà, je vous l'assure, ce qui fut la partie la plus difficile. Du moins pour moi. Qu'est-ce que l'éthique ? Chacun n'a-t-il pas pour lui-même une approche particulière de ce qu'il estime être moral ou non ? Comment choisir une référence qui puisse s'appliquer à des personnes de religion, de philosophie, d'idéologie différentes.

J'avais en mémoire les difficultés que j'avais rencontrées aux États-Unis lors de la création du FCP « DEVCAP » dont j'ai déjà parlé.

Vous vous en souvenez, j'avais proposé à quatre puis cinq ONG américaines de s'associer à ce projet. Certaines étaient catholiques, d'autres relevaient du courant de pensée qu'on appelle là-bas libéral (pris au sens sociologique et non économique). Le conflit s'ouvrit au moment de décider du contenu du portefeuille de notre futur fonds. Il portait sur les sociétés fabriquant des produits contraceptifs ou abortifs. Certains au nom de la morale traditionnelle de l'Église catholique s'opposaient farouchement à ce que ces entreprises puissent être financées par notre fonds, d'autres au contraire arguant de la liberté des femmes à choisir leur maternité exigeaient, au contraire, que nous mettions dans l'encours des actions de ces mêmes sociétés.

Nous étions, Gil Crawford et moi, bien ennuyés de cette polémique et dans l'incapacité de trancher entre deux approches l'une et l'autre respectables de l'éthique.

J'eus alors l'idée de demander aux farouches opposants à la contraception si, dans leurs placements de trésorerie, ils avaient le même scrupule. Ma question suscita une gêne certaine de la part du responsable financier interrogé et avec un peu de confusion il avoua que pour ses placements ordinaires son organisation recherchait uniquement les meilleurs rendements.

L'affaire était entendue. Après un silence un peu triomphant de la part de ses adversaires, il fut entendu que les entreprises fabriquant des produits contraceptifs pourraient entrer dans le portefeuille de DEVCAP, à l'exclusion de celles (et il n'y en avait qu'une d'origine française) qui produisaient des pilules abortives.

Cette querelle entre gens inspirés du même idéal de justice et d'entraide indique, à l'évidence, combien les choix sont délicats, qui tracent des lignes souvent infranchissables au travers des implications morales.

En ce qui concernait les membres de Finansol, fort heureusement le problème n'était pas théologique. Il s'agissait de définir ce qui était solidaire ou ne l'était pas. La question n'en était pas plus simple. Entre les partisans d'une conception très stricte de la solidarité qui impliquait un engagement financier très risqué et aux résultats aléatoires et ceux qui préconisaient une approche plus souple et plus accessible au plus grand nombre, un écart existait. Une autre distance séparait ceux qui, tels les gestionnaires et les bénéficiaires de fonds de partage, approuvaient la présence d'obligations d'État dans le portefeuille de leurs OPCVN et ceux qui exigeaient un contrôle très strict des valeurs dans lesquelles se feraient les investissements. Ils réfutaient la qualité éthique de ces obligations au prétexte, juste au demeurant, que les États utilisaient les ressources collectées par le biais des obligations comme bon leur semblait, celles-ci pouvant servir à financer de l'armement, du nucléaire, etc.

Nous sommes finalement tombés d'accord que ce qui caractérisait l'ensemble de nos organismes et des produits financiers qu'ils proposaient était l'engagement des souscripteurs à donner une partie du revenu de leurs placement dans ces produits ou d'accepter de courir avec ceux-ci un risque supérieur à un placement de père de famille en raison de leur action solidaire. C'est sur cette base que nous avons défini les premiers critères de ce qui sera plus tard le label Finansol. Cependant, nous étions tous d'accord pour que deux éléments soient au cœur de ce label : la transparence dans l'information des épargnants et la garantie de l'utilisation solidaire de leurs placements.

De ce point de vue, il était évident que tous les membres fondateurs de Finansol méritaient de recevoir ce label.

Bien sûr, cette première expérience de «labellisation» d'un produit solidaire rencontra des difficultés. Autant il est possible, sans trop se tromper, de donner une reconnaissance à une marque ou à un produit alimentaire ou même à un terroir, autant il est difficile de préciser les qualités multiples et subtiles de ce qui touche à la solidarité. Certes, il existe des distinctions que le monde de la finance décerne tous les ans aux meilleures Sicav en fonction de critères de rendement et de sécurité. «Corbeilles d'or» et «Corbeilles d'argent» récompensent ainsi les meilleurs gestionnaires d'OPCVM.

Il nous paraissait cependant moins aisé de déterminer immédiatement des critères de solidarité et de transparence de produits ou d'investissements que naturellement, nous estimions solidaires, mais qui devaient être suffisamment clairs et sérieux pour convaincre de nouveaux épargnants.

Nous étions bien conscients du risque d'apparaître juges et parties dans cette affaire. Mais comment faire ? Nous étions alors les seuls à porter ces valeurs et les seuls à pouvoir les exprimer.

Un autre souci conduisait notre action. La reconnaissance par les pouvoirs publics de la spécificité de nos activités et l'attente d'une reconnaissance de celle-ci par une incitation fiscale.

Nous étions dans une étrange position. Les épargnants qui, par générosité, par volonté d'agir, plaçaient leurs économies dans les produits que nous proposons ou qui investissaient directement dans les organismes solidaires, non seulement se privaient volontairement du revenu plus substantiel d'un placement traditionnel ou prenaient un risque supérieur, mais ils devaient comme tous les souscripteurs payer l'impôt lié aux placements financiers. Pire même ceux d'entre eux qui souscrivaient à un fonds de partage devaient payer l'impôt même sur la partie de leur revenu qu'ils acceptaient de donner...

Cette situation était d'autant plus choquante que, à la même époque, des dispositifs fiscaux exonéraient pratiquement de taxe les investissements dans les départements d'Outre-mer.

Ainsi, si j'investis dans un voilier de luxe aux Antilles je suis dispensé d'impôt, si je place mon argent dans un produit de partage je dois payer une taxe même sur la part de revenu que j'abandonne par solidarité. Il y a quelquefois dans la vie des situations tellement absurdes qu'elles deviennent surréalistes.

Pour y remédier, nous avons depuis longtemps tenté d'alerter les pouvoirs publics. Je crois avoir rencontré personnellement tous les ministres de l'Économie ou leurs collaborateurs depuis Jacques Delors jusqu'à ce jour.

Tous reconnaissent l'inconvenance du dispositif et constataient l'injustice de la chose. Mais au moment où, persuadés d'avoir été entendu sinon compris, nous reprenions espoir, inévitablement, après consultation des services concernés, le cabinet du ministre, aussi bien disposé soit-il à notre égard, nous faisait toujours la même décevante réponse : impossible. Impossible pourquoi ?

Parce que notre demande, pour si fondée qu'elle était, risquait d'entrouvrir une porte que les services fiscaux veulent garder fermée, celle de la possible évasion fiscale.

On nous disait aussi : « comment savoir ce qui est solidaire ou pas ? » Ou encore : « vous représentez encore trop peu de chose pour qu'on puisse légiférer sur votre cas ». Ou enfin : « vos initiatives sont sympathiques et intéressantes mais ne peuvent représenter une réponse suffisante aux problèmes de l'exclusion ou du chômage ».

Et nous, sans nous décourager, ensemble ou séparément, poursuivions avec obstination nos démarches. Chaque nouveau

Gouvernement, alternant ou pas, recevait notre visite rituelle et chaque fois la même réponse polie mais négative nous était retournée.

Que faire ? Notre détermination, en se heurtant avec régularité aux mêmes obstacles, risquait de s'éémousser et pourtant il était nécessaire de déboucher un jour sur quelque chose.

Non pas seulement pour obtenir une carotte fiscale qui pour beaucoup de souscripteurs n'était pas déterminante, encore qu'elle puisse faciliter à certains l'accès à ces formes de placement, mais surtout parce que cette incitation aurait été une reconnaissance morale de l'effort fourni, une approbation de l'action menée et finalement officielle de toute notre mouvance dans la vie financière nationale.

Pour cela le label pouvait nous être très utile. On nous reprochait le flou de notre démarche, l'hétérogénéité de nos organismes, l'imprécision de nos définitions. En créant ce label, nous présentions une homogénéité d'objectif, une clarté des principes, une cohérence de nos actions.

Aussi, je demandais une nouvelle fois audience au cabinet de M. Edmond Alphandéry, alors ministre de l'Économie et des Finances.

J'y fus reçu au titre de nouveau président de Finansol. Comme j'avais présenté ma requête sur la proposition d'un label, le conseiller technique qui me reçut, s'était fait accompagner d'un fonctionnaire du service de législation fiscale et d'un spécialiste des labels.

Comme à chaque fois l'accueil fut poli et mes demandes écoutées et scrupuleusement notées. Mais très vite ce fut l'incompréhension. Le spécialiste du label voyait immédiatement un label du style «label rouge» pour les poulets ou appellation «AOC» pour les vins, c'est-à-dire l'expression d'une profession dûment organisée et confrontée à des années d'expérience de production. Ce qui évidemment n'était pas notre cas. Notre expérience était courte et notre «profession» peu reconnue. Nous ne pouvions pas établir un label sur des critères quantitatifs ou vétérinaires ou œnologiques. La discussion tourna court. Cependant, on me fit comprendre que tout effort pour nous faire connaître et pour concrétiser notre label serait intéressante.

Je sentais derrière cette attitude à la fois une certaine commisération pour notre action, certes respectable mais utopique, et aussi un intérêt lointain vers un développement possible qu'il faudrait alors contrôler.

Pour toutes ces raisons, il fallait impérativement que notre label soit connu et présenté avec une certaine pompe qui puisse lui valoir un certain écho dans les médias et dans le monde politique, administratif et financier. Pour toutes ces raisons, la création d'un label pour promouvoir l'épargne solidaire nous semblait un outil efficace de promotion et de reconnaissance.

Pour simplifier et pour avancer dans notre démarche nous décidons que le premier label sera donné à tous les membres de Finansol. Une différence est cependant établie entre les groupes bancaires membres de l'association dont seuls les produits de partage qu'ils gèrent recevront la distinction et les opérateurs financiers qui eux se verront reconnaître la qualification de «solidaire» pour l'ensemble de leurs activités. C'est ainsi que l'Adie qui pourtant ne collecte aucune épargne bénéficiera du label.

LES ORS DE LA RÉPUBLIQUE

Je vous amène maintenant au Palais du Luxembourg dans une des salles de réunion. Les huissiers sont à chaînes, les lustres à breloques, les tapisseries à l'ancienne. C'est dans ce décor somptueux et officiel que Finansol a décidé d'organiser un colloque au cours duquel seront remis les labels. Hélas, la décision intempestive du président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale nous prive de la présence du président du Sénat et de nombreux journalistes occupés par cette affaire. Par un ennuyeux concours de circonstances la date que nous avons choisie tombait entre les deux tours de l'élection législative. Cette gênante coïncidence ne nous empêcha pas de débattre pendant deux jours de l'avenir de l'épargne solidaire en France. Des exemples français, américains, des interventions de haut niveau et la présence de plus de deux cents participants nous confortèrent dans notre détermination. François de Boissieu, un brillant économiste qui figurait parmi nos intervenants et pour qui l'épargne solidaire était une découverte, nous annonça l'ouverture d'un « véritable boulevard » pour nos initiatives, tellement le besoin de financement solidaire se faisait sentir.

À la fin de ce colloque, avec Claude Alphandéry, président d'honneur de Finansol, je remets les documents qui identifient les labels aux présidents ou aux directeurs généraux des organismes qui ont été distingués.

Cette cérémonie, que nous avons voulue aussi solennelle que possible, est la première de ce genre. C'est la première fois que les financiers solidaires sont ainsi honorés et nos actions reconnues. Bien sûr, le fait de nous avoir reçus dans un palais de la République n'implique de la part des pouvoirs publics aucun changement dans leur façon de nous considérer. Honnêtement, si nous sommes là, c'est grâce à un ami avec lequel j'ai beaucoup travaillé quand j'étais président de Coordination Sud et alors qu'il était dans le cabinet de Jacques Pelletier, ministre de la Coopération, et qui occupe aujourd'hui une place importante dans l'administration du Sénat.

Mais cela ne change rien à l'exemple que donne notre manifestation. Même modeste, elle est le signe de notre existence et la marque de notre ambition. C'est la première irruption de la finance solidaire dans la sphère jusqu'alors inaccessible de la notoriété.

Elle ouvre la porte à un nouveau venu à Finansol : l'association « Habitat et humanisme » qui ayant mis en place avec le Crédit lyonnais des outils de financement pour le logement social reçoit le label.

C'est le premier organisme non fondateur à qui cette distinction est conférée.

Quelques journalistes sont là malgré les événements politiques. Ils manifestent leur intérêt pour nos initiatives et se renseignent sur l'avenir de notre association. Ils expriment aussi la crainte de voir ce label être «autodécerné» et donc perdre toute signification qualitative. Je dois donc expliquer les raisons de notre choix et promettre d'établir pour l'avenir des critères stricts et un comité indépendant pour conférer ce label. Je vous en indiquerai la composition plus loin.

Entre-temps, Finansol s'est organisé grâce aux cotisations de ses membres et des contributions des établissements bancaires qui y adhèrent et qui se sont engagés à les continuer sur trois ans.

Par ailleurs, pour soutenir notre action, le CCFD et la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme nous assurent une subvention substantielle et le CCFD consent même à loger gratuitement l'association dans ses murs. Nous avons embauché une jeune femme, Pauline Grosso, comme chargée de mission et pour le lancement du label une spécialiste des relations publiques, Sandrine du Chouchet. Par ailleurs le Bureau de Finansol s'est constitué autour de son président : Henri Nouyrit, de la Nef, comme vice-président, Guy Courtois, du Crédit coopératif, comme trésorier et Philippe Amoureux de la Fondation Charles Léopold Mayer comme secrétaire.

Cette première manifestation officielle de Finansol nous donne confiance et nous fait sortir d'une existence jusque-là confidentielle. Ceux d'entre nous qui doutaient encore de l'utilité de notre action collective perçoivent mieux l'intérêt de l'association qui permet de promouvoir l'épargne solidaire avec des moyens certes très limités, mais plus importants que ceux qui lui étaient consacrés. La presse financière commence à regarder de plus près ce que nous faisons et l'existence du label lui permet de dessiner les contours d'une nouvelle forme d'épargne qu'elle ne connaissait pas. Elle découvre aussi un nouveau type d'épargnants très différents de ceux auxquels elle s'adresse ordinairement. À la fois intéressée et sceptique, elle observe des comportements inédits pour elle. Des souscripteurs qui font passer avant leur profit financier des considérations de solidarité, cela est un phénomène nouveau qui attire à la fois sympathie et doute.

Les banques aussi perçoivent l'amorce d'un marché nouveau. Je reçois quelques invitations à déjeuner de la part de banquiers «classiques» qui m'interrogent sur les chances de réussite de notre action et sur les façons de développer des produits de partage. Le monde associatif et les congrégations religieuses deviennent des clients

intéressants et chaque établissement bancaire tente de nouer avec eux des relations pour se constituer une clientèle.

Parallèlement, on découvre aussi l'éthique dans les placements. Notre amie Nicole Reille développe son association « Éthique et Placements » qui recrute de plus en plus de personnes physiques.

La Caisse des dépôts et les Caisses d'épargne réfléchissent à la mise en place d'un outil de notation éthique qui offrirait aux souscripteurs une cotation des sociétés selon leur comportement et leur permettrait ainsi de choisir celles qui correspondent le mieux à leur morale personnelle pour constituer leur portefeuille. Les rumeurs concernant la création plus ou moins proche de « fonds de pensions » à la française attise les imaginations et excite les appétits.

De fait, l'éthique en entreprise devient à la mode. Me trouvant en avion entre Montréal et New York, je lis avec un plaisir mêlé d'étonnement un long article dans le magazine d'Air Canada sur « *l'éthique comme fondement de la vie des entreprises nord-américaines* ». Je crois sérieusement à une blague de journaliste, mais la signature qui émane d'un universitaire canadien renommé me rassure. Selon lui, après les années de recherche à outrance du profit, il y aurait un tournant dans l'approche de certains investisseurs qui rejetteraient hors de leur portefeuille les entreprises sans éthique dans le domaine social ou environnemental. Des dirigeants d'entreprises auraient pris conscience de cette attente et auraient modifié leur comportement dans un sens moins exclusivement financier.

En même temps, des associations américaines commencent une lutte pour contraindre les grandes marques de vêtements ou de chaussures de sport à exiger de leurs fournisseurs asiatiques le respect des lois sociales et le refus du travail des enfants. Ces démarches aboutiront à la signature d'un engagement de la part de ces firmes pour moraliser dans ce sens leurs pratiques. Cependant le refus du travail des enfants s'il nous satisfait intellectuellement et moralement n'est pas sans inconvénients. En effet, dans certains pays, des familles entières ont besoin, pour vivre, du salaire de leurs enfants. Les priver du jour au lendemain de cette ressource les contraindrait à une misère plus grande encore. Il faut donc procéder par étape et prévoir, comme certaines entreprises le font, une forme de travail qui permette parallèlement une scolarité suffisante.

Nous voyons là une des limites de l'éthique. Ce qui est éthique pour certains peut être catastrophique pour d'autres.

LANGUE DE BOIS, LANGUE DE ROIS

Cependant le dialogue entamé avec les pouvoirs publics se poursuit. Le Gouvernement d'Alain Juppé avait mis en chantier une loi contre l'exclusion que préparaient de concert le ministre des Affaires sociales, Jacques Barrot et le secrétaire d'État à l'action humanitaire, Xavier Emmanuelli. Ce dernier, rencontré au cours d'une réunion sur un autre sujet, me demande de prendre contact avec son cabinet pour voir si les aménagements que nous demandons pour les organismes financiers solidaires pourraient entrer dans le corps de ce projet de loi. Ici, aussi, l'accueil est sympathique et chaleureux, mais les résultats de ces entretiens demeurent stériles. Manifestement, le mode de financement que nous proposons n'apparaît pas susceptible de figurer dans ce texte législatif qui se veut pourtant un outil efficace contre la « fracture sociale ». En cours de discussion à l'Assemblée nationale, au moment de la dissolution de celle-ci, il restera comme un exemple d'interruption volontaire de promesse.

Le changement de Gouvernement entraîné par cette péripétie va nous offrir de nouveaux interlocuteurs.

La décourageante litanie des prétextes à ne pas nous entendre que nous avons écoutée depuis dix ans ne nous engageait pas à reprendre langue avec les nouveaux venus. D'autant que le discours de la gauche dans ce domaine n'avait rien de novateur.

Pour ma part, c'est sans illusion mais avec détermination, que j'estimais nécessaire de recommencer, une fois encore le siège des ministères et des administrations. Du côté de ces dernières quelques contacts avec des fonctionnaires du ministère des Affaires sociales avaient fait lever certains espoirs et nous montraient que nous commencions à être connus sinon reconnus.

Le nouveau Gouvernement constitué, vers qui se tourner ? Vers le nouveau ministère de la Solidarité et de l'Emploi que Martine Aubry constituait ou vers le grand ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie que Dominique Strauss-Khan édifiait ?

Deux points d'entrée se dessinaient chez l'un et chez l'autre. Au cabinet de la première siégeait Hugues Sibille, professionnel reconnu dans le domaine de l'économie sociale et que beaucoup à Finansol connaissaient. Quant à moi, si je le connaissais de nom, nos chemins ne s'étaient jamais croisés.

À Bercy, un autre allié potentiel pouvait nous aider. Le directeur de cabinet du ministre, Villeroy de Galhau, venait de publier peu de

temps auparavant un ouvrage sur l'éthique chrétienne dans le domaine financier.

Nous pouvions espérer que son approche coïnciderait avec la nôtre. Nous avions aussi un avantage supplémentaire par rapport à l'équipe précédente. Finansol existait réellement et nous étions en état de présenter à nos nouveaux interlocuteurs l'image d'une association vivante et financée par ses membres et qui, au demeurant, venait de décerner un label apprécié par quelques grands groupes bancaires. À cette jeune mais fragile notoriété s'ajoutait la volonté évidente de rendre crédible l'épargne solidaire et d'organiser sérieusement la « profession ».

Nous avons donc de bonnes chances d'apparaître comme une force neuve mais déterminée qui rassemblait l'essentiel de ce qui existait dans ce domaine.

Aux pouvoirs publics qui souhaitent toujours avoir en face d'eux des regroupements représentatifs qui leur facilitent la tâche, nous pouvions enfin nous manifester comme des interlocuteurs sérieux et des ambassadeurs de ce qui, de plus en plus, s'appelait l'épargne solidaire.

Allions-nous, enfin, entendre autre chose que cette langue de bois qui sert d'expression aux puissants quand ils ne peuvent ou ne veulent pas répondre ? Talleyrand disait que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. La langue de bois servirait-elle à masquer l'absence de pensée ?

J'écrivis donc à M. Villeroy de Galhau pour l'informer de notre existence et faisant référence à son ouvrage, je lui demandai un entretien. La réponse vint rapidement par un coup de téléphone qui me demanda de rencontrer Nicolas Therry au cabinet du ministre.

Avec Pauline Grosso qui inaugurerait son nouveau titre de secrétaire générale de Finansol nous arpentons une fois de plus la longue allée qui traverse de part en part le monstrueux édifice qui abrite cet État dans l'État qu'est le ministère de l'Économie et des Finances.

À l'hôtel des ministres tout est lumière, boiserie sombre, décoration « high-tech ». Nous sommes loin des dorures boursouflées des décorations Napoléon III de la rue de Rivoli où quinze ans plus tôt je rencontrais les conseillers de Jacques Delors.

Ma longue pratique des conseillers ministériels m'a rendu très circonspect. Toujours courtois, toujours pressés, toujours jargonnants, ils incarnent une population très particulière qui entoure les ministres et joue auprès d'eux les rôles de conseillers, de serviteurs, corvéables à loisir, et selon, d'écran ou de porte d'entrée. Qu'ils servent des ministres de droite ou de gauche, leur comportement reste le même. Tout au plus ai-je pu distinguer chez les conseillers des hommes poli-

tiques de gauche un léger penchant à prononcer avec gravité le mot : solidarité. Bien sûr ceci est une méchanceté gratuite car beaucoup d'entre eux, de droite ou de gauche, m'ont aidé et j'ai gardé avec quelques-uns des relations très amicales.

Revenons à notre visite au saint des saints. Nicolas Therry nous reçoit très courtoisement, mais nous sentons très vite qu'il a reçu des instructions pour nous écouter et nous percevons dans les questions qu'il nous pose et dans l'intérêt qu'il porte à nos réponses une attention réelle et un souci de bien comprendre ce que nous faisons. Il y a là quelque chose de nouveau. Il est au courant des outils existants, il connaît manifestement ce dont nous parlons, et la création de Finansol et du label l'intéressent clairement.

Bien sûr nous retrouvons vite dans ses propos les refrains déjà entendus sur les difficultés voire l'impossibilité de trouver des solutions. Mais, et c'est nouveau, il propose de nous revoir pour chercher ensemble des voies pour aboutir. Pour la première fois, notre entretien dépasse les limites classiques du dialogue de sourds. Nous avons presque le sentiment d'être compris et même, si aucune proposition concrète n'a été présentée, nous pressentons comme un espoir d'aboutir un jour.

Que demandons nous au juste ? Ni la lune ni la révolution, ce qui est parfois la même chose. Nous demandons simplement que les épargnants qui, par solidarité ou générosité, font l'effort d'investir leur argent dans les placements de partage ou qui prennent le risque de le placer dans des organismes financiers solidaires ne soient pas pénalisés par une fiscalité inadaptée. Or, pour nous faire entendre, il faut que nos interlocuteurs soient convaincus de deux choses : que nos organisations offrent vraiment des solutions concrètes et réalistes aux problèmes non résolus par les institutions existantes et qu'elles procèdent d'une approche militante susceptible de mobiliser un nombre suffisant de personnes pour les faire fonctionner et de réunir un volume significatif de ressources pour être crédibles.

Ce dernier point est décisif, car, par formation et en raison de leurs responsabilités, les dirigeants politiques sont amenés à raisonner en terme de macroéconomie. Ce qui est naissant, tenu, diffus leur est invisible. Les études qu'ils ont faites dans les plus prestigieuses écoles ont plus développé en eux des propensions à la gestion qu'à l'imagination. Même animés de la meilleure volonté du monde à l'égard de nos projets, ils en sont éloignés par le monde où ils vivent et par la nature des questions qu'ils traitent. Habités à gérer l'existant, à arbitrer entre des projets contraires, à jongler avec des volumes financiers énormes, ils n'ont souvent ni le temps ni le goût de rencontrer de

petits projets, d'anticiper sur leur croissance, de sentir l'engagement silencieux des gens obscurs.

Certains, bien sûr, formés à l'action associative ou aux combats politiques locaux ont gardé un souvenir de cette période et conservent une sensibilité aux initiatives de la base.

Nous sommes aussi aidés dans nos rencontres par l'émergence dans l'opinion publique et donc par ricochet dans les milieux politiques de ce que l'on appelle la « société civile » formule floue qui englobe tout ce qui n'est pas l'État.

Or, en ces années, la désaffection de l'État bat son plein et beaucoup, y compris en son sein, pensent que ladite « société civile » par sa composition, sa souplesse, sa capacité à innover, peut mieux que les pouvoirs publics lutter contre certaines misères, inventer des solutions adaptées et, par conséquent, offrir des réponses appropriées aux questions de ce temps.

Après un temps de mépris ou de commisération, le milieu associatif est promu au rôle de rénovateur et d'innovateur social. L'action des organisations de solidarité internationale dans le tiers-monde, mais aussi l'action vigoureuse de lutte contre la pauvreté dont les « Restaurants du cœur » sont un bon exemple, ont suscité chez nos compatriotes engouement et intérêt pour la vie associative. Les partis politiques, toujours en retard par rapport à l'évolution de la société, commencent à en prendre conscience et multiplient les contacts et les encouragements. Certains mêmes en prennent ombrage.

Pour vous qui me lisez depuis le début et qui n'avez pas connu les débuts de notre aventure, il est difficile de saisir toute l'importance de ces rencontres. Cependant j'espère que tout au long de ce récit vous avez pu apprécier la distance entre les tâtonnements un peu confus du début, quand chacun de son côté cherchait des solutions et expérimentait des formules, et les rencontres ministérielles.

Jamais sûrs de nos résultats, hésitants dans nos démarches, nous agissions dans l'indifférence générale et parfois dans cette sorte de condescendance amusée que prennent les hommes de pouvoir ou les hommes de richesse quand leur chemin croise la solidarité.

Tous ceux qui, un jour, ont tenté de mettre en œuvre des initiatives nouvelles dans ce domaine, ont vécu ces rencontres décevantes. Ils ont expérimenté combien il est difficile de se faire entendre, sinon comprendre par ceux qui, en charge de la direction ou de la gestion de grands secteurs administratifs ou bancaires, admettent difficilement que *small is beautiful* et que toute grande entreprise a commencé dans l'obscur et le petit.

Aussi, je suis très reconnaissant à tous ceux, qui, hommes politiques, banquiers ou fonctionnaires ont compris notre action et nous ont soutenu et encouragé.

À LA RENCONTRE DES ÉPARGNANTS

Pendant que, doucement, Finansol se laissait découvrir par les puissants de ce monde, il nous paraissait indispensable d'aller aussi à la rencontre de tous ces épargnants anonymes sans lesquels toutes nos actions seraient vaines et inexistantes. C'est d'eux, en effet, que chaque organisme solidaire tient sa légitimité et sa vérité. Sans eux rien n'est possible et avec eux tout est permis.

Or, ces quelques milliers de personnes dispersées sur le territoire, aux motivations diverses, aux opinions variées, qui ont, parfois depuis de longues années, soutenu, encouragé, financé notre action, n'ont jamais été à l'honneur. Isolées ou simplement réunies par leur appartenance de mouvement ou d'association, elles n'ont pu se retrouver, se connaître, évaluer leur force et manifester leurs communes convictions. Portant ce sont elles qui, par leur exemple, leur motivation, sont le vecteur le plus puissant de la promotion de nos idées. Si Finansol veut faire connaître, et voir se développer dans l'opinion française, l'idée – certains diront le concept – de l'épargne solidaire, c'est par le témoignage et le bouche-à-oreille de ces épargnants anonymes que cela se fera. Nous savons bien que ce n'est ni par de coûteuses campagnes de publicité ni par des informations générales que nous atteindrons ce but.

Aurions-nous les moyens et l'envie de les financer que nous nous heurterions à ce mur d'indifférence qui ne peut être brisé que par l'approche personnelle, locale, permanente de gens convaincus et donc convaincants.

Pour cela, il nous faut organiser des rassemblements où ces épargnants pourront se rencontrer, échanger et découvrir tous les organismes membres de Finansol. En effet, la plupart d'entre eux n'ont d'expérience que celle qu'ils vivent ou ont vécu dans l'organisme où ils ont inscrit leur militance. Ils pourront ainsi, se connaissant, œuvrer en commun à la promotion de l'épargne solidaire.

Ces rencontres se feront nécessairement au niveau régional, suffisamment large pour accueillir un nombre suffisant de participants, et plus adapté que le niveau national. Enfin, c'est à ce niveau qu'il sera plus facile, croyions-nous, de nous faire découvrir par les médias locaux, plus efficaces dans ce domaine que les nationaux.

C'est à Lyon que nous allons organiser la première de ces rencontres. Dans cette ville plusieurs éléments nous sont favorables. Tout d'abord, Habitat et Humanisme, le dernier organisme venu à Finansol y a son siège. Créé par le père Devert, un prêtre ancien promoteur

immobilier, cette organisation vise à acquérir et à équiper des logements où pourront résider des familles défavorisées. Ensuite, l'université Lyon 2 et son Centre Walras ont déjà organisé des colloques sur le thème de l'épargne solidaire. Enfin un nombre important d'épargnants solidaires habitent en Rhône-Alpes.

Nous avons là un terrain favorable pour tenter cette première réalisation régionale.

C'est ainsi que dans la salle de conférences de la Caisse d'épargne de Lyon, le 23 avril 1998, s'est ouverte la première rencontre régionale de ceux qui se reconnaissent dans Finansol. Nous avons invité tous les souscripteurs, actionnaires, sympathisants de tous les organismes financiers solidaires. Ceux qui ont placé leur épargne dans des fonds de partage, ceux qui ont souscrit des parts sociales de la Nef, ceux qui sont membres des Cigales, enfin tous ceux qui sous une forme ou une autre concourent à l'épargne solidaire.

Ils sont venus plus de deux cents, cherchant à se connaître, se rencontrer, se renseigner et à renouveler dans la chaleur de cette rencontre leur convictions et leur enthousiasme.

Bien sûr, ce n'est pas la grande masse qui attire les médias et qui marque les opinions, mais c'est pour nous un encouragement précieux à continuer. C'est aussi le moyen de rencontrer ceux qui depuis déjà longtemps nous font confiance, de les connaître, de répondre à leurs questions, de partager leurs convictions et d'entendre leurs inquiétudes.

Je retrouve ce plaisir que j'ai toujours trouvé à ces discussions et à ces réunions.

Durant plus de quinze ans je parcourais la France, invité ici et là pour parler de la Sidi et maintenant pour Finansol. Partout j'ai trouvé des gens intéressés, soucieux de comprendre, attentifs à connaître le bon usage de leurs placements. Partout, un désir de participer à une nouvelle façon de pratiquer l'économie, de rendre cohérents les placements financiers et les convictions.

Même alors que la presse, la radio, la télévision proclamaient le succès de la pensée dominante que certains disaient unique, alors que se glorifiaient la réussite financière, l'enrichissement, le triomphe des marchés sur la solidarité et le partage, j'ai trouvé partout des femmes et des hommes soucieux de pratiquer une autre voie et prêts à utiliser leur épargne souvent modeste pour investir dans la solidarité.

Je revois avec plaisir ces assemblées, ces salles de réunions, paroissiales, municipales. Je me souviens de leurs assistances sérieuses et attentives, des questions pertinentes, des interventions véhémentes.

J'évoque volontiers leur souci de solidarité et leur envie de bien user de leur pouvoir de décision en ce qui concerne leur épargne. À ces réunions sont présentes quelques personnes fortunées, mais surtout beaucoup de petits épargnants. Beaucoup de personnes proches de la retraite qui à la fin d'une vie de travail souhaitent que leur maigre épargne serve à donner un sens à la société et puisse agir pour un monde plus humain.

Je sais que, de nos jours, de tels propos prêtent à sourire et je connais des milieux où ils seraient facilement tournés en ridicule, mais même dans ces milieux où l'on parle volontiers de partage et de solidarité, je n'ai pas trouvé l'enthousiasme tranquille de mes rencontres.

Malgré les mépris ou les moqueries, malgré les risques et les doutes, des milliers de personnes ont choisi la solidarité pour leur épargne.

Je tiens ici à leur rendre hommage et leur dire combien leur rencontre a été pour moi un soutien et un encouragement.

C'est grâce à elles que nous devons les premiers succès de Finansol et de tous les organismes de finance solidaire dont j'ai parlé.

VISIBLES, MAIS MÉCONNUS

Voici enfin que, grâce à ces rencontres, grâce aussi à des créations comme la Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais, au soutien des pouvoirs publics, nos efforts commencent à percer le mur d'indifférence et d'ignorance qui nous enfermait en nous-mêmes.

C'est le moment où il me paraît bon de quitter la présidence de Finansol. En effet, depuis trois ans j'ai porté avec d'autres ce projet, j'ai œuvré à sa réussite et il me semble souhaitable de laisser la place à ceux qui mieux que moi sauront le développer et le faire connaître. C'est sur Henri Rouillé d'Orfeuil que va se porter, sur ma proposition, le choix du conseil d'administration de Finansol qui me propose en échange de devenir président du nouveau comité du label qui vient d'être mis en place.

Pourquoi pas ? Je vous ai déjà parlé de ce label qui, décerné annuellement, veut donner à des produits financiers, à des investissements et à des formes de placement un aval de transparence et de solidarité. Composé de personnes compétentes et indépendantes, il lui revient de garantir ces qualités et de faire connaître ainsi l'existence de l'épargne solidaire.

À côté de moi siègent des personnes aussi diverses que René Lenoir, alors conseiller social du président de la République, Françoise Crouigneau, rédactrice en chef adjointe des *Échos*, Christophe Fournel, secrétaire général du Credoc, Bernard Ginisty, rédacteur en chef de *Témoignage chrétien* et membre du bureau d'Attac, Jean-Philippe Liard représente la CFDT, Philippe Arundel, la CFTC, Denis Clerc, rédacteur en chef d'*Alternatives Économiques* est là aussi, Viviane Vandelebroucke, secrétaire générale d'Inaise apporte sa connaissance des organismes financiers alternatifs européens, Jean-Baptiste de Foucauld y vient, mais il est très vite remplacé par Patrick Boulte, son fidèle bras droit. Tels sont les premiers membres de ce comité renouvelé. Depuis certains sont partis, d'autres les ont remplacés, mais tous travaillent dans la même direction.

Notre première tâche est de bien clarifier le concept même d'épargne solidaire. Il faut la différencier de l'épargne éthique, la distinguer de toutes les autres formes de placement qui existent de façon à lui conférer une personnalité propre et favoriser sa visibilité.

Pour cela, il convient de bien préciser nos critères, de les appliquer strictement et de rejeter résolument tout ce qui n'y est pas conforme. Il nous faut aussi vérifier que ceux qui ont déjà reçu ce label

demeurent fidèles à leur vocation et à leurs pratiques qui leur ont valu cette reconnaissance.

Travail difficile, qui engage notre fiabilité et, donc la confiance que les épargnants nous accorderont et au-delà aux produits que nous aurons distingués.

Nous commençons par nous mettre d'accord entre nous sur une définition aussi claire que possible des critères de transparence et de solidarité que nous devons appliquer. Il faut, à la fois, être rigoureux et intelligents, précis et aussi compréhensifs. Il convient, en effet, de garantir et non d'exclure, de partager et non de repousser.

Vous trouverez dans les annexes que je joins la formulation de ces critères.

Ceci fait, nous mettons en place une méthode de travail pour nous permettre d'étudier les dossiers de candidatures et de décider à qui nous décernerons notre label.

Pour cela, nous constituons des équipes de deux personnes qui seront chargées d'étudier deux ou trois candidatures et de présenter au comité leurs conclusions. Le comité, en séance plénière décidera alors qui est rejeté, qui est ajourné, qui est retenu.

Dans ces équipes, chaque dossier est vu par les deux membres qui, se consultant, se font une opinion et proposent leurs conclusions. De même, ces équipes assurent le suivi de chacun des produits «labellisés» et proposent le maintien ou, le cas échéant, la radiation.

Notre intention est de décider en toute indépendance et avec la plus grande impartialité. Cette méthode vise aussi à ce que le comité acquière une même vision des choses et que, malgré sa composition diverse, il puisse se constituer une «âme» commune qui lui permette de décider librement mais aussi consensuellement.

C'est pour préserver cette indépendance par rapport aux organismes candidats à faire «labelliser» leurs produits, que nous décidons de ne rencontrer aucun candidat et de ne délibérer que sur les dossiers qui nous sont parvenus.

Je dois à la vérité de reconnaître que cette méthode de travail nous a demandé beaucoup d'efforts et que certains d'entre nous, pris par leurs diverses responsabilités extérieures n'ont pas pu donner tout le temps requis par cette procédure. Il est impératif de regarder avec attention tous les documents présentant chaque produit, de vérifier qu'ils sont bien explicites concernant l'information sur la gestion, le contenu du portefeuille, s'il s'agit d'un OPCVM, la situation financière s'il s'agit d'un organisme financier. Nous devons aussi nous assurer que les souscripteurs éventuels disposent de cette information et que le mécanisme du partage est clairement expliqué dans le cas d'un placement de partage, que le risque encouru est signifié pour

l'achat d'actions ou de parts sociales dans une société financière ou commerciale. Nous avons à connaître le bilan et le compte de résultat de chacun et contrôler que les assemblées générales où ils ont été approuvés ont bien été réunies et que tous les intéressés en ont été informés et ont eu la possibilité d'y participer.

Cela accompli, il nous reste à nous pencher sur la valeur «solidaire» du produit candidat. Ceci est moins aisé, car il n'y a pas, dans ce cas, de procédure légale. C'est donc à notre comité qu'il revient de rechercher et de vérifier que celui-ci est vraiment utilisé pour une finalité solidaire : revenu partagé, investissement dans un organisme solidaire, compte «solidaire» dans une société ou une coopérative, etc.

Dans ces cas, chacun de nous doit être en mesure de découvrir ce qui fait la qualité solidaire de l'organisme bénéficiaire du don, de l'investissement ou du placement. Ceci est assez facile quand il s'agit d'organismes bien connus ou qui ont déjà la garantie du Comité de la Charte. C'est naturellement le cas des membres de Finansol, mais pour les nouveaux candidats, la recherche est plus difficile et nécessite en plus de la lecture minutieuse de leur dossier une enquête complémentaire. C'est pour ces nouveaux cas que nous avons modifié notre règle première concernant le refus de rencontrer les promoteurs ou les gestionnaires des produits qui nous sont présentés. Nous décidons donc de prévoir une rencontre lorsqu'il s'agit d'un nouveau candidat ou d'assurer le suivi de ceux qui ont déjà reçu le label. Ces démarches, évidemment, vont compliquer notre travail et alourdir la tâche de chaque équipe de notre comité. Heureusement, Finansol mettra à notre disposition pour chaque «campagne» du label, une puis un chargé de mission qui nous aideront considérablement en préparant les dossiers, assurant la relance des intéressés, tiendra à jour les comptes rendus de nos réunions.

Malgré cette aide, notre travail reste lourd et cela contraint certains de nos collègues à nous quitter, faute de temps.

Il nous faut donc réorganiser notre méthode de travail et coopter de nouveaux membres, d'autant plus qu'en raison de la loi récemment votée sur l'épargne salariale de nouveaux candidats se présentent qui souhaitent bénéficier du label Finansol pour proposer aux organisations syndicales un ou des produits frappés du sceau de la solidarité.

Nous reparlerons de cette nouvelle situation plus loin. Mais je veux maintenant évoquer pour vous une affaire qui nous a beaucoup occupé et qui vous fera comprendre comment nous travaillons et quelles sont nos préoccupations.

UNE HISTOIRE DE SECTE OU COMMENT LA VÉRITÉ SE DÉFORME

Je vous ai déjà entretenu de la Nef, cette société financière dont l'un des fondateurs, Henri Nouyrit, vous a évoqué la création.

Au cours de l'année 2000, une vague « anti-secte » a traversé notre pays, répondant sans doute aux élucubrations extravagantes que le nouveau millénaire suscitait dans des cerveaux enfiévrés.

Pour accompagner cette vague, ou pour en bénéficier, l'Assemblée nationale constitue une commission spéciale d'enquête sur le développement des sectes en France. Un premier rapport voit le jour qui montre du doigt certaines organisations dont le caractère sectaire ne fait pas de doute pour les parlementaires.

Un second rapport complémentaire au premier paraît qui porte sur le financement de ces organismes et attire l'attention des Français sur certaines pratiques qui concourent à convaincre des gens de placer leur argent dans des mécanismes financiers destinés au financement des organismes stigmatisés dans le premier rapport.

Surprise générale : la Nef figure dans ce second document comme susceptible de financer le mouvement anthroposophe considéré comme sectaire. Diverses péripéties suivent cette publication. Le président de la Commission parlementaire qui, publiquement à la télévision, a accusé clairement la Nef sans présenter la moindre preuve est traduit en justice par cette dernière et condamné pour diffamation.

Cependant, cette situation nous mettait dans un certain embarras. Nous avions précédemment accordé le label Finansol à divers produits de la Nef et le rapport de la Commission parlementaire nous a profondément surpris et même inquiétés. En effet, pour la plupart d'entre nous, qui connaissions la Nef, il ne pouvait s'agir que d'une erreur. Mais, l'origine anthroposophe, le flou qui entoure la vocation et les objectifs de ce mouvement peu connu en France, la provenance officielle du rapport et son ambition d'informer troublaient certains d'entre nous.

Je pris donc l'initiative de convoquer une réunion exceptionnelle du comité du label pour examiner la situation, répondant ainsi aux vœux de la plupart des membres. Le problème se présentait ainsi pour nous : soit les affirmations de la Commission parlementaire étaient vraies et nous apparaissions comme complices ou pire incompetents, soit les assertions étaient fausses et il fallait confirmer notre décision et exprimer notre point de vue.

Comme les parlementaires n'apportaient aucune preuve de leurs dires, ce qui, en démocratie, est très grave et porte atteinte au sérieux du travail effectué, il nous fallait définir par nous-mêmes ce qui, de notre point de vue, pouvait présenter un caractère sectaire qu'il nous serait impossible de cautionner et vérifier si cette définition pouvait ou non concerner la Nef.

Comment définir une secte ? Faute de définition légale, il nous fallait convenir de quelques points qui, assemblés en une seule organisation lui conférerait, selon nous, un caractère de secte. Nous avons trouvé quatre comportements :

- être organisé autour d'un fondateur ou un maître présent, actif et tout puissant ;
- conditionner ses membres de façon à les faire dépendre personnellement et psychologiquement de l'organisation dans une ambiance d'enfermement et de coupure du monde ;
- amener les adhérents à travailler gratuitement ou pour de faibles rémunérations pour le seul bénéfice de l'organisation et/ou les inciter à lui verser régulièrement et définitivement de l'argent ;
- exporter ces sommes vers des investissements étrangers et dépendre d'un réseau de financement international.

Une fois ces critères définis, il nous fallait les comparer au fonctionnement de la Nef.

Pour le premier point, si le mouvement anthroposophe a été créé par une personnalité puissante et active, cette personne est décédée et à notre connaissance aucun successeur ne lui a été donné en termes de direction du mouvement. Le second point était facile à vérifier. La Nef n'a jamais exigé de ses adhérents une dépendance psychologique et financière. Pas plus qu'elle n'oblige à des versements pour son intérêt propre et si certains acceptent de cotiser à une association de soutien pour financer la partie non solvable des crédits consentis par la société financière, ces versements sont libres et volontaires. Enfin, la Nef n'exporte aucune somme vers l'étranger et consent des crédits à toute personne ou organisation qui la sollicite sans que ces dernières appartiennent à la mouvance anthroposophe.

Pour toutes ces raisons, il nous est vite apparu que les accusations de la Commission parlementaire relevaient au pire de la mauvaise foi, au mieux d'une mauvaise information et d'un travail bâclé.

Cependant, par précaution supplémentaire, nous avons interrogé le Crédit coopératif qui abrite la Nef dans son groupe bancaire. La réponse fut évidemment en faveur de la Nef. Pour montrer encore plus sa confiance dans cette dernière, le Crédit coopératif a accepté qu'un de ses directeurs, Guy Courtois, entre au directoire et l'un de

ses anciens directeurs généraux, Robert Durand, au conseil de surveillance.

Pour nous l'affaire était donc claire et nous pouvons assurer la Nef de notre soutien. C'est avec plaisir que je me rends à Villeurbanne à leur siège pour conforter le personnel et les garantir de notre confiance.

Cette anecdote montre bien les limites et les difficultés de notre travail. Nous avons à garantir la qualité des produits financiers auxquels nous accordons notre label, et pour cela nous devons être extrêmement vigilants sur la valeur éthique et solidaire des organismes qui les gèrent ou en bénéficient.

Aussi le suivi de ceux-là est naturellement indispensable et requiert du temps et de la compétence. Il faut cependant reconnaître que nous avons trouvé auprès des responsables de ces institutions un accueil toujours très courtois et une volonté de jouer la transparence.

UNE NOUVELLE ÉPARGNE SE CRÉE OU UNE SÉANCE AU COMITÉ DU LABEL

La loi vient de créer un nouveau dispositif : l'épargne salariale. La discussion sur les fonds de pension complémentaires ou non à la retraite par répartition, le désir de voir l'épargne des Français s'orienter vers les entreprises françaises pour ne pas les laisser entre les mains d'actionnaires étrangers, la nouvelle orientation des syndicats vers la découverte du rôle de l'épargne pour agir sur l'économie ont poussé à la création de fonds d'épargne salariale constitués par les apports des salariés et complétés par le concours d'entreprises.

Sous l'influence de Guy Hascouet, secrétaire d'État à l'Économie solidaire et des organismes financiers membres de Finansol, la loi prévoit que 10 % de cette épargne devra s'investir dans des « entreprises solidaires ». Il s'agit là d'un événement très important pour ce que certains appellent l'économie solidaire. Pour la première fois, le législateur reconnaît que certaines pratiques différentes de la vie économique traditionnelle méritent intérêt.

Est-ce là cette reconnaissance que nous avons tant souhaitée ?

Je ne vais pas vous imposer le pensum de décortiquer avec vous le texte de la loi, mais il est utile d'en connaître au moins les aspects qui intéressent notre propos.

Intéressons-nous à la partie qui porte spécifiquement sur la définition donnée par le législateur aux entreprises solidaires. Faute de pouvoir définir légalement l'éthique et la valeur solidaire de ces organismes autrement que quantitativement, le texte précise des critères très limités quant à la spécificité de ces entreprises. (*Cf.* page 134.)

Cette définition, pour si restrictive qu'elle soit, ouvre cependant une porte, certes étroite, vers une reconnaissance de cette forme d'économie qui nous intéresse. Il va nous falloir encore travailler avec des juristes, des économistes, des parlementaires, des fonctionnaires pour avancer encore vers une meilleure clarté et une plus grande précision.

Mais la porte est ouverte, quoique seulement entrebâillée, pour nous y insinuer.

La meilleure preuve en est la demande grandissante d'organismes désireux de créer et de gérer de nouveaux fonds d'épargne salariale, en vue d'obtenir le label Finansol. En effet, celui-ci est seul de son genre à apporter quelque garantie sur la nature solidaire des

organismes qui en ont bénéficié. Il peut, à défaut d'une définition définitive des entreprises solidaires, offrir des garanties dans ce domaine. En effet, pour pouvoir bénéficier de l'investissement de cette épargne salariale une entreprise doit recevoir un agrément ministériel. Or, les pouvoirs publics, dans cette affaire, utilisent de fait les labels Finansol pour conférer leur accord.

Nous nous trouvons ici devant une situation nouvelle qui peut modifier très profondément la nature même de l'épargne dite éthique ou solidaire.

Pour cette raison, quatre organisations syndicales : la CFDT, la CGT, la CGC et la CFTC ont décidé, et c'est une première, de créer un comité syndical chargé d'auditionner tous les gestionnaires d'OPCVM à destination de l'épargne salariale. Nous entrons dans une autre dimension de l'épargne où les encours ne se compteront plus en millions d'euros mais en milliards... Il convient donc d'être prudents et attentifs.

Ce ne sont plus de petits organismes ou des FCP de petite dimension qui recherchent notre label mais de grands groupes mutualistes ou parapublics qui se portent candidats.

Autant il nous paraît intéressant et utile d'orienter cette manne vers des investissements solidaires, autant il est indispensable de le faire avec circonspection et rigueur.

Nous devons plus que jamais garantir notre indépendance et notre réputation.

Je vous ouvre les portes de notre comité en ce jour où nous devons examiner quatre gros dossiers concernant cette nouvelle épargne.

Nous ne sommes pas très nombreux ce jour-là. Certains de nos collègues se sont fait excuser. Dommage, car la réunion est importante et les décisions difficiles à prendre.

La séance a lieu au nouveau siège de Finansol, rue Saint-Maur à Paris, pas loin des anciens bureaux de la Sidi. Je retrouve là une rue familière où les restaurants de toutes origines apportent des saveurs d'Asie, d'Afrique, des Antilles en passant par les gastronomies turques, kurdes et serbes. Au dernier étage de l'immeuble moderne où l'Uniops loue cinq bureaux à l'association, une salle de réunion ouvre ses fenêtres sur les toits.

À l'ordre du jour quatre dossiers provenant des filiales de grandes mutuelles d'assurance.

Quelques jours avant, un comité restreint composé de trois membres du Comité du label et moi-même avons étudié dans le détail ces quatre candidatures. Déjà par groupe de deux nous avons rencontré les gestionnaires de ces produits et avons discuté avec eux de leurs

objectifs, de leur volume, et surtout de l'information donnée aux souscripteurs, de la transparence de leurs documents et enfin de la qualité « solidaire » de la part d'investissements que la loi leur demande de faire dans des entreprises non cotées.

Les dossiers sont bien faits avec une grande rigueur professionnelle naturelle de la part d'organismes dont c'est le métier que de gérer des placements mobiliers.

Rien à redire à tout cela. Les objectifs sont clairs, les explications précises, les orientations conformes aux critères de notre label.

Un point cependant nous arrête et nous pose un réel problème. Aucun de ces produits ne dispose de l'ancienneté que nos règlements prévoient. En effet, pour bénéficier de notre label, un investissement ou un placement doit exister depuis au moins six mois et avoir mis en place le mécanisme qui lui permet de se situer dans le champ de la solidarité.

D'autre part, au moins un d'entre eux précise que son portefeuille sera composé de valeurs « éthiques » mais ne précise pas sur quelle bases elles seront choisies et en fonction de quels critères.

Nous voilà devant un obstacle imprévu. Nous pouvons demander d'attendre le délai prescrit pour donner notre accord. Mais on nous fait justement remarquer que les documents de présentation de ces produits doivent être édités en grand nombre immédiatement et que la présence du label de Finansol sur ceux-ci entraînerait l'adhésion des souscripteurs. Le renouvellement de ces documents ne se faisant que dans un an au mieux, le logo du label ne pourrait y figurer qu'à cette date. La question est d'autant plus délicate que pour l'un au moins de ces produits financiers les bénéficiaires sont trois organismes membres de Finansol dont les placements chez eux ont obtenu notre label.

Que faire ? L'alternative est simple : soit nous donnons notre accord tout de suite comme un chèque en blanc qui nous prive de notre capacité à garantir par nous-mêmes et donc entache notre crédibilité, soit nous reportons de quelques mois notre décision et nous pouvons ainsi priver de ressources les organismes bénéficiaires de ces placements.

Les avis sont partagés.

– « Donnons notre accord, dit l'un, nous connaissons à la fois les bénéficiaires et le gérant du fonds. Que risquons-nous ?

– Pas d'accord, lui rétorque un autre, nous devons nous assurer que ce qu'ils annoncent se fera vraiment et qu'ils ne dévieront pas de leurs engagements.

– Nous risquons de ne pas être pris au sérieux si nous ne respectons pas nos propres critères, renchérit un troisième. Nous n'avons

pas à céder à l'urgence. Demain on nous demandera d'autres distortions et il ne restera plus rien de notre sérieux.

– Ce n'est pas parce que nous avons devant nous des mastodontes financiers que nous devons être moins rigoureux que pour de petits organismes. Ce ne serait pas juste.

– Oui, mais si nous refusons nous reportons d'un an au moins la possibilités pour des organismes que nous connaissons de bénéficier de ces placements. Et au moment où l'épargne salariale se met en place, il est bon que nous puissions permettre aux financiers solidaires d'en profiter.

– D'accord, mais les organisations syndicales se montrent très sévères dans leur audit auprès de ces « mastodontes », comme tu dis ; nous ne pouvons pas être moins rigoureux ».

La discussion se poursuit ainsi ; les arguments s'opposant les uns aux autres. Le temps passe, le soleil fait vibrionner des grains de poussière. Des gobelets de café circulent. La discussion tourne en rond.

Pour sortir de l'impasse, l'un de nous propose de placer sur les documents d'information le logo Finansol qu'un tampon aurait barré d'un « provisoire ». Mais comment enlever ce « provisoire » quand, ce ne serait plus provisoire ? On suggère alors de faire figurer dans le texte de présentation que le produit a été soumis au Comité du label mais ne remplit pas encore toutes les conditions. Cette proposition n'est pas retenue car si le label était accordé avant l'épuisement des documents imprimés comment corriger ? Il faudrait imprimer de nouveaux textes. Opération coûteuse.

Ma fonction de président étant d'abord de rechercher les synthèses et les moyens de faire prévaloir les consensus, je propose d'introduire dans les documents un encart qui préciserait que le produit en question a été soumis au Comité du label Finansol, que celui-ci n'a rien trouvé à redire aux objectifs ni au fonctionnement du fonds, ni à son ambition solidaire, mais que la durée indispensable d'existence n'étant pas suffisante, le label n'avait pas pu être accordé et qu'il pourra l'être quand le Comité aura pu vérifier après six mois de fonctionnement que la réalité confirmait les promesses.

Finalement tout le monde tomba d'accord sur cette dernière suggestion et nous pûmes passer à la suite de l'ordre du jour qui consistait à vérifier que six produits déjà labellisés demeuraient conformes à nos critères. Le travail préparatoire ayant établi que rien, sauf des détails de forme faciles à corriger, ne s'opposait au maintien de notre label, nous nous sommes mis d'accord très vite sur ce sujet.

L'heure de déjeuner étant arrivée, nous avons levé la séance en nous souhaitant bon appétit.

LES SALARIÉS INCITÉS À L'ÉPARGNE

Si nous rencontrons cette demande de mise en place de fonds d'épargne salariale, c'est que s'organise actuellement une grande course à l'épargnant. Les grandes entreprises, face aux défis de la mondialisation et de l'innovation technologique ont besoin de toujours plus de capitaux. Pour cela le marché mobilière français est trop étroit et l'on voit de plus en plus d'investisseurs étrangers entrer dans le capital des principales sociétés françaises. À ce point de vue les fonds de pensions américains ou britanniques se taillent une part importante dans cette pénétration. Gérant des ressources énormes garantissant des retraites des salariés d'Outre-Atlantique, ces fonds représentent une source de capitaux considérables. Devant cet envahissement, la tentation est grande chez les dirigeants français et européens de mettre en place de semblables dispositifs. Mais ceci se heurte, chez nous, à une opposition véhémente des organisations syndicales et à une pratique française qui privilégie le système de retraite par répartition et non par capitalisation. Par ailleurs, la société française répugne à confier à la Bourse l'avenir de ses retraites. À cet égard la retentissante faillite de la puissante entreprise américaine Enron qui a entraîné dans sa déroute les fonds de pension de ses salariés a accentué la méfiance. Déjà, il y a quelques années, le scandale Maxwell en Grande-Bretagne avait défrayé la chronique.

C'est pour trouver une solution intermédiaire, acceptable par la population française, qu'ont été créés les fonds d'épargne salariale.

Qu'ils soient propres à une seule entreprise ou ouverts à d'autres placements, ces fonds ont pour vocation d'encourager les salariés à investir leur épargne ou une partie de leur salaire dans des investissements mobiliers, apportant ainsi des ressources précieuses à l'industrie française.

Pour gérer ces fonds, il est prévu un système de surveillance et de contrôle confié aux organisations syndicales ou aux élus des salariés.

Ces dernières souhaitent que ces placements, lorsqu'ils sont ouverts à la Bourse, privilégient des investissements selon des critères éthiques, ou tout au moins, garantissant de la part des entreprises bénéficiaires des comportements sociaux et environnementaux qui favorisent le développement durable.

Par ailleurs, comme je l'ai expliqué plus haut, une partie (entre 5 % et 10 %) de l'encours de ces fonds doit s'orienter vers des « entreprises solidaires ».

Ainsi, pour la première fois vont se développer des systèmes financiers de placement qui draineront des sommes énormes et qui devraient être régis par des considérations financières, bien sûr, mais aussi partiellement éthiques et solidaires.

Nous voilà donc dans une dimension qui donne à cette épargne un rôle nouveau.

Comment alors qualifier celle-ci et garantir aux souscripteurs qu'elle s'oriente vraiment vers des entreprises dont les pratiques sont conformes aux souhaits. Nous sommes encore devant la question déjà posée, et que Finansol a tenté de résoudre en ce qui le concerne, de la légitimité à définir la qualité éthique d'un placement.

En prévision de cette situation, la Caisse des dépôts et les Caisses d'épargne ont suscité la création d'un organisme de notation appelé Arese qui, à partir de critères bien définis, étudie, à la commande, telle ou telle entreprise et lui donne des notes selon son comportement dans ses relations avec ses actionnaires, ses clients, ses salariés, ses sous-traitants, etc.

D'autres organismes agissent dans le même sens selon des méthodes différentes et en privilégiant le développement durable ou l'investissement socialement responsable.

De son côté l'État a défini de manière à la fois vague et rigide ce qu'il appelle une entreprise solidaire. Selon les termes de la loi, elle doit être de statut coopératif ou associatif, œuvrer dans le domaine de la création d'emploi et le salaire le plus élevé ne doit pas être plus de quatre fois supérieur au plus bas.

Cette curieuse définition ne permet de contenir ni les entreprises qui agissent dans le secteur du logement ou de la protection de l'environnement ni celles qui s'activent auprès de populations à aider. Malgré tout, cette formulation pour si insuffisante qu'elle soit ouvre une porte légale à l'investissement dans le domaine solidaire.

Cependant, trop vague, elle exige des précisions, trop étroite elle implique des élargissements. C'est pourquoi, les pouvoirs publics, en application de la loi, ont mis en place une procédure d'«agrément» pour délimiter autant que faire se peut ce concept étrange.

Dans leur domaine, les organisations syndicales s'estimant, à juste titre, concernées par ceux qui vont gérer ces nouvelles ressources issues de l'épargne et du travail des salariés, examinent avec attention les critères de gestion et de choix du portefeuille des gestionnaires candidats à la collecte de cette épargne.

Un comité *ad hoc* constitué par la CGT, la CFDT, la CFTC et la CGC auditionne ces derniers et sur plus de trente candidatures n'a donné son agrément qu'à trois d'entre eux. Il est intéressant de noter

que dans ce travail la référence à Finansol est présente quand il s'agit d'apprécier le caractère solidaire des organismes qui pourront bénéficier de l'apport financier de cette épargne salariale.

UN MODÈLE BELGE

Face à tous ces projets et à la mise en place d'un nombre toujours croissant de produits financiers dits « éthiques », il se révèle que les moyens de vérifier leur authenticité restent divers et limités.

Dans le champ de l'éthique ou de la morale toutes les approches sont naturellement diverses et contingentes.

Se sont constitués au cours des ans et des besoins, des organismes centrés sur telle ou telle demande. À l'approche sociale s'ajoute une exigence de transparence, à l'attente environnementale certains ajoutent une requête de respect des travailleurs du tiers-monde.

Ainsi existent plusieurs instances sérieuses et reconnues, mais qui, faute de travailler ensemble, n'offrent pas à l'investisseur moyen des outils simples d'information et de connaissance.

Or, depuis déjà dix ans, il existe en Belgique un organisme de notation et de label qui a fait l'unanimité quant à la qualité de son travail. Nommé Ethibel, il procède, grâce à une étude rigoureuse contrôlée par les associations qui l'ont créé, à une sélection des sociétés cotées en Bourse sur l'ensemble de la planète à partir de critères précis et connus. Le « registre » sur lequel figure cette sélection est le vivier où vont pêcher les gestionnaires de portefeuille soucieux de mettre en leurs sein des valeurs choisies en fonction de leur qualités financières mais aussi éthiques.

Les portefeuilles qui se comportent exclusivement selon ces valeurs ont droit à recevoir le label « Ethibel ».

Malgré leur qualité et le sérieux de leur travail, les organismes français qui prétendent à sélectionner des valeurs financières sur leurs qualités éthiques n'ont pas atteint ce degré de notoriété et de confiance, Finansol compris...

À cela s'ajoute, dans l'esprit de beaucoup, une confusion dont je vous ai déjà souvent parlé entre l'*éthique* et le *solidaire*.

Nous avons longuement évoqué cette difficulté au Comité du label Finansol et nous estimons qu'il serait utile de provoquer une rencontre entre tous les acteurs concernés.

L'exemple d'Ethibel montre que la voie d'une coordination ou au moins d'une entente entre tous est possible. C'est pourquoi nous avons pris l'initiative d'inviter les dirigeants d'Ethibel à une réunion à Paris, à laquelle je convie aussi les responsables de tous les organismes travaillant dans ce domaine. La rencontre fait ressortir les convergences entre tous les participants et suscite un réel intérêt. On convient de mettre en commun les diverses méthodes employées par

les uns et les autres et d'essayer ainsi d'harmoniser les approches. L'objectif commun est de mettre en œuvre des dispositifs convainquants qui puissent assurer une garantie de sérieux face aux prétentions à l'« éthique » de beaucoup d'organismes qui, profitant de l'intérêt actuel d'un certain public, proposent des placements dont la couverture « éthique » dissimule mal la composition disparate.

Pour Finansol aussi cette discussion est importante car si notre Comité distingue bien dans les placements qui lui sont soumis l'aspect solidaire, il ne dispose pas des moyens suffisants pour analyser et juger la partie qui se veut socialement responsable. D'où l'intérêt pour nous de connaître les méthodes de ces organismes et de pouvoir travailler avec eux sur cette partie.

À ce point de vue, une disposition de la loi sur « les nouveaux mécanismes économiques » oblige pour la première fois les entreprises cotées à préciser les actions menées en faveur de l'environnement et de l'impact social de leur production.

L'article 116 de cette loi ouvre, là aussi, une porte dans le domaine réservé des entreprises.

Comme vous le voyez, les préoccupations éthiques et solidaires qui sont les nôtres commencent à être prises en compte par les pouvoirs publics et à intéresser un nombre croissant d'entrepreneurs et de gestionnaires de portefeuille.

Saluons cet engouement sans en être entièrement dupes. S'il est sincère et durable chez quelques-uns, s'il est opportun et attirant pour quelques autres, il reste pour beaucoup inconnu ou négligé. Malgré tout, cette mode, surtout si elle persiste, ne pourra rester ignorée et même si la conversion de certains à cette pratique éthique et solidaire de l'économie demeure fragile, réjouissons-nous de la voir se répandre et profitons-en pour aller de l'avant.

Surtout ne nous faisons pas d'illusions. L'économie n'est pas et ne sera pas d'elle-même un monde idyllique et merveilleux. Les intérêts, la recherche du profit maximal restent le ressort fondamental de l'économie libérale avec le dynamisme qu'on lui connaît. Sans réglementation, sans cadre, la machine économique devient facilement folle. Comme toutes les machines elle a besoin de pilotes et de mécaniciens qui la règlent et l'orientent. C'est eux, forcément qui détermineront les finalités et les fonctionnements. Mettre l'économie au service des hommes est plus difficile que de mettre les hommes au service de l'économie.

La tendance que nous connaissons et qui privilégie clairement et expressément la satisfaction à court terme des demandes des actionnaires en termes de rentabilité et de « profitabilité » est encore très forte. Mais la pression de certains actionnaires, la réaction des organi-

sations syndicales, la volonté des pouvoirs publics nationaux et européens commencent à modifier cet état de choses.

L'opinion publique, elle aussi, est en train de changer. Les sondages du Credoc et d'autres organismes montrent le désir de beaucoup de consommateurs d'apporter une part d'éthique dans leur acte d'achat ou de placement.

Cette évolution commencée il y a quelques années est maintenant suffisamment perceptible pour que les producteurs et les gestionnaires en tiennent compte et proposent des produits lavés ou blanchis de tout soupçon de « socialement irresponsable ».

Espérons que cette tendance s'affirmera et donnera une économie un peu plus humaine et plus solidaire.

C'est à cela que nous travaillons et c'est à cela que je vous invite depuis le début de ce livre. C'est possible, puisque c'est déjà commencé et nous porterions une grave responsabilité si vous et moi n'allions pas plus loin dans notre désir d'agir dans ce domaine. On ne change pas le monde par des intentions, mais par des actes.

C'est dans ce but que Finansol, avec le soutien du secrétaire d'État à l'économie solidaire s'emploie à promouvoir dans les divers publics l'épargne solidaire. Les élus locaux, régionaux et nationaux, les associations, les vecteurs d'influence sont progressivement sensibilisés. Le monde universitaire est approché. Des campagnes d'information, des réunions, des forums sont organisés. Peu à peu, sous l'impulsion d'Henri Rouillé d'Orfeuil et grâce au travail quotidien de Pauline Grosso, la petite association que vous avez vu naître et grandir au fil de ces pages devient un interlocuteur écouté et un porte-parole crédible et représentatif des financiers solidaires. Son travail, sa réflexion et son obstination arrivent à convaincre le Gouvernement et le Parlement à corriger des textes pour faciliter l'investissement solidaire. Par sa présence, son sérieux, la qualité de son travail et le début de notoriété de son label, Finansol est devenu la référence de l'épargne solidaire dans notre pays.

UN PAS EN EUROPE, UN PAS VERS LE MONDE

On ne change pas les choses tout seul. L'exemple de Finansol est là pour nous en convaincre. La rencontre des volontés doit s'accompagner de la convergence des moyens. Toute mon expérience au cours de ces vingt dernières années m'a convaincu que l'action en commun est déterminante et que, seule, elle ouvre des horizons nouveaux.

Ceci s'est vérifié à la Sidi, plus tard à Coordination Sud et plus récemment à Finansol. Or, maintenant, notre nouvel horizon est l'Europe. Ce n'est que là que nous pourrions agir face à la mondialisation libérale. C'est là seulement que se trouvent les moyens politiques et économiques pour organiser cette nouvelle pratique de l'économie qui nous intéresse. Les pays, seuls, voient très vite la limite de leur action et le niveau international est encore bien balbutiant et bien hétérogène pour pouvoir concevoir, exprimer et encore moins imposer une orientation dans ce domaine. L'Europe, première puissance économique du monde, malgré ses tiraillements, ses chamailleries, ses imperfections semble le niveau le plus adapté pour agir.

Si nous voulons donner à ces organismes financiers solidaires les moyens suffisants pour devenir des instances reconnues et efficaces, il faut, au plan européen, se retrouver, se concerter, s'organiser.

Président de Finansol, j'avais proposé à ses membres une telle action. Mais la composition même de l'association, par nature diverse, ne se prêtait pas à une telle entreprise. J'avais en mémoire l'action que nous avions menée lorsque j'étais à la Sidi pour réaliser avec quatre autres partenaires la mise en place d'une société d'investissement internationale : Profund. Il s'agissait d'offrir aux banques solidaires d'Amérique latine des capitaux pour leur développement et d'apporter des fonds propres à des associations de microcrédit en vue de leur transformation en sociétés financières.

Ce projet, après une gestation de deux ans, a vu le jour grâce à la volonté de la Sidi, d'Action international, de Calmedow Foundation et de Fundes, soit une organisation française, une américaine, une canadienne et une suisse, sans oublier notre « fille » commune : Bancosol de Bolivie.

Ensemble, nous avons créé cette société d'investissement et, ayant apporté en commun un million de dollars, nous avons convaincu quelques grands bailleurs de fonds tels que la Société financière internationale (structure d'investissement de la Banque mondiale), la Banque interaméricaine, le Gouvernement suisse, la Fondation Ford et quelques autres de compléter notre apport. À notre petit million, ils

en ajoutèrent vingt-quatre, rendant ainsi possible le financement sur une grande échelle de ces organismes financiers solidaires de l'Amérique latine. Après une âpre négociation, il fut convenu que les quatre fondateurs seraient majoritaires au sein du comité d'engagement qui déciderait de l'usage des ressources.

Pourquoi ne pas tenter de réaliser une pareille opération en Europe ? J'avais depuis longtemps une telle ambition. Ici aussi, beaucoup de ces organismes naissants ou déjà actifs depuis longtemps recherchent des outils qui puissent assurer leur efficacité et leur pérennité rendues difficiles en raison même de leur genre d'activités.

Face aux risques encourus par la nature solidaire de leurs financements et à la difficulté de trouver des fonds propres en quantité suffisante, beaucoup peinent à répondre aux demandes des emprunteurs et à l'obligation de provisionner la plupart de leurs prêts, ce qui réduit d'autant leurs capacités financières, pour répondre aux exigences des lois bancaires.

Ils ont besoin de trouver quelque part des garanties qui allègent leur fardeau financier et des capitaux disponibles pour augmenter leur capacité de prêt ou pour constituer les fonds propres obligatoires à la constitution d'une entité financière.

Bien qu'il existe partout, en France comme ailleurs, des sociétés de garantie, quelquefois créées et gérées par les pouvoirs publics, qui répondent à cette demande, les financiers solidaires ou alternatifs, comme on dit hors de France, ne représentent pas pour eux des clients intéressants, car trop petits et trop risqués.

Dans ce cas, il n'y pas d'alternative, il faut créer soi-même les outils qui manquent. C'est dans ce but que, à la demande de Christian Tytgat, directeur général et fondateur de la Caisse solidaire du Nord-Pas -de Calais, je prends l'initiative de rencontrer quelques organismes européens de même origine et de même vocation pour leur proposer de réfléchir ensemble à ces questions. Très vite, je trouve un accueil intéressé et ouvert auprès des deux organisations belges : Credal, la francophone et Hefboom, la flamande. Jumelles, mais distinctes par la langue comme la société belge, elles travaillent au plus près de la société en prêtant à des associations culturelles, sociales et à de petites entreprises. Financées par des revenus d'un fonds de partage, elles bénéficient aussi de la part des autorités belges de subventions pour la partie non solvable de leur action : l'accompagnement des emprunteurs. La nature même de leur action les amène forcément à courir des risques dans leurs prêts et plus encore dans les investissements qu'elles font dans la création de petites entreprises.

Un sympathique déjeuner sous un soleil estival avec Bert van Thienen, d'Hefboom et Michel de Wasseige, de Crédal me conforte dans mon idée.

Ils recherchent des garanties et aussi des apports en capitaux pour étoffer leurs fonds propres. Un projet européen qui répondrait à ces attentes les intéresse. Je me rends ensuite à Padoue au siège de la Banca Popolare Etica.

UNE BANQUE PEU ORDINAIRE

Dans la vieille cité universitaire associée à l'histoire de la Sérénissime République de Venise, la Banca Etica a logé son siège dans une «piazetta» calme et reculée. En plein centre ville, elle offre la tranquillité d'une place de village.

Avec un certain retard dû à ma méconnaissance de la ville, je rencontre Fabio Salviato, le président de la banque. L'accueil est à la fois chaleureux et réservé. Chaleureux, parce que nous sommes en Italie et que Fabio a entendu parlé de la Sidi, réservé car, il ne sait pas ce que je viens lui demander.

Je lui présente alors mon projet d'outils financiers communs et européens pour des banques comme la sienne, comme Crédal et Hefboom. Il connaît Christian Tytgat et a participé à plusieurs rencontres européennes. Ancien dirigeant d'une des composantes créatrices de la Banca Etica, il en est depuis peu le président.

Au fur et à mesure de notre discussion, son intérêt se dévoile et nous nous quittons en décidant de nous réunir pour réfléchir à la mise en œuvre éventuelle de ces outils de garantie et d'investissement.

Il me fait visiter les bureaux où travaillent les quelques employés de la banque et me conte son histoire que je ne peux m'empêcher de vous transmettre à mon tour.

La Banca Etica est née pour traduire dans la réalité l'idée d'une banque conçue comme point de rencontre des épargnants, qui partagent l'exigence d'une gestion plus responsable et plus consciente de l'argent, et les initiatives socio-économiques, qui s'inspirent des principes d'un modèle de développement humain et social soutenable, où la production de la richesse et sa distribution sont fondées sur les valeurs de la solidarité, de la responsabilité civile et de la réalisation du bien commun.

Banca Etica est une institution très jeune. Le 8 mars 2001 elle a fêté son deuxième anniversaire. Mais ses racines remontent aux années quatre-vingt, quand en Italie il y eut une multiplication d'initiatives privées à finalité solidaire, soit dans les domaines traditionnels de la politique sociale (assistance, santé, instruction, emploi), soit dans d'autres secteurs comme la protection de l'environnement, la protection civile et la culture.

Comme réponse aux exigences financières qui se manifestèrent à l'intérieur de ce système complexe, naît en 1978 la Mag (Mutuelle d'autogestion) de Vérone, le premier système concret de finance alternative.

Successivement naissent les Mag de Milan, Padoue, Turin, Udine, Reggio, Emilia, Gênes et Venise.

Il s'agit d'innover dans la pratique habituelle du système bancaire, promouvoir un usage différent et alternatif de l'épargne des associés et soutenir des réalisations coopératives fragiles, créées surtout par des jeunes, qui cherchent à répondre avec un esprit différent et avec de nouvelles méthodes aux problèmes de l'emploi et de l'environnement.

Peu à peu, le système Mag, inspiré de fortes valeurs idéologiques et de fortes liaisons avec la réalité locale, a évolué jusqu'à devenir un agent économique financier important, capable de conjuguer, dans les mêmes réalités, des concepts en apparence contradictoires comme finance et économie, d'une part, et environnement et solidarité, d'autre part.

À partir de 1991, le secteur financier a été concerné par de profondes modifications législatives ; elles devaient adapter le système à la situation européenne et ont obligé le système Mag à se restructurer. Contraintes par la nouvelle législation et poussées par l'exigence de doter le tiers secteur d'un sujet financier juste, les Mag ont contacté des associations importantes du monde de la coopération sociale, du volontariat... Le but était de vérifier si l'expérience pouvait être partagée et si ces partenaires étaient disposés à commencer ensemble le parcours vers la constitution d'une banque spécifique pour le tiers secteur. La proposition connut un grand succès et se concrétisa en décembre 1994 par la création de *l'Associazione verso la Banca Etica*, avec la participation de 20 organisations qui représentent au niveau national une grande partie du tiers secteur. En juin 1995, l'association se transforme en Coopérative avec pour objectif la récolte de 12,5 milliards de liras. L'objectif est atteint en avril 1998 et en mai la coopérative se transforme en Banca Popolare Etica, qui commencera à fonctionner le 8 mars 1999.

L'originalité et la diversité des fondateurs se retrouve naturellement dans la composition de son tour de table, on y voit des associations, des coopératives, des fondations, des coordinations (*CNCA, coordination de 300 Communautés d'accueil*), des organisations non gouvernementales, des consortiums (*Federsolidarietà et Drm – consortiums nationaux qui regroupent le premier 1 400 coopératives et le deuxième 600 coopératives – ICS, ABN*) des entreprises privées, 7 diocèses, 30 Caritas (Associations diocésaines), 300 paroisses, 7 régions, environ 300 communes et 20 provinces.

Cette richesse de partenaires différents mais complémentaires assure à la Banca Etica un précieux réseau dans tous les milieux qui œuvrent dans le domaine de l'économie sociale et solidaire mais

au-delà dans la plupart des réseaux confessionnels, associatifs et politiques. C'est ce soutien puissant qui lui permet de proposer un grand dessein dans le domaine de l'économie éthique et solidaire.

La société se propose de gérer les ressources financières des familles, femmes, hommes, organisations, sociétés de n'importe quel type et organismes, en orientant leur épargne et leurs disponibilités vers la réalisation du bien de la collectivité.

À travers les instruments de l'activité de crédit, la société oriente la récolte vers des activités socio-économiques visant au bien social, environnemental et culturel, en soutenant, particulièrement à travers les organisations non lucratives, les activités de promotion humaine, sociale et économique des catégories les plus faibles de la population. En outre, une attention particulière sera gardée au soutien des initiatives de travail indépendant et/ou d'entreprises de femmes et de jeunes à travers le microcrédit et la microfinance. Les relations financières avec des activités économiques qui, même de façon indirecte, entravent le développement humain et contribuent à violer les droits fondamentaux de la personne, seront de toute façon exclues.

La société veut développer une fonction éducative envers l'épargnant et le bénéficiaire du crédit, invitant le premier à connaître la destination et les moyens d'utilisation de son argent et en stimulant le deuxième à développer son autonomie et sa capacité de gérer une entreprise.

Au moment où le client dépose son épargne, il peut indiquer, s'il le désire, les secteurs d'activités vers lesquels sera affecté son argent :

- services socio-sanitaires, éducatifs, lutte contre l'exclusion sociale et emploi ;
- protection de l'environnement et sauvegarde des monuments historiques ;
- coopération au développement, volontariat international, commerce équitable et solidaire ;
- qualité de la vie, promotion du sport pour tous et d'initiatives culturelles ;

Au cas où les préférences ne sont pas exprimées, l'argent sera de toute façon utilisé pour financer un projet dans l'un des quatre secteurs d'intervention proposés.

La Banca Etica accorde son crédit après avoir évalué le projet et procède au financement après la conclusion positive d'un examen de sa valeur économique et sociale.

Elle privilégie les domaines suivants :

- la participation ;
- l'esprit de mutualité et solidarité ;

- le respect de l’environnement ;
- la transparence ;
- le traitement paritaire des femmes et des hommes ;
- la capacité de réponse aux besoins sociaux ;
- le respect des conditions de travail ;
- l’enracinement sur le territoire ;
- la valorisation du volontariat.

Fin 2001, la banque comptait 16 000 associés dont 2 500 associations, 7 330 familles épargnantes et surtout un taux d’insolvabilité égal à zéro pour plus de 1 000 projets financés. La base sociale de la banque est constituée à 84 % par des personnes physiques et à 16 % par des personnes morales.

D’autres exemples se sont développés en Europe à partir de la moitié des années soixante-dix avec l’expérience de *Triodos Bank* en Hollande : constituée en 1979, elle a l’objectif de financer et de soutenir des projets surtout dans le secteur de l’environnement.

Dans les années quatre-vingt, en Allemagne, les Verts créent la *Ökobank*. Le projet développe son activité dans le secteur de l’environnement, de l’agriculture biologique et des activités liées au pacifisme.

Il s’agit, vous le constatez de remarquables réalisations qui correspondent, comme un exemple réussi, à tout ce que l’on recherche dans ce type d’institution : un partenariat diversifié et très engagé, une volonté rigoureuse de gestion éthique et efficace, un engagement net au profit de tout ce qui améliore, transforme ou enrichit la vie.

Après ma visite à la Banca Etica, je suis persuadé que nous avons une bonne chance de réussir notre tentative, mais je me sens, malgré tout, assez fragile devant les obstacles qu’il va falloir traverser. Où trouver les moyens financiers et techniques pour mettre en œuvre de pareils outils ? Qui peut se joindre à notre petit groupe pour lui donner l’ampleur et la taille suffisante pour intéresser les grands bailleurs de fonds européens ? Quelle compétence trouver pour réaliser ces montages complexes ?

LA GESTATION D'UNE UTOPIE

Pour m'aider dans cette tâche, je fais appel à Edmond de Capèle, consultant bénévole à la Sidi qu'il représente au conseil de Profund, cette institution financière pour l'Amérique latine dont je vous ai déjà parlé. Outre nos origines toulousaines nous avons en commun le travail que nous avons fait à la Sidi. Edmond, ancien directeur financier d'un grand groupe industriel possède tous les éléments techniques nécessaires pour nous aider dans notre projet.

Me sentant ainsi épaulé, j'organise avec l'appui de la Caisse solidaire une première réunion à Bruxelles avec les quatre organismes intéressés : Christian Tytgat, de la Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais, Michel de Wasseige, de Crédal, Bert van Thienen d'Hefboom et Fabio Salviato de la Banca Etica.

C'est à l'invitation de Credal que se tient cette rencontre, dans une auberge de jeunesse placée sous le patronage de Vincent Van Gogh au cœur de Bruxelles.

Après les présentations d'usage, nous exposons l'exemple de Profund en expliquant les nécessaires modifications qu'il faudrait y apporter pour l'adapter au contexte européen. Même si l'objet de notre discussion se précise, les contours du projet demeurent incertains. Chacun estime que des besoins existent en ce domaine et que les garanties comme les apports de fonds propres sont un élément essentiel au développement ou à la création d'entités financières alternatives ou solidaires.

Cependant, l'ampleur de la tâche et la difficultés de réunir les moyens indispensables sont présents dans l'esprit de tous. La taille même du défi agit comme un stimulant et, vaille que vaille, nous décidons de nous lancer dans cette aventure.

Comme toujours quand il s'agit de personnes ou de groupes qui ne se connaissent pas, un temps d'observation et d'apprivoisement mutuel est nécessaire.

Même si tous partagent la même vision de la finance, chacun en a une pratique différente. Les tailles, l'ancienneté varient et colorent les positions de chaque participant. Les approches se différencient aussi selon les pays, leurs traditions, leur législation, leur culture.

De tous ces échanges parfois longs mais nécessaires surgit peu à peu un projet commun où les intérêts des uns et des autres se retrouvent.

L'idée d'un fonds de garantie est retenue comme prioritaire. Mais comment faire ?

Edmond de Capèle nous démontre la nécessité de disposer de chiffres précis et d'un montage qui permette de disposer de ressources aussi peu coûteuses que possible.

Nous envisageons donc de rechercher des fonds auprès de bailleurs européens pour alimenter une réserve commune dont les intérêts placés serviront de garanties aux investissements les plus risqués.

Ce montage relativement simple nous paraît cependant difficile à mettre en œuvre. En effet, il nous faut créer de toutes pièces une structure financière nouvelle suffisamment fiable et conséquente pour attirer l'intérêt des bailleurs de fonds alors que nous ne représentons encore qu'un faible volume d'activités.

C'est après une année entière de discussion et de recherche qu'intervient un élément nouveau.

Dès le départ, j'avais invité la Tise à participer à nos travaux. La Tise est cette société polonaise que la Sidi avait créée avec la Bise, banque mise en place dès la chute du régime communiste en vue d'aider la reconversion des chômeurs polonais.

Or, ces initiatives avaient comme promoteur et acteur Karol Sachs avec qui, vous vous en souvenez, nous avons créé le fonds commun de placement «Faim et Développement» et par voie de conséquence la Sidi.

Karol, du fait de ses amitiés avec certains membres de la nouvelle classe politique polonaise, a joué un rôle considérable dans la mise en place de la nouvelle économie polonaise. Conseiller de plusieurs ministres, il avait, en particulier, suivi et accompagné le développement de la Bise devenue aujourd'hui une banque à part entière dans laquelle le Crédit coopératif et dans son sillage, d'autres banques françaises ont investi. Il est l'homme du Crédit coopératif pour la Pologne.

À la Tise, il siège au conseil de surveillance et au même moment, il avait accepté d'être provisoirement président du directoire. C'est donc à ce titre qu'il vient à une réunion de notre groupe de travail. Mais très vite, il apparaît plus comme le représentant du Crédit Coopératif que celui des organismes polonais, même si par sa présence il implique la Tise dans nos travaux.

Cependant, pour préserver la différence entre le Crédit coopératif et la Tise, il est convenu que celui-ci sera représenté par Guy Courtois, directeur du développement, Karol Sachs représentant l'organisation polonaise. Cette présence institutionnelle du Crédit coopératif est importante, car elle apporte la présence d'une banque de plein exercice qui renforce notre représentativité et augmente notre poids. En effet, le groupe du Crédit coopératif est considéré, dans le milieu bancaire français comme une petite manne, mais à notre échelle il a les apparences d'un géant.

Pendant plusieurs mois, nous continuons notre travail et, pour donner une identité et une base juridique à notre projet, nous décidons de constituer une société que faute de mieux nous allons appeler Sefe, c'est-à-dire Solidarité européenne de finances éthiques. L'avantage de ce titre est que ses initiales ont une signification commune dans toutes les langues des membres de notre groupe.

Nous butons toujours sur les moyens à réunir pour réaliser notre projet et les premières estimations des besoins de l'ensemble des membres reste faible. Le groupe ne se sent pas encore en état de présenter un projet financier cohérent et complet à des interlocuteurs européens.

C'est alors que Karol Sachs nous présente un projet personnel qui reprend les principaux points de notre travail et qui, sous le nom de Banque européenne alternative, fédère un fonds de garantie, une société d'investissement et pour faire bonne mesure un produit de placement éthique et solidaire. Il estime que le Crédit coopératif pourrait être le support financier et technique de ce montage.

Le groupe est partagé entre l'intérêt évident de cette proposition, l'inquiétude de savoir si c'est un projet personnel de Karol et s'il représente vraiment un engagement de la banque, la crainte d'une forme d'impérialisme.

Le projet est à la fois intelligent et séduisant, car il offre une perspective réaliste à nos idées. Reste à vérifier qu'il émane bien de la direction du Crédit coopératif et pas seulement de l'imagination fertile de Karol Sachs.

Par ailleurs, il oblige le groupe à se déterminer face à celui-ci et à mettre en œuvre une stratégie de négociation et donc de se constituer en entité.

Sur la proposition de Fabio Salviato, il est décidé de constituer une fédération qui sera le maître-d'œuvre du projet et le partenaire unique du Crédit coopératif. Cette fédération prend le nom de Febea (Fédération européenne de banques éthiques et alternatives) et j'en accepte la présidence pour un an afin de mettre sur les rails cette nouvelle structure.

Ainsi on distingue bien, grâce à ces deux instances, le rôle « politique » de la fédération et de ses membres et le rôle technique du Crédit coopératif.

Au cours d'une de nos réunions à Paris, puis à Gand, Jean-Claude Dettieux, président directeur général du Crédit coopératif vient, en personne, officialiser la proposition présentée par Karol qui devient ainsi une proposition officielle de la banque.

Après d'autres réunions et de longues discussions est enfin signée, entre la Febea et le Crédit coopératif, une convention qui charge ce

dernier de concevoir un fonds de garantie et une société d'investissement.

Une subvention du Gouvernement belge, alors président de l'Union européenne nous a permis de fonctionner et, en s'appuyant sur un des membres belges de la fédération, de commencer à mettre en œuvre notre projet.

Aujourd'hui, le fonds de garantie nommé Garantie mutuelle, géré par le Crédit coopératif est en service. Nous avons reçu l'adhésion de quatre nouveaux membres, un anglais, Charity Bank, filiale d'une très grosse organisation britannique, Charity Aid Foundation, une allemande, Bank für Sozialwirtschaft, une corse, Femu Qui et notre ancien partenaire du début Oïkocredit des Pays-Bas. D'autres candidats se font connaître et j'ai bon espoir que bientôt notre fédération comptera une quinzaine de membres.

La société d'investissement appelée SEFEA a été créée en novembre 2002 . Elle est gérée par la Banca Etica et la Cassa Rurale de Trento qui nous a rejoint. Elle a déjà commencé à fonctionner

Si ces deux outils fonctionnent comme prévu et s'ils correspondent à la demande de ceux pour qui ils ont été créés, il sera alors possible de les faire fusionner et de promouvoir une Banque européenne alternative qui deviendrait la banque des financiers solidaires en Europe. Nous en sommes encore loin. Pour cela il faudrait aussi que les organisations européennes qui s'intéressent à nos projets y investissent suffisamment pour porter nos ressources à un niveau que nos seuls moyens rendent inaccessible.

Alors, et, alors seulement, nous aurons mis en œuvre une institution originale, franchement européenne, nettement solidaire, clairement issue des organisations de base de la finance solidaire. Cette banque, nous la voulons éthique, c'est-à-dire choisissant ses engagements dans un souci de développement durable et de bien public, Nous la voulons aussi solidaire, autrement dit, orientant ses financements vers des initiatives qui concourent à l'intérêt général et particulièrement à celui des personnes et des groupes les moins favorisés. Enfin nous la voulons européenne, ouverte à toutes les expériences qui construisent la rencontre des cultures, des langues, des fraternités. C'est en cela qu'elle sera alternative, non pas, pour constituer une entité en marge de l'économie ou pour réaliser quelque rêve irréaliste, mais pour représenter aux yeux de tous une pratique différente de la finance et montrer que, sans déroger à aucune règle prudentielle de la loi bancaire, il est possible de faire fonctionner un véritable établissement de crédit au bénéfice de la solidarité.

Allons, les utopies peuvent devenir réalités...

UN PROJET MONDIAL

Ne croyez pas qu'à la fin de cet ouvrage, une mégalomanie délirante m'entraîne vers des rivages incertains ou inaccessibles.

Je suis et je reste lucide, du moins, j'essaie. Les expériences auxquelles j'ai participé m'ont enseigné la modestie et le réalisme. Je sais combien la vie chasse les rêveries et démolit les utopies évanescences. Mais, j'ai aussi fait l'expérience de réussites nées de projets fous. Je crois aux utopies réalistes, c'est-à-dire aux utopies nécessaires.

Je ne vous étonnerai donc pas si je vous parle maintenant, et ce sera une belle fin, d'un projet ambitieux, généreux, peut-être même extravagant. Il s'agit, ni plus ni moins, que de mettre en œuvre un système bancaire mondial et solidaire.

L'idée a germé dans le cerveau fertile d'Henri Rouillé d'Orfeuil, mon successeur à Finansol.

Participant au Forum social de Porto Allegre, dans un carrefour consacré à l'économie solidaire, il a constaté la nécessité de faire converger, dans un mouvement réciproque, l'épargne solidaire du Nord et celle du Sud. Partant de l'exemple de la Sidi, mais on pourrait aussi citer Oikocredit, il propose de rassembler les divers mécanismes de collecte et d'usage de ressources à destination des populations défavorisées ou dans le but de financer des projets échappant aux systèmes ordinaires.

L'idée est double : donner à ces initiatives une viabilité et une pérennité indispensable, en liant à un même mouvement de solidarité, des outils financiers différents et, par ailleurs, afficher, face à la mondialisation libérale, une volonté de réussir par des voies nouvelles.

C'est au cours d'une rencontre organisée par Finansol, le *Forum pour un investissement responsable* et une organisation de commerce équitable, le 14 mars 2002 à l'Assemblée nationale que, à la demande d'Henri, j'ai présenté ce projet.

Il s'agit d'imaginer, de concevoir et de réaliser la convergence financière et technique des établissements alternatifs et solidaires de différents pays pour constituer un ou plusieurs instruments financiers de collecte de l'épargne et de crédit. Animés du même esprit de solidarité et de partage, ils réduiraient les distances, favoriseraient les échanges sur un pied d'égalité, offrant ainsi au développement local des milieux défavorisés une alternative efficace et fraternelle au système bancaire courant.

Sur le plan technique, il ne présente pas de difficultés majeures. surtout s'il est possible de trouver un ou plusieurs organismes

bancaires compétents et rompus aux échanges internationaux prêts à servir d'outils techniques, comme nous l'avons vu pour la Febea avec le Crédit coopératif. La grande difficulté sera surtout de persuader les uns et les autres de faire converger, et peut-être fusionner, tout ou partie de leurs activités.

Je connais suffisamment la fierté légitime des créateurs et l'individualisme sourcilleux des associations pour savoir combien il est périlleux de tenter cet essai. Mais je sais aussi leur désir de voir leur action servir au plus grand nombre et offrir un contre-exemple à la foire financière des bourses et des multinationales.

Une réalisation de ce type serait, à ce point de vue, exemplaire, car, elle montrerait clairement qu'une autre utilisation des circuits financiers mondiaux est possible, qu'une conception différente de l'économie et de la finance permet de placer les besoins des hommes au centre du système financier.

Il ne s'agit pas d'un rêve. Tous les éléments existent séparément. Ici et là, en Europe, aux États-Unis, en Afrique, en Asie, en Amérique latine, des organismes locaux ou internationaux sont à l'œuvre. Par les microcrédits, les coopératives d'épargne et de crédit, les fonds de partage, les fonds de placement, les sociétés d'investissement, des femmes et des hommes réalisent déjà de façon fragmentée ce projet.

Les rassembler, en respectant leur identité et leurs pratiques, pour donner à leurs efforts des moyens agrandis, les fédérer en créant avec eux les outils nécessaires au financement de leur développement, à la garantie de leurs prêts et à l'échange des moyens et des expériences est maintenant nécessaire si l'on veut que ce vaste mouvement dont je vous ai entretenu, et dont le monde a besoin pour être un peu solidaire, soit le signe de notre engagement.

Sans doute, faudra-t-il du temps, des années sans doute, mais la pérennité de ce mouvement en dépend. Déjà, on voit, de ci de là, des organismes de microcrédit s'étioler ou se faire annexer par des organismes publics ou même par des banques commerciales. Les réussites suscitent des appétits, les échecs des mépris.

Alors, face à la mondialisation financière du profit, mettons en œuvre la mondialisation de la solidarité financière. C'est possible.

Un pareil instrument trouverait sa place dans les expériences ouvertes pour rechercher des voies nouvelles dans ce domaine. Il s'inscrirait naturellement dans ces efforts pour ne pas laisser aux seuls marchés la place offerte par la mondialisation. Les nouvelles technologies mettent entre nos mains des moyens qui le permettent. Il ne faudrait pas que la frilosité ou l'excès de scrupule nous empêche de tenter cet essai et naturellement de le transformer. Les laissés pour compte dans le monde, ici et ailleurs, ont droit comme chacun à

l'usage de ces outils. Les communications instantanées de l'Internet, la facilité de transférer des fonds d'un bout à l'autre de la planète ne doivent pas servir seulement les intérêts boursiers des gros investisseurs. Elles peuvent aussi aider à réaliser ce grand dessein en mettant en liaison la générosité des uns et l'ingéniosité des autres, en fait, la solidarité de tous.

Que l'épargne solidaire des pays du Nord rejoigne et fructifie celle des pays du Sud, que le savoir-faire des uns s'unisse à l'imagination des autres, que cela joue aussi dans les deux sens et nous aurons là un exemple parfait d'une moderne solidarité. À cet égard, il me semblerait normal pour éviter encore des formes de paternalisme ou de fraternalisme que, sous certaines formes, des ressources du Sud financent des projets des délaissés du Nord.

Aurons-nous l'énergie, le courage et la volonté d'y arriver ? Je le souhaite vivement.

Il y a peu de chance que je sois amené à y jouer un rôle actif. Il me semble plus sage et surtout plus efficace d'en laisser à d'autres l'initiative et la réussite.

Je connais assez ceux qui, aujourd'hui, sont attelés à cette tâche, pour être confiant dans leur détermination et leur succès.

Une note d'Henri Rouillé d'Orfeuil en annexe vous en dira plus.

IL Y A UNE FIN À TOUT

Même, et heureusement, à cet ouvrage. Je le termine dans cette période étrange et inquiétante qui suit les élections présidentielles et législatives françaises. Comme beaucoup, je m'interroge sur les causes et, donc, les conséquences de cette extravagante situation. Que faire ? Comment redonner foi et courage à ceux qui se sentent étrangers à eux-mêmes. À y bien réfléchir, malgré tout, et conscient des limites étroites des initiatives dont je viens de vous parler, ceci me conforte dans l'idée que nous avons là un moyen efficace et plus que jamais actuel pour agir. Qu'en pensez vous ?

Depuis quelque dizaines de pages, j'ai essayé de vous entraîner à ma suite et à celle de beaucoup d'autres, dans ce monde actif et fascinant de l'épargne solidaire et éthique.

Comme je serais heureux si j'avais pu convaincre quelques-uns d'entre vous. Maintenant, vous me connaissez un peu, alors que pour moi, vous restez cet inconnu merveilleux qu'est le lecteur.

Si je vous ai convaincu, je vous passe le flambeau de cet enthousiasme qui m'a poussé à écrire ces pages et à tenter de vous transmettre ma passion pour cette tâche nécessaire.

Vous qui, maintenant, êtes préparés à user de votre argent pour améliorer un peu le monde, vous voyez que c'est possible, donc essentiel.

Je ne vous ferai pas le coup des malheureux qui meurent de faim ou des chômeurs qui attendent votre sollicitude. Eux, comme vous, méritez mieux.

En revanche, je vous transmets ce grand projet que chacun d'entre vous peut porter. Là où vous êtes, dans votre ville ou votre village. Que vous soyez entre cités et rues, entre maïs et blé, entre cour et jardin ou entre béton et bitume, vous pouvez agir.

Par votre épargne, selon que vous l'utilisez intelligemment ou passivement, par vos placements, selon que vous cherchez le bénéfice ou la solidarité, vous pouvez participer ou non à la réalisation de voies nouvelles dans le système mondial.

N'ayez peur ni de l'apparente complexité des mécanismes ni du langage ésotérique des financiers. Vous avez entre vos mains ce qu'il faut pour agir vraiment.

Revenons au début de ma lettre. J'y décrivais les divers moyens d'utiliser intelligemment vos économies. Je vous les rappelle.

Vous pouvez faire des placements éthiques qui, tout en vous procurant des revenus, vous donnent la possibilité de refuser, dans votre portefeuille, toute société qui agit à l'encontre de vos convictions ou au contraire de favoriser celles qui agissent dans le sens de votre éthique et du développement durable. Vous serez socialement responsable de vos placements.

Vous pouvez, faisant un pas supplémentaire dans votre engagement, souscrire à des fonds de partage ou une part de votre revenu sera utilisée pour des créations d'emploi ou des entreprises novatrices et financer ainsi des entreprises « solidaires ».

Allant encore plus loin, il vous est possible d'entrer dans le capital de sociétés coopératives ou non qui agissent directement sur le terrain en finançant des entreprises locales ou novatrices qui ne trouvent pas ailleurs les concours qui leur sont nécessaires. Votre investissement, ici, est bien sûr plus risqué, mais il est aussi plus direct et plus immédiat.

Enfin, par l'adhésion à des clubs d'investissements solidaires vous interviendrez directement dans le financement et donc la vie d'entreprises locales.

Vous avez un large choix. Pour vous aider je joins en annexe la liste des membres de Finansol et celle des produits financiers qui ont reçu son label.

Les adresses des organismes qui sélectionnent les placements socialement responsables ou éthiques figurent aussi dans ces annexes.

Tout est maintenant entre vos mains et les succès de cet ouvrage aussi.

Comme dit Michel Serres : « *Tout projet donne un but au hasard* », j'ajouterai quant à moi ce vers de Paul Valéry : « *Le vent se lève, il faut tenter de vivre.* »

Vivons intensément.

Avec toute ma cordiale amitié,

Jean-Paul Vigier

Plaisir, le 24 juin 2002

Annexe 1.

Intervention de Maria Nowak dans le débat

Le microcrédit est un mouvement international qui permet l'accès au crédit à des millions de personnes ayant besoin de capital pour développer des activités économiques, génératrices de revenu et des micro entreprises, portées par des publics en difficulté. Il a des caractéristiques un peu différentes suivant les continents :

En Asie, il est orienté surtout vers la lutte contre la pauvreté, avec quelques grandes institutions financières ayant des millions de clients et dans certains pays, des réglementations spécifiques.

En Amérique latine il est plus ciblé sur des micro entreprises Une vingtaine d'institutions ayant plusieurs dizaines de milliers de clients bénéficient de réglementations spéciales et ont une rentabilité suffisante pour être financées par des fonds privés

En Afrique, il existe une grande diversité de modèles (coopérative d'épargne-crédit, ONG, banque), des institutions de taille très variable, une réglementation floue et pas de financement privé.

L'expérience la plus proche de la France est celle de l'Europe centrale et orientale dans la mesure où il s'agit de pays industriels où la culture du travail salarié et de l'aide sociale a été encore plus forte que dans les États-providence, puisqu'elle était fondée sur l'interdiction totale, dans certains pays, partielle, dans d'autres, de l'initiative privée.

Ayant eu le privilège, au début des années 1990, dans le cadre de la Banque mondiale de lancer les premiers programmes de microcrédit en Europe centrale, je suis particulièrement heureuse de constater que

le mouvement s'étend rapidement, d'abord parce que nécessité fait loi, ensuite parce que l'aide internationale a soutenu son développement et enfin, parce que les États ont laissé faire.

Il y a actuellement, dans cette région du monde, plus de 200 opérateurs de microcrédit comprenant :

- des associations de microfinance qui regroupent plus de 100 000 clients ;

- des coopératives d'épargne-crédit, qui ont plus de 400 000 clients, avec une activité de prêts qui est surtout orientée sur le crédit à la consommation ;

- des banques de microcrédit qui comptent 35 000 clients ;

- des banques commerciales, qui essaient de s'ouvrir vers des petits prêts et qui touchent 24 000 clients.

Au total un marché de 600 000 clients (200 000, si vous ne comptez pas les coopératives) avec des prêts dont le montant varie de 500 à 20 000 euros, les plus petits étant distribués par les ONG, les plus grands par les banques commerciales.

Ces programmes ont presque tous démarré avec l'appui de l'aide internationale. Un grand nombre d'entre eux couvrent leurs coûts et font désormais appel à des financements de type commercial. Puisque plusieurs pays d'Europe centrale entreront bientôt dans l'Union européenne, on peut rêver que cette expérience diversifiée inspirera les pays de l'Europe de l'Ouest, car il faut reconnaître que faire du microcrédit en France est plus difficile que partout ailleurs dans le monde dans la mesure où la réglementation bancaire ne permet pas d'équilibrer l'équation de base :

Coût de la ressource + coût de gestion + coût du risque = (ou inférieur) intérêts perçus.

En effet, le taux d'intérêt des prêts aux entreprises est bloqué par le taux d'usure à un niveau très bas, largement inférieur à celui des prêts aux particuliers – il est actuellement de 10,35 % pour les prêts à moins de 2 ans – la marge ne permettant pas de couvrir les coûts du petit crédit. À titre d'indication dans d'autres pays, la marge nécessaire pour couvrir les coûts du microcrédit représente un minimum de 15 % au dessus de l'inflation.

Bien évidemment ceux qui travaillent dans le champ de la finance solidaire ont tenté de jouer sur les différents facteurs de l'équation.

Certaines organisations telles la Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais ou la Nef ont tenté de collecter l'épargne militante pour avoir

une ressource bon marché. Mais toute action militante a ses limites et l'extension du système exige une incitation fiscale (comme c'est le cas au Canada) sur laquelle il n'y a pas accord pour le moment. À titre d'exemple, en quatre ans la Caisse solidaire du Nord a collecté 5,8 millions d'euros d'épargne et consenti près de 400 prêts, d'un montant total de 5,5 millions d'euros.

D'autres organisations comme l'Adie ou la Caisse sociale de Bordeaux ont considéré, qu'après tout, le plus urgent était d'ouvrir accès au crédit à ceux qui ne l'ont pas et qui veulent créer leur propre emploi. Elles ont choisi de trouver des ressources financières auprès des banques qui savent très bien collecter l'épargne et de les compléter par des subventions publiques et des « ressources temps » bénévoles pour faire fonctionner le système. Les résultats, sont loin d'être négligeables : en 12 ans le réseau de l'Adie a couvert toutes les régions, s'est implanté dans 86 départements, a octroyé près de 14 000 prêts pour un montant total de 39 millions d'euros, dont 3 500 en 2001, et projette d'en financer 8 000 en 2004. En maîtrisant le risque autour de 7 % il a démontré que les chômeurs étaient des emprunteurs fiables. En externalisant une partie de ce risque ainsi que les surcoûts de gestion et d'accompagnement, il a pu nouer des partenariats bancaires, qui financent 80 % des prêts. Dans le cadre de ces partenariats les banques délèguent l'instruction, l'octroi et le suivi des prêts à l'Adie, mais les décaissent pour être en conformité avec la loi bancaire et en assurent la gestion informatique, le risque étant partagé entre les partenaires. Cette option n'est pas non plus idéale.

À ce stade de développement du crédit solidaire en France, le vrai risque ne vient pas, en fait, des clients mais des financeurs publics (l'État, les collectivités locales et le FSE), qui, dans le cas de l'Adie, couvrent ces surcoûts à travers 600 conventions, très lourdes à gérer, généralement signées en fin d'exercice budgétaire avec un décalage de versement de 6 à 12 mois. En période de croissance, qui dure depuis l'origine de l'association, le besoin de trésorerie pour couvrir ce décalage, le caractère aléatoire des financements publics et leur multiplicité rendent la gestion du crédit solidaire plutôt sportive. Le manque de coordination et l'absence d'évaluation ne garantissent pas, en même temps, la meilleure utilisation des fonds publics. Curieusement les États membres de l'OCDE exigent des procédures d'évaluation très rigoureuses pour les opérations qu'ils mènent dans les pays pauvres, mais ne les appliquent pas chez eux. L'Adie, qui a calé son système de suivi évaluation sur les pratiques internationales, s'en sert pour améliorer ses résultats en matière de productivité, de remboursement et de

survie des entreprises, en espérant que cela intéressera un jour ses financeurs.

Je crois, qu'à ce stade, les pouvoirs publics et les banques ne peuvent pas faire l'économie d'une réflexion globale. Du point de vue des pouvoirs publics et de l'intérêt général, la question est simple : vaut-il mieux dépenser 18 000 euros par an pour un chômeur ou 5 à 10 fois moins pour transformer un assisté en créateur de richesse ? Si la réponse est oui – et c'est la réponse du ministre –, il faut évaluer les programmes qui ont été développés par différents réseaux associatifs, pour en tirer tous les enseignements que l'on peut tirer des expériences menées en vraie grandeur et réfléchir sur les moyens de soutenir leur extension.

Je suis convaincue que cette réflexion, initiée dans cette maison par la mission menée actuellement par l'inspection générale des Finances, aura lieu. Mon vœu est qu'elle ne tarde pas trop : le coût de l'exclusion est lourd pour ceux qui en souffrent et lourd aussi pour la collectivité.

Cette réflexion globale devrait viser à optimiser les différents éléments de l'équation :

- encourager le développement de l'épargne solidaire sans qu'elle devienne simplement de l'épargne subventionnée ;

- réduire le risque et le partager entre différents partenaires pour préserver la responsabilité de chacun, en contre-garantissant une partie par les pouvoirs publics. Une réflexion sur la réforme des fonds de garantie gérés par l'Ides et leur fusion avec FAG est en cours.

- organiser le financement de l'accompagnement, qui correspond à un service public d'insertion, pour libérer le temps des réseaux au profit des créateurs et des projets, en le liant aux résultats obtenus ;

- assouplir le taux d'usure aux entreprises pour permettre aux réseaux et aux banques de financer au moins leurs coûts de gestion : sur un prêt de 3 000 euros à 18 mois, la moyenne des prêts pour l'Adie, le surcoût en valeur absolue est insignifiant pour l'emprunteur mais permet au réseau de devenir autonome et donc d'offrir le service aux clients de façon pérenne.

Dans un pays aussi bancarisé que la France, le système doit, à mon sens, s'appuyer sur les banques et je dois dire que pour ce qui concerne le crédit solidaire mis en place par l'Adie, les banques nous ont beaucoup aidés. C'est grâce au partenariat avec des banques mutualistes et des caisses de crédit municipal, mais aussi à l'appui de

quelques banques commerciales, BNP Paribas ou CIC société bordelaise, que l'Adie a pu se développer, puisqu'elle n'avait pas de fonds propres. Le succès même de ce partenariat avec plus de 50 banques a rendu la gestion du système de plus en plus difficile. Pour le rationaliser et assurer la transparence des coûts, améliorer le service aux créateurs, la Caisse des dépôts et l'AFB nous ont aidés à formuler et faire passer l'amendement à la loi bancaire qui permet aux associations prêtant aux chômeurs et allocataires des minima sociaux d'emprunter pour prêter, en remplaçant 50 back offices par un seul, tout en travaillant, bien évidemment avec les mêmes partenaires bancaires.

Nous leur en sommes très reconnaissants. Mais les meilleurs partenariats sont ceux où chacun trouve son avantage. Je suis convaincue que les banques ont elles aussi intérêt à contribuer au développement du crédit solidaire qui se traduit par une image plus sociale, un apport de clientèle qui n'est pas négligeable et une économie plus dynamique.

En fin de compte, le but n'est pas de cloisonner la finance solidaire et ses clients dans un monde à part, de créer en quelque sorte un substitut aux banques, il est d'en faire un sas d'entrée permettant aux publics en difficulté d'acquiescer une ligne de crédit, de passer d'une économie du don à une économie d'échange. C'est en se banalisant, en intégrant de plein pied le champ de la finance, avec l'appui des pouvoirs publics et des banques que la finance solidaire aura atteint son but.

Annexe 2.
Henri Rouillé d'Orfeuil :
Finance internationale et solidarité :
vers un réseau bancaire mondial et solidaire ?

Des entrepreneurs en quête de crédits

Les processus d'émergence et de maturation d'un projet économique individuel ou collectif sont complexes, diversifiés et spécifiques des cultures où ces processus s'initient. Il s'agit, au fond, d'initiative, de solidarité, de garantie... Autant de « valeurs » qui fondent les sociétés, où qu'elles vivent, et qui caractérisent les liens sociaux qui unissent les personnes et soudent les communautés. De fait, aux quatre coins du monde on observe, issues de traditions anciennes, des pratiques qui s'apparentent à l'épargne ou au crédit moderne. Ces « systèmes » financiers sont fondés sur la solidarité et sur la proximité et ne sont que partiellement monétaires. Les intéressés peuvent améliorer ces pratiques, ces systèmes peuvent être soutenus et renforcés, notamment en étant adossés à des réseaux financiers classiques. Ces actions doivent être discutées au cas par cas.

Restons-en, pour ce qui nous concerne, au cas où l'« entrepreneur », individuel ou collectif, a besoin, pour passer à l'acte d'un appui financier extérieur aux réseaux familiaux ou sociaux auquel il appartient et qu'il peut solliciter selon les coutumes locales. Or, dans la plupart des cas, cet entrepreneur n'aura accès à aucune ressource sinon à un crédit de caractère usuraire qui risque de compromettre la réussite de son projet économique et de le faire travailler pour l'usurier.

Depuis quelques années, on observe sous toutes les latitudes une multiplication des expériences locales d'épargne et de crédit.

En Asie, qui fait figure de pionnier, les expériences de microcrédit sont anciennes et importantes. Il existe aujourd'hui dans certains pays, comme la Grameen Bank au Bangladesh, de grandes institutions financières qui viennent en appui aux expériences locales.

En Amérique latine, on dénombre aussi de nombreuses expériences de microcrédit soutenues par la Banque mondiale ou la Banque inter-américaine, directement ou via des banques nationales de développement, mais on rencontre aussi une bonne vingtaine d'institutions financières qui interviennent déjà à une échelle régionale, voire nationale, et qui s'intéressent au financement de micro-entreprises.

En Afrique, on dénombre aussi de nombreuses expériences de microcrédit, mais la plupart sont directement soutenues par des financements internationaux provenant de projets d'aide publique au développement.

En Europe centrale, on a recensé plus de 200 opérateurs de microcrédit (associations, coopératives d'épargne et de crédit, banques solidaires et même banques commerciales).

Enfin, dans les pays d'Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, des expériences montrent qu'il y a également, pour une partie de la population, en l'occurrence celle qui est exclue des circuits bancaires classiques, une demande de financement pour réaliser des projets de caractère économique. Ainsi, en France, l'Adie a instruit, en 2001, 3 500 prêts demandés par des « personnes en difficulté » pour mettre sur pied des activités économiques ou créer des entreprises.

Ce développement de la microfinance dans les régions ou dans les secteurs de la société que la finance traditionnelle ignore montre que lorsque des solutions financières sont proposées, des entrepreneurs se manifestent en grand nombre. Cette constatation contredit, ou, pour le moins, complète la vision classique de l'assistance et permet de concevoir un développement de caractère économique fondé sur l'initiative et sur la solidarité.

Finance sans solidarité

Où qu'il soit, l'entrepreneur est face à la question de l'accès au crédit et à celle du coût de l'argent. Ce coût s'exprime par l'équation :

Intérêt perçu = Coût de la ressource + Coût de la gestion + Coût du risque.

Les études montrent, et c'est une moyenne dans un système traditionnel non subventionné et non usuraires, que, dans le cas de micro-projets portés par des personnes en difficulté dans des régions mal équipées, l'équation ne peut s'équilibrer que si l'intérêt perçu est au moins de 15 % (hors inflation). Or, on sait que, par exemple, l'activité agricole, même la plus productive, a beaucoup de difficultés à rembourser des crédits de campagne et *a fortiori* d'investissement dont les taux sont supérieurs à 3 ou 4 %. D'autres observations, plus récentes et dans nos pays, nous ont montré que les taux de retour sur investissement demandés par les milieux financiers, et qui précisément tournaient ces dernières années autour de 15 % l'an (inflation faible comprise), ont provoqué des restructurations violentes et la faillite d'entreprises, de régions et de secteurs économiques. Même si l'impossibilité d'accéder au crédit peut condamner toute idée de projet, de tels taux sont risqués et même dangereux pour les entrepreneurs qui nous intéressent ici ; ils risquent non seulement de compromettre la réussite du projet mais également, via les hypothèques prises sur les maigres biens de l'intéressé, de sa famille ou de ses cautions, de précipiter son exclusion économique et sociale et de la rendre définitive... Les entrepreneurs, conscients de ces risques, vont donc en général s'abstenir de prendre la moindre initiative.

La création d'activités économiques, pour être réussie, suppose donc que l'entrepreneur, d'une part, élabore un projet économiquement bon et, d'autre part, puisse accéder à un financement de qualité, c'est-à-dire dont les conditions et notamment le taux d'intérêt sont compatibles avec ce que peut générer le projet lui-même. Pour la qualité du projet, nous sommes amenés à une réflexion sur l'accompagnement du projet, pour la qualité du financement, nous sommes conduits à une réflexion sur le coût de la ressource, celui de la gestion et celui du risque.

Une expérience de finance solidaire dans le champ international

Pour introduire ce chapitre, nous suivrons les premiers pas de la Société d'investissement et de développement international, la Sidi. C'est au début des années 1980 que le CCFD crée avec le Crédit coopératif le fonds commun de placement « Faim et Développement » et qu'il met sur pied la Sidi qui sera bénéficiaire des ressources collectées par le FCP. Avec ces ressources financières, la Sidi va participer à la création ou au renforcement de sociétés financières ou de banques orientées vers la création ou le développement de petites entreprises dans des pays du tiers-monde. Oïkocrédit, créé par le Conseil

mondial des Églises avait mis en place un mécanisme de prêts à partir de fonds collectés par les Églises et faiblement rémunérés. Aujourd'hui, la Sidi participe au capital et à l'appui de 22 établissements solidaires dans 22 pays du Sud. Au travers de ces institutions solidaires, elle participe indirectement à plus de 100 000 prêts qui vont de 76 à 760 et sont contractés par des petits entrepreneurs.

En ce qui concerne la Sidi qui, au départ, intervenait sous forme d'investissement, l'apport de la collecte d'épargne au Nord avait deux rôles : fournir le capital nécessaire et couvrir les coûts de l'accompagnement. C'est sur ce second point que l'apport de ressources « solidaires » est le plus utile, car il permet de ne pas répercuter sur l'emprunteur la totalité des charges liées à cet accompagnement. Cet apport, dans les mêmes conditions donne la possibilité de couvrir les risques de change lorsqu'il n'est pas possible de faire les prêts en monnaie forte (dollar ou euro). Il est arrivé aussi qu'un dépôt soit effectué dans une banque locale en dollar alors que la banque re-prêtait en monnaie locale ; dans ce cas le risque de change, même atténué n'est pas nul.

La Sidi a mis en place un fonds de garantie financé par des congrégations religieuses et géré par la Caisse des dépôts, mais je n'ai pas d'informations précises là dessus.

En Amérique latine, un fonds de garantie a été créé à l'image de Profund. La Sidi en fait partie et la Caisse des dépôts égelement. Je n'ai pas d'informations sur son fonctionnement et son état.

Les premières sociétés financières suscitées ou créées par la Sidi étaient basées sur le principe des trois tiers. Le capital était détenu pour un tiers par la Sidi, un tiers par une ou des banques locales, un tiers par des associations locales qui avaient pour charge d'apporter et d'instruire les dossiers.

Plus tard, la Sidi est entrée dans le capital de banques existantes comme en Ouganda ou a contribué à leur création (Bancosol)

Passer à une autre échelle : vers un «réseau bancaire mondiale et solidaire» ?

Nous avons lancé à Porto Alegre l'idée, bien sûr provocatrice, de créer une «banque mondiale solidaire». Dans notre esprit, il ne s'agit pas de lancer une deuxième banque mondiale ni de créer des institutions nouvelles, sauf si aucune institution ne répond au besoin du montage, mais plutôt de relier les expériences engagées, de les conforter, de leur permettre d'essaimer et de changer d'échelle. Mais avant d'entreprendre un maillage entre une grande pluralité d'acteurs, il convient de tracer le cadre dans lequel les collaborations et les

synergies vont pouvoir jouer. Ce cadre provient de l'articulation de trois composantes : la collecte d'une épargne solidaire ou la mobilisation de fonds publics ou privés, l'intermédiation bancaire dans les pays en développement et l'appui à des expériences locales d'épargne et/ou de crédit. Ces trois composantes permettent à elles trois de relier des épargnants solidaires de nos pays et des entrepreneurs des pays du Sud ou, plus largement, d'organiser un transfert de financement des épargnants ou des contribuables des pays riches vers des activités économiques privées et locales dans des pays en voie de développement. Nous pensons que ces circuits nouveaux peuvent constituer un mécanisme nouveau (et riche de sens) pour le financement du développement.

1. Collecter une épargne solidaire

Comme le montre l'expérience de la Sidi et celle d'Oïkocrédit, nous savons comment procéder à petite échelle. Nous avons commencé à rapprocher certains établissements financiers européens. Déjà, onze établissements financiers européens qui se veulent solidaires ou alternatifs ont créé une fédération destinée à mettre en place des outils financiers communs.

Un fonds de garantie, une société d'investissement sont en cours de réalisation, qui devraient permettre, à terme, de créer une banque européenne alternative avec l'appui des organisations financières européennes.

Nous avons engagé une discussion avec des partenaires canadiens et envisageons d'approcher les banques, notamment coopératives de crédit et mutuelles, qui pourraient participer à un effort de collecte d'une épargne solidaire. Il existe dans quelques pays des expériences comme celle de Finansol en France qui sont déjà en prise sur le secteur financier.

Nous envisageons de lancer un programme international, non pour intégrer des institutions ou des produits financiers solidaires, mais pour mobiliser des épargnants et les inciter à placer leurs épargnes, ou une partie de celles-ci, sur des produits financiers solidaires gérés par les banques membres du « Club ». La création d'un « label » international (à l'image du label Finansol en France) pourrait garantir aux épargnants que l'épargne ainsi placée serait bien utilisée de manière solidaire et servirait à appuyer des initiatives économiques dans les pays du Sud.

2. Renforcer des banques solidaires nationales ou régionales

La carence du réseau bancaire est un lourd handicap pour un développement économique national ou régional. Mais, même si le pays dispose de banques sérieuses et efficace, ce que nous appelons l'« exclusion » bancaire est telle que la quasi-totalité de la population ne pourra jamais bénéficier d'appui financier. Il y a donc lieu de caractériser les établissements financiers susceptibles de s'articuler avec le secteur de la création d'activités économiques, disons, populaires. Dans le contexte des pays en voie de développement, l'intermédiation entre épargnants et entrepreneurs populaires est encore plus complexe et riche de fonctions spécifiques que dans nos pays. Cependant, une bonne partie de ces fonctions doit être externalisée et rapprochée de l'entrepreneur, individuel ou collectif. Au niveau des banques nationales ou régionales, un minimum de fonctions sera conservé, en particulier la gestion de la trésorerie et, en fonction de la loi bancaire locale, l'acte de prêt aux entrepreneurs. Enfin, il sera nécessaire, sauf création de banques de plein exercice de passer par le canal du circuit bancaire pour les transferts d'argent, l'émission de titre ou de produits financiers d'épargne.

Un ou des programmes internationaux d'échange pourront être organisés entre ces banques solidaires et les établissements solidaires d'autres pays du Nord ou du Sud. La constitution d'un réseau international pourra permettre ces échanges, voire la définition d'un programme d'action et de coopération.

3. Soutenir des associations, des mutuelles ou des coopératives locales d'épargne et de crédit

Des dynamiques locales apparaissent dans les différentes régions du monde. Ces dynamiques méritent d'être soutenues par des associations locales et spécialisées. Les formules associatives, mutuelles et coopératives, qui ont fait leur preuve dès le XIX^e siècle dans des contextes d'exclusion sociale aussi tranchés, peuvent donner un excellent cadre juridique à ces dynamiques. D'autant que des caisses locales peuvent se fédérer jusqu'au niveau où il leur devient possible de s'articuler avec un établissement financier ou une banque et, à travers celle-ci, qui peut d'ailleurs elle aussi avoir un statut coopératif, être articulé avec le réseau international des banques solidaires. Un tel réseau associatif ou coopératif peut également bénéficier d'un appui technique local ou international.

Les très nombreuses expériences que nous avons mentionnées au début de cette note font bien partie du monde de la finance solidaire

tout comme les expériences menées dans les pays du Nord. En France, ces expériences et les organisations qui les ont animées se sont dotées d'une plate-forme commune, Finansol.

Ce «rez-de-chaussée» de la finance solidaire, où se trouvent les actions de base, doit être l'objet d'attention particulière. Il constitue le socle de l'objet virtuel que nous avons appelé «Banque mondiale solidaire».

Annexe 3.

Texte officiel émanant des services publics pour définir juridiquement les entreprises solidaires

Les conditions d'éligibilité

Sont considérées comme entreprises solidaires, au sens de l'article L 443-3-1 du code du travail, les entreprises dont les titres de capital s'ils existent, ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé (c'est-à-dire pour les sociétés dont les actions ou certificats d'investissement ne sont pas cotés) et répondent à l'une des deux conditions suivantes :

Première condition : l'entreprise relève a) de l'article L 443-3-1 du code du travail, c'est-à-dire qu'au moins un tiers de ses salariés relèvent d'un ou plusieurs des cas suivants :

- salariés dont les contrats de travail relèvent du programme « nouveaux services emplois jeunes » (article L 322-4-20 du code du travail) ;

- salariés pouvant invoquer une décision les classant en application de l'article L 323-11 du code du travail dans la catégorie correspondant aux handicaps graves ou les déclarant relever soit d'un atelier protégé, soit d'un centre d'aide par le travail. ;

- salariés visés au premier alinéa de l'article L 322-4-2 du code du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RMI, travailleurs handicapés, bénéficiaires de l'ASS, femmes isolées avec charge de famille, bénéficiaires de l'allocation de veuvage, Français

ayant perdu leur emploi à l'étranger, personnes âgées de plus de cinquante ans).

Seconde condition : l'entreprise relève du b) de l'article L 443-3-1 du code du travail, c'est-à-dire qu'elle respecte une condition portant à la fois sur la nature juridique de l'entreprise et à la fois sur le niveau des rémunérations.

Nature juridique de l'entreprise

Il s'agit d'une entreprise (association, coopérative, mutuelle, institution de prévoyance, société...) dont les dirigeants sont élus directement ou indirectement par les salariés, les adhérents ou les sociétaires. Les dirigeants s'entendent au sens des personnes mentionnées au premier alinéa du 1° de l'article 885 0 bis du code général des impôts, c'est-à-dire « soit gérant nommé conformément aux statuts d'une société à responsabilité limitée ou en commandite par actions, soit associé en nom d'une société de personnes, soit président, directeur général, président du conseil de surveillance ou membre du directoire d'une société par actions. »

Niveau de rémunération

– Pour les entreprises comptant de un à dix-neuf salariés, adhérents ou sociétaires : la rémunération annuelle perçue de l'entreprise, à l'exception de remboursements de frais dûment justifiés, par l'un de ceux-ci n'excède pas 48 fois la rémunération mensuelle perçue par un salarié à temps plein sur la base du salaire minimum de croissance.

– Pour les entreprises comptant au moins vingt salariés, adhérents ou sociétaires : la condition économique ci-dessus est satisfaite par 19 salariés, adhérents ou sociétaires sur 20. En aucun cas, la rémunération du ou des salariés, adhérents ou sociétaires concernés ne peut excéder pour un emploi au titre de l'année ou pour un emploi à temps complet, 84 fois la rémunération mensuelle perçue par un salarié à temps plein sur la base du salaire minimum de croissance.

Sont assimilés à ces entreprises les organismes dont l'actif est composé pour au moins 80 % de titres émis par des entreprises solidaires ou les établissements de crédit dont 80 % de l'ensemble des prêts et des investissements sont effectués en faveur des entreprises solidaires (avant dernier alinéa de l'article L443-3-1).

Annexe 4.

Résultats de l'enquête menée par Finansol sur l'épargne solidaire

Finansol a mené une étude sur les chiffres clés des finances solidaires à la fin 2001 à travers les 27 produits labellisés Finansol.

27 produits d'épargne solidaire portent le label Finansol. 18 d'entre eux sont des produits d'investissement solidaire et 9 des produits de partage. Il existe en effet deux types de produits d'épargne solidaire :

– *les produits d'investissement solidaire* : la solidarité se manifeste au niveau des encours, c'est-à-dire de la façon dont est utilisée l'épargne collectée. Pour être solidaire, au moins 10 % des encours doivent être destinés au financement de projets solidaires, le reste étant investi dans des titres socialement responsables non solidaires ;

– *les produits de partage* : la solidarité se manifeste au niveau des revenus, c'est-à-dire qu'une partie de la rentabilité générée par l'épargne est distribuée sous forme de don à des organismes solidaires. Les encours dans ce cas peuvent n'être investis que dans des titres socialement responsables non solidaires. Pour être solidaire, au moins 25 % des revenus doivent être donnés à des organismes solidaires.

À noter : certains produits sont à la fois des produits d'investissement solidaire et des produits de partage !

1. L'encours des produits d'épargne solidaire

L'encours global généré par ces 27 produits d'épargne solidaire est de 260 millions d'euros répartis en 71 % d'encours socialement responsable et 29 % d'encours solidaire. L'encours global a permis de gérer 2 millions d'euros de dons.

L'« Encours global » correspond à la somme de l'« Encours solidaire » et de l'« Encours socialement responsable ».

On appelle « Encours solidaire » la part de l'épargne solidaire investie dans des institutions financières solidaires ou directement dans des projets solidaires favorisant la création de :

- petites entreprises solidaires : création et développement de micro et petites entreprises, coopératives, associations, dans les domaines de l'insertion des personnes et des territoires en difficulté, de l'écologie et de l'environnement, du commerce équitable, de l'innovation sociale ;
- logement social : achat et réhabilitation de logements pour l'hébergement de personnes en grande difficulté ;
- projets de développement Nord Sud : actions d'urgence et de développement, droits de l'homme, humanitaire ;

On appelle « Encours socialement responsable » la part de l'épargne solidaire investie dans des titres (monétaires, obligataires, actions...) émis par des entreprises cotées ou les pouvoirs publics pour lesquels une attention particulière a été portée en termes d'investissement socialement responsable.

2. Les épargnants solidaires et leurs souscriptions

Le nombre d'épargnants solidaires est à cette date de 27 000 personnes (personnes physiques et morales confondues). Parmi eux une large majorité (66 % du nombre total d'épargnants solidaires) souscrit à des produits d'investissement solidaire.

3. Les projets solidaires financés

Cette épargne solidaire a permis pour l'année 2001, de financer 4 500 entreprises en France créant ou maintenant 6 000 emplois, de loger plus de 360 familles en grande difficulté et d'effectuer 150 000 petits prêts dans 30 pays du Sud pour des montants de 100 à 1 000 €.

Annexe 5. Crédal, société coopérative de crédit alternatif

Un placement solidaire pour votre argent

L'intervention financière d'Arcopar SCRL dans Crédal SCRL poursuit trois objectifs principaux : soutenir une activité dont l'impact est important dans le financement de projets créateurs d'emplois, non couverts par les acteurs de financement classiques ; redéployer les activités du Groupe Arco dans les domaines du développement durable et des projets éthiques et sociaux ; enfin, mettre en œuvre des synergies techniques entre l'agence conseil en économie sociale de Crédal et Syneco ASBL, qui poursuivent un but analogue. C'est dans cet esprit qu'une convention a été signée, le 30 janvier dernier, entre Crédal et Arcopar. À cette occasion, nous avons rencontré Jean Legein, président, et Michel Genet, directeur de Crédal.

Crédal est active dans le secteur du crédit alternatif depuis 1986. La société a été constituée dans la foulée de la campagne «Banque Apartheid». À cette époque, plusieurs mouvements et des citoyens ont tenté d'obtenir de leurs banques qu'elles s'engagent à ne plus intervenir en Afrique du Sud. Faute d'une réponse positive du secteur bancaire, la Commission Justice et Paix ASBL et l'Action Vivre Ensemble ASBL ont décidé de constituer une coopérative grâce à laquelle les coopérateurs auraient la maîtrise sur la destination de leur argent. Crédal était né. À l'origine, l'essentiel des fonds émanait de congrégations religieuses sensibilisées par la campagne. Depuis

l'actionnariat s'est élargi et Crédal compte aujourd'hui près de 600 coopérateurs fidèles. Jean Legein distingue deux types de motivation principale dans la décision de placer son argent dans Crédal : « Il y a les militants convaincus qui prennent des parts pour soutenir l'action de Crédal. Et, il y a les personnes qui ont du bien, se posent la question du placement éthique de leur argent et prennent généralement des parts pour un montant plus important. ».

Placement éthique. Le mot est lancé. En quoi, la personne, l'association souhaitant une gestion éthique de son argent a-t-elle cette assurance auprès de Crédal. Pour Michel Genet, les garanties offertes par Crédal à ce souhait sont nombreuses : « Tout d'abord, nos clients, c'est-à-dire les personnes qui bénéficient de nos crédits, sont uniquement des organisations qui poursuivent un but social, de préférence auprès des plus démunis. Ensuite, nous engageons à ce que les fonds placés chez nous soient transformés en crédits solidaires à concurrence de minimum 75 %. Ainsi, en moyenne sur l'exercice 2002, ce taux s'établissait à 92,3 %. L'argent qui nous est confié sert donc bien à financer des projets solidaires. Enfin, nous veillons également à pratiquer une politique de transparence à l'égard de nos coopérateurs. Chaque trimestre, notre bulletin *Crédialogue* les informe sur les crédits octroyés au cours des trois derniers mois. Et, à l'occasion de l'assemblée générale, ils reçoivent un rapport d'activités détaillé. ». L'observateur extérieur est également frappé par la philosophie qui préside à la composition du conseil d'administration (CA) et du conseil consultatif de crédit (CCC). Le premier est constitué d'administrateurs représentants des fondateurs, appelés les garants, et d'administrateurs indépendants. Tous sont choisis pour leurs compétences financières mais aussi pour leurs compétences en matière de gestion ainsi que leur expérience acquise dans une entreprise poursuivant un but social. Le second est composé, à parité, de « financiers » et de « sociaux ». Aux premiers, Crédal demande des compétences financières pointues. Ce sont généralement des cadres d'institutions bancaires, spécialisés dans le domaine du crédit, qui doivent bien entendu s'adapter à des principes différents. Aux seconds, il est demandé de faire état d'une expérience dans une activité à but social. Jean Legein précise le fonctionnement de ces organes : « L'acceptation ou non d'un crédit est proposée par le CCC sur base d'une cote qui tient compte des critères suivants : le caractère social du projet (critère prioritaire), la qualité de la gestion proprement dite, le risque de l'entreprise, la qualité du crédit proprement dit et, enfin, la gestion financière. Le CCC se réunit mensuellement, une semaine avant le CA, qui généralement avalise son analyse. » Vis-à-vis de la clientèle, il ne suffit pas que la procédure d'octroi du crédit soit différente de celle

des banques classiques, encore faut-il que les conditions d'octroi du crédit soient également différentes. Michel Genet n'a aucun doute sur la question : « Beaucoup d'entreprises auxquelles nous accordons un crédit n'auraient pas accès au crédit dans une banque classique ou seraient taxés d'un taux d'intérêt insupportable et de garanties trop lourdes. Nous sommes beaucoup plus inventifs dans les formules de crédit que nous proposons. Ainsi, alors que les banques classiques les refusent, Crédal accepte d'accorder des crédits de montants réduits, dont l'utilité pour les projets modestes est cruciale. Enfin, le crédit s'accompagne d'un suivi avant et après son octroi. Nos clients sont pour nous davantage des partenaires que des clients. Nous leur demandons d'ailleurs de prendre une part coopérative. » Les crédits accordés par Crédal prennent les formes suivantes : crédits de pont, crédits de trésorerie, crédits de fonds de roulement, crédits d'investissement ou hypothécaires. Les clients, bénéficiaires des crédits de Crédal sont des associations qui travaillent dans les secteurs de l'insertion (EFT, OISP, EI), des handicapés (ETA, centres d'hébergement, etc.), de la santé (maisons médicales), de la formation ainsi que des sociétés commerciales, essentiellement coopératives, actives dans les secteurs de la construction, de l'alimentation biologique, etc. Toutes ont en commun de rechercher une finalité sociale et non de profit. En 1996, Crédal a également lancé une activité de micro-crédit à des particuliers qui souhaitent démarrer une activité indépendante mais qui, en raison d'un parcours professionnel difficile, d'une situation d'exclusion, n'ont pas accès au crédit bancaire. Plus récemment, Crédal s'est également lancé dans le capital-risque solidaire, c'est-à-dire la prise de participation dans le capital d'entreprise qui poursuivent un but social. Pour Michel Genet, cette diversification des activités s'inscrit toujours dans les mêmes préoccupations de Crédal : « Le microcrédit est un outil parmi d'autres de lutte contre l'exclusion sociale tandis que le capital-risque solidaire permet de financer des projets nouveaux ou en forte croissance qui souhaitent un partenariat étroit avec Crédal. ».

Propos recueillis par France Glibert

Un exemple d'intervention

SOS Viol est une ASBL dont la valeur ajoutée n'est plus à démontrer dans le domaine de l'aide aux personnes victimes d'un viol. Pourtant, cette reconnaissance sociale ne lui avait pas ouvert, jusqu'il y a peu, la porte de subsides publics structurels, ce qui rendait sa situation financière précaire. Crédal lui a accordé des crédits qui lui ont permis de tenir jusqu'à l'obtention de cette reconnaissance de la part des pouvoirs publics et l'octroi par ces derniers de subsides inscrits dans le cadre d'un programme pluriannuel. Parallèlement, l'accompagnement offert par Crédal a permis à SOS Viol de prendre conscience de l'importance d'intéresser plusieurs fondations privées à son travail et de compléter ainsi ses sources de financement.

Le type de part qui vous convient

Crédal SCRL propose deux types de part : la part des « bâtisseurs », d'une valeur de 100 e, s'adresse aux personnes qui, le moment venu, souhaitent récupérer leur part à sa valeur nominale mais n'attendent pas de dividende annuel. La part des « investisseurs », d'une valeur de 500 e, s'adresse aux personnes qui, le moment venu, souhaitent récupérer leur épargne avec maintien de leur pouvoir d'achat. Pour ce faire, un dividende annuel égal à l'inflation leur est versé et, dans ce cas, Crédal prend à sa charge le précompte mobilier dû sur ce versement.

Pour en savoir davantage, n'hésitez pas à contacter Crédal soit par téléphone (010/48 33 50) soit par e-mail (credal@credal.be) ou encore en complétant le formulaire ci-dessous et en le renvoyant à :

Crédal
Place de l'Université
16 à 1348 Louvain-la-Neuve
Belgique

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Localité

Tél. Mél

Souhaite, sans engagement de ma part,

Que Crédal me contacte par téléphone

Recevoir :

Le dernier rapport d'activités

Les deux derniers trimestriels *Crédialogue*

Une information sur les parts de coopérateurs

Annexe 6. Hefboom

De façon symétrique à la création de Crédal pour la partie francophone a été instituée en Belgique pour la partie neerlandophone une société coopérative de financement : Hefboom.

Hefboom est une entreprise autonome qui soutient la création et le développement d'entreprises solidaires en Flandre et à Bruxelles. L'aide apportée est de diverse nature et Hefboom entend apporter une contribution active à l'éclosion d'une société plus solidaire en général et d'une économie plus solidaire en particulier.

Pour cela, elle offre aux entreprises solidaires des financements, des conseils et une aide à la gestion, et aux épargnants et investisseurs des produits financiers respectueux de certains critères éthiques, qui leur permettent d'investir directement ou indirectement dans des entreprises solidaires.

Hefboom est elle-même gérée et organisée comme une entreprise solidaire, tant sur le plan du fonctionnement et de la structure que de la gestion financière.

Hefboom – financement et conseils

Les entreprises solidaires peuvent s'adresser à Hefboom pour obtenir des financements, des conseils et une assistance à la gestion. Hefboom offre en outre une formule d'audit social à toutes les entreprises soucieuses de l'impact social de leurs activités.

Hefboom finance

L'entreprise peut demander à Hefboom un *crédit d'investissement*, par exemple pour des constructions ou des machines. Un tel crédit s'étend sur plusieurs années.

Si l'entreprise est confrontée avec un déficit de capital à risque, Hefboom peut proposer une *participation*. Celle-ci peut éventuellement être couplée à un mandat de gestion. Un représentant de Hefboom siège alors au sein du conseil d'administration.

Hefboom peut offrir un *crédit-pont* aux entreprises ou organisations en attente de subsides. De par la nature de l'opération, il s'agit d'un crédit à court terme.

Financement sur mesure. L'entreprise a-t-elle des besoins spécifiques – à court ou à long terme – qui ne s'inscrivent dans aucune des catégories précitées ? Dans ce cas, Hefboom conçoit avec elle une formule de financement sur mesure.

Hefboom conseille

Une entreprise a besoin d'une personne de confiance, capable de l'aider à imaginer et à élaborer une solution à un problème donné. Bénéficiant de l'appui d'un large réseau, Hefboom peut apporter des réponses aux questions juridiques et aux problèmes de gestion.

Hefboom peut prêter son concours dans l'élaboration d'un *plan d'entreprise* ou réaliser une *étude de faisabilité*. Les différents aspects du plan sont examinés de manière critique au moyen de schémas, de modèles, de questionnaires et d'autres techniques. Le plan d'entreprise devient ainsi un outil de planification et d'évaluation.

Hefboom peut apporter son aide dans les *décisions stratégiques*. faisant fonction d'interlocuteur lors des travaux préparatoires, elle peut fournir ultérieurement les méthodes nécessaires à une analyse de qualité.

Hefboom possède une longue expérience des entreprises d'insertion. Ces entreprises, qui emploient des chômeurs de longue durée faiblement scolarisés, reçoivent des subsides des pouvoirs publics. Hefboom les aide dans l'élaboration de leur plan d'entreprise et dans l'obtention de leur statut d'entreprise d'insertion. Dans une phase ultérieure, Hefboom leur propose un soutien et un suivi en matière de gestion.

Hefboom est la première organisation flamande capable d'assurer le suivi du processus d'audit social d'une entreprise. Hefboom offre cette possibilité à toute entreprise qui le demande. Ce processus

permet à chaque entreprise de se pencher sur son impact social et sociétal et de réfléchir à son propre comportement sur le plan éthique. L'audit social a pour objectif :














- de mieux comprendre l'identité de l'entreprise ;
- de conférer une voix aux différents partenaires au sein de l'entreprise. Il s'agit de tous les groupes ou personnes qui ont un intérêt dans l'entreprise, qui peuvent exercer une influence sur elle et qui en subissent l'influence ;
- d'établir un rapport sur les résultats sociaux et sociétaux de l'entreprise ;
- d'améliorer ces résultats sociaux et sociétaux au fil des ans.















Hefboom collabore avec les banques Dexia, Mercator et la banque d'épargne VDK. Ces institutions proposent à leurs clients des formules d'épargne et de placement éthiques auxquelles sont liés certains avantages financiers pour Hefboom. Ces produits financiers ont une série de caractéristiques communes :

- les fonds sont réinvestis sur la base de critères éthiques, déterminés en concertation avec Hefboom et contrôlés par Ethibel. Ethibel est un bureau d'études indépendant qui contrôle et certifie notamment l'application correcte des critères éthiques lors de l'exécution de placements ;
- l'institution financière paie une commission à Hefboom, en fonction de l'ampleur des fonds collectés ;
- l'épargnant-investisseur a la possibilité de céder tout ou partie du rendement de son placement à Hefboom.

Annexe 7.

Tableau récapitulatif des produits solidaires

Produits solidaires	Critères de solidarité			Critères financiers			
Nom du produit	Degré de solidarité de l'épargne	Garantie solidaire	Type de produit solidaire	Rendement financier	Liquidité	Sécurité	Support
Actions dans le capital de la société foncière Habitat et Humanisme	★★★		Investissement solidaire	★	★ à ★★	★★ à ★★★	Investissement direct
Assurance vie Habitat et Humanisme	★		Investissement solidaire	★★	★★★★	★★★★	Produit financier et d'assurance
Club Cigale	★★★★		Investissement solidaire	★	★	★	Investissement direct
Codesol	★★ à ★★★★		Partage	★	★★★★	★★★★	Produit bancaire
Compte courant solidaire de la Cofides Nord Sud	★★ à ★★★★		Investissement solidaire	★	★★	★★ à ★★★★	Investissement direct
Compte d'épargne solidaire de la Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais	★★★★		Investissement solidaire	★	★	★★★★	Produit bancaire
Compte de dépôt à terme Nef	★★★★		Investissement solidaire	★ à ★★	★	★★★★	Produit bancaire
Compte épargne insertion	★★★★		Investissement solidaire	★ à ★★	★	★★★★	Produit bancaire
Compte épargne nature	★★★★		Investissement solidaire	★ à ★★	★	★★★★	Produit bancaire
FCP Crédit mutuel France emploi	★★		Partage	★★	★★★★	★★	Produit financier et d'assurance
FCP Épargne solidaire	★★		Partage	★★	★★★★	★★	Produit financier et d'assurance
FCP Épargne solidarité habitat	★		Partage	★	★★★★	★★	Produit financier et d'assurance
FCP Faim et développement	★★		Partage	★★	★ à ★★★★	★ à ★★★★	Produit financier et d'assurance

Produits solidaires	Critères de solidarité			Critères financiers			
Nom du produit	Degré de solidarité de l'épargne	Garantie solidaire	Type de produit solidaire	Rendement financier	Liquidité	Sécurité	Support
FCP Insertion emploi	★		Investissement solidaire	★	★★★★	★	Produit financier et d'assurance
FCP Pacte solidarité logement	★★		Partage	★★	★	★★	Produit financier et d'assurance
FCO Pacte vert tiers-monde	★★		Partage	★★	★★★★	★★	Produit financier et d'assurance
Livret Crédit coopératif – Nef	★★★★		Partage	★	★★	★★★★	Produit bancaire
Livret jeune Solidarité emploi	★★★★		Partage	★★	★★	★★★★	Produit bancaire
Livret solidaire de la Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais	★★★★		Investissement solidaire	★	★★	★★★★	Produit bancaire
Love Money pour l'emploi	★★★★		Investissement solidaire	★	★	★	Investissement direct
Parts sociales dans le capital d'Autonomie et solidarité	★★★★		Investissement solidaire	★	★★	★★ à ★★★★	Investissement direct
Parts sociales dans le capital d'Oïkocrédit	★★★★		Investissement solidaire	★	★★	★★	Investissement direct
Parts sociales dans le capital de Garirgue	★★★★		Investissement solidaire	★	★ à ★★	★★	Investissement direct
Parts sociales dans le capital de la Nef	★★★★		Investissement solidaire	★	★ à ★★	★★	Investissement direct
Parts sociales dans le capital de la Sidi	★★★★		Investissement solidaire	★	★★	★★	Investissement direct
Parts sociales dans le capital d'Initiatives pour une économie solidaire (IES)	★★★★		Investissement solidaire	★	★	★★	Investissement direct
Sicav Euroco solidarité	★★		Partage	★★	★★★★	★	Produit financier et d'assurance

La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) est une fondation de droit suisse, créée en 1982 et présidée par Françoise Astier. Son action et sa réflexion sont centrées sur les liens entre l'accumulation des savoirs et le progrès de l'humanité dans les domaines suivants : environnement et avenir de la planète ; rencontre des cultures ; sciences, techniques et société ; rapports entre État et Société ; agricultures paysannes ; lutte contre l'exclusion sociale ; construction de la paix. Avec des partenaires d'origines très diverses (associations, administrations, entreprises, chercheurs, journalistes...), la FPH anime un débat sur les conditions de production et de mobilisation des connaissances au service de ceux qui y ont le moins accès. Elle suscite des rencontres et des programmes de travail en commun, un système normalisé d'échange d'informations, soutient des travaux de capitalisation d'expérience et publie ou copublie des ouvrages ou des dossiers.

«Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer» est une association constituée selon la loi de 1901, dont l'objectif est d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation et de ses partenaires. Cette association édite des dossiers et des documents de travail et assure leur vente et leur distribution, sur place et par correspondance, ainsi que celle des ouvrages coédités par la Fondation avec des maisons d'édition commerciales.

La collection des «Dossiers pour un débat»

déjà parus :

DD 1. **Pour des agricultures paysannes**, Bertrand Delpeuch, 1989 (existe également en portugais).

DD 3. **Inventions, innovations, transferts** : des chercheurs mènent l'enquête, coordonné par Monique Peyrière, 1989.

DD 5. **Coopérants, volontaires et avatars du modèle missionnaire**, coordonné par François Greslou, 1991.

DD 6. **Les chemins de la paix** : dix défis pour passer de la guerre à la paix et à la démocratie en Éthiopie. L'apport de l'expérience d'autres pays, 1991.

DD 7. **The paths to peace**, même dossier que le précédent, en anglais (existe également en amharique).

DD 12. **Le paysan, l'expert et la nature**, Pierre de Zutter, 1992.

DD 15. **La réhabilitation des quartiers dégradés** : leçons de l'expérience internationale, 1992.

DD 16. **Les Cambodgiens face à eux-mêmes?** Contributions à la construction de la paix au Cambodge, coordonné par Christian Lechervy et Richard Pétris, 1993.

DD 17. **Le capital au risque de la solidarité** : une épargne collective pour la création d'entreprises employant des jeunes et des chômeurs de longue durée, coordonné par Michel Borel, Pascal Percq, Bertrand Verfaillie et Régis Verley, 1993.

DD 19. **Penser l'avenir de la planète** : agir dans la complexité, Pierre Calame, 1993 (existe également en anglais).

DD 20. **Stratégies énergétiques pour un développement durable**, Benjamin Dessus, 1993 (existe également en anglais).

DD 21. **La conversion des industries d'armement**, ou comment réaliser la prophétie de l'épée et de la charrue, Richard Pétris, 1993 (existe également en anglais).

DD 22. **L'argent, la puissance et l'amour** : réflexions sur quelques valeurs occidentales, François Fourquet, 1993 (existe également en anglais).

DD 24. **Marchés financiers** : une vocation trahie?, 1993 (existe également en anglais).

DD 25. **Des paysans qui ont osé** : histoire des mutations de l'agriculture dans une France en modernisation – la révolution silencieuse des années 50, 1993.

DD 28. **L'agriculture paysanne** : des pratiques aux enjeux de société, 1994.

DD 30. **Biodiversité, le fruit convoité** ; l'accès aux ressources génétiques végétales : un enjeu de développement, 1994.

DD 31. **La chance des quartiers**, récits et témoignages d'acteurs du changement social en milieu urbain, présentés par Yves Pedrazzini, Pierre Rossel et Michel Bassand, 1994.

DD 33. **Financements de proximité** : 382 structures locales et nationales pour le financement de la création de petites entreprises en France, coordonné par Erwan Bothorel, 1996 (nouvelle édition revue, corrigée et enrichie).

DD 34. **Cultures entre elles : dynamique ou dynamite?** Vivre en paix dans un monde de diversité, sous la direction de Édith Sizoo et Thierry Verhelst, 1994 (2^e édition 2002).

DD 35. **Des histoires, des savoirs, des hommes : l'expérience est un capital** ; réflexion sur la capitalisation d'expérience, Pierre de Zutter, 1994.

DD 38. **Citadelles de sucre**; l'utilisation industrielle de la canne à sucre au Brésil et en Inde; réflexion sur les difficultés des politiques publiques de valorisation de la biomasse, Pierre Audinet, 1994.

DD 39. **Le Gatt en pratique**; pour mieux comprendre les enjeux de l'Organisation mondiale du commerce, 1994.

DD 40. **Commercer quoi qu'il en coûte?**; politiques commerciales, politiques environnementales au cœur des négociations internationales, coordonné par Agnès Temple et Rémi Mongruel, 1994.

DD 42. **L'État inachevé**; les racines de la violence: le cas de la Colombie, Fernán Gonzalez et Fabio Zambrano, traduit et adapté par Pierre-Yves Guihéneuf, 1995.

DD 43. **Savoirs populaires et développement rural**; quand des communautés d'agriculteurs et des monastères bouddhistes proposent une alternative aux modèles productivistes: l'expérience de Third en Thaïlande, sous la direction de Seri Phongphit, 1995.

DD 44. **La conquête de l'eau**; du recueil à l'usage: comment les sociétés s'approprient l'eau et la partagent, synthèse réalisée par Jean-Paul Gandin, 1995.

DD 45. **Démocratie, passions et frontières**: réinventer l'échelle du politique, Patrick Viveret, 1995, (existe également en anglais).

DD 46. **Regarde comment tu me regardes** (techniques d'animation sociale en vidéo), Yves Langlois, 1995.

DD 48. **Cigales**: des clubs locaux d'épargnants solidaires pour investir autrement, Pascale Dominique Russo et Régis Verley, 1995.

DD 49. **Former pour transformer** (méthodologie d'une démarche de développement multidisciplinaire en Équateur), Anne-Marie Masse-Raimbault et Pierre-Yves Guihéneuf, 1996 (existe également en espagnol).

DD 51. **De la santé animale au développement de l'homme**: leçons de l'expérience de Vétérinaires sans frontières, Jo Dasnière et Michel Bouy, 1996.

DD 52. **Cultiver l'Europe**: éléments de réflexion sur l'avenir de la politique agricole en Europe, Groupe de Bruges, coordonné par Pierre-Yves Guihéneuf, 1996.

DD 53. **Entre le marché et les besoins des hommes**; agriculture et sécurité alimentaire mondiale: quelques éléments sur les débats actuels, Pierre-Yves Guihéneuf et Edgard Pisani, 1996.

DD 54. **Quand l'argent relie les hommes**: l'expérience de la NEF (Nouvelle économie fraternelle) Sophie Pillods, 1996.

DD 55. **Pour entrer dans l'ère de la ville**; texte intégral et illustrations concrètes de la Déclaration de Salvador sur la participation des habitants et l'action publique pour une ville plus humaine, 1996.

DD 56. **Multimédia et communication à usage humain**; vers une maîtrise sociale des autoroutes de l'information (matériaux pour un débat), coordonné par Alain Ihis, 1996.

DD 57. **Des machines pour les autres**; entre le Nord et le Sud: le mouvement des technologies appropriées, Michèle Odeyé-Finzi, Thierry Bérot-Inard, 1996.

DD 59. **Non-violence: éthique et politique** (MAN, Mouvement pour une alternative non-violente), 1996.

DD 60. **Burundi: la paysannerie dans la tourmente**: éléments d'analyse sur les origines du conflit politico-ethnique, Hubert Cochet, 1996.

DD 61. **PAC: pour un changement de cap**; compétitivité, environnement, qualité: les enjeux d'une nouvelle politique agricole commune, Franck Sénéchal, 1996.

DD 62. **Habitat créatif: éloge des faiseurs de ville**; habitants et architectes d'Amérique latine et d'Europe, textes présentés par Y. Pedrazzini, J.-C. Bolay et M. Bassand, 1996.

DD 63. **Algérie: tisser la paix**: Huit défis pour demain; Mémoire de la rencontre «Algérie demain» à Montpellier, 1996.

DD 64. **Une banque des initiatives citoyennes au Liban**; l'Association d'entraide professionnelle AEP, François Azuelos, 1996.

- DD 66. **Financements de proximité**: 458 structures locales et nationales pour le financement de la création de petites entreprises en France, coordonné par Erwan Bothorel et Cyril Rollinde, 4^e éd. 2000.
- DD 67. **Quand l'Afrique posera ses conditions**; négocier la coopération internationale: le cas de la Vallée du fleuve Sénégal, mémoires des journées d'étude de mars 1994 organisées par la Cimade, 1996.
- DD 68. **À la recherche du citoyen perdu**: un combat politique contre la pauvreté et pour la dignité des relations Nord-Sud, Dix ans de campagne de l'association Survie, 1997.
- DD 69. **Le bonheur est dans le pré...**: plaider pour une agriculture solidaire, économe et productive, Jean-Alain Rhessy, 1996.
- DD 70. **Une pédagogie de l'eau**: quand des jeunes des deux rives de la Méditerranée se rencontrent pour apprendre autrement, Marie-Joséphine Grojean, 1997.
- DD 71. **Amérindiens: des traditions pour demain**; onze actions de peuples autochtones d'Amérique latine pour valoriser leur identité culturelle, sous la direction de Geneviève Hérold, 1996.
- DD 72. **Le défi alimentaire mondial**: des enjeux marchands à la gestion du bien public, Jean-Marie Brun, 1996.
- DD 73. **L'usufruit de la terre**: courants spirituels et culturels face aux défis de la sauvegarde de la planète, coordonné par Jean-Pierre Ribaut et Marie-José Del Rey, 1997.
- DD 74. **Organisations paysannes et indigènes en Amérique latine**: mutations et recompositions vers le troisième millénaire, Ethel del Pozo, 1997.
- DD 75. **États désengagés, paysans engagés**: perspectives et nouveaux rôles des organisations paysannes en Afrique et en Amérique latine, compte rendu de l'atelier international de Mèze (France, 20-25 mars 1995), 1997.
- DD 76. **Les médias face à la drogue**: un débat organisé par l'Observatoire géopolitique des drogues, 1997.
- DD 77. **L'honneur des pauvres**: valeurs et stratégies des populations dominées à l'heure de la mondialisation, Noël Cannat, 1997.
- DD 78. **Contrat emploi solidarité**: les paradoxes d'un dispositif; expériences et propositions, Comité d'information et de mobilisation pour l'emploi - CIME, 1997.
- DD 79. **Paroles d'urgence**; de l'intervention-catastrophe à la prévention et au développement: l'expérience d'Action d'urgence internationale, Tom Roberts, 1997.
- DD 80. **Le temps choisi**: un nouvel art de vivre pour partager le travail autrement, François Plassard, 1997.
- DD 81. **La faim cachée**: une réflexion critique sur l'aide alimentaire en France, Christophe Rymarsky, Marie-Cécile Thirion, 1997.
- DD 82. **Quand les habitants gèrent vraiment leur ville**; le budget participatif: l'expérience de Porto Alegre au Brésil, Tarso Genro, Ubiratan de Souza, 1998.
- DD 83. **Aliments transgéniques: des craintes révélatrices**; des scientifiques aux consommateurs, un débat citoyen autour de l'initiative populaire suisse pour la protection génétique, Robert Ali Brac de la Perrière, Arnaud Trollé, 1998 (existe également en allemand).
- DD 84. **Vers une écologie industrielle**: comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle, Suren Erkman, 1998.
- DD 85. **La plume partagée**; des ateliers d'écriture pour adultes: expériences vécues, François Fairon, 1998.
- DD 86. **Désenclaver l'école**; initiatives éducatives pour un monde responsable et solidaire, sous la direction de Christophe Derenne, Anne-Françoise Gailly, Jacques Liesenborghs, 1998.
- DD 88. **Campagnes en mouvement: un siècle d'organisations paysannes en France**, coordonné par Médard Lebot et Denis Pesche, 1998.
- DD 89. **Préserver les sols, source de vie**; proposition d'une « Convention sur l'utilisation durable des sols », projet Tutzing « Écologie du temps », 1998.

DD 90. **Après les feux de paille**; politiques de sécurité alimentaire dans les pays du Sud et mondialisation, Joseph Rocher, 1998

DD 91. **Le piège transgénique**; les mécanismes de décision concernant les organismes génétiquement modifiés sont-ils adaptés et démocratiques?, Arnaud Trollé, 1998.

DD 92. **Des sols et des hommes**; récits authentiques de gestion de la ressource sol, Rabah Lahmar, 1998.

DD 93. **Des goûts et des valeurs**; ce qui préoccupe les habitants de la planète, enquête sur l'unité et la diversité culturelle, Georges Levesque, 1999.

DD 94. **Les défis de la petite entreprise en Afrique**; pour une politique globale d'appui à l'initiative économique: des professionnels africains proposent, Catherine Chaze et Félicité Traoré, 2000.

DD 95. **Pratiques de médiation**; écoles, quartiers, familles, justice: une voie pour gérer les conflits, Non-Violence Actualité, 2000.

DD 96. **Pour un commerce équitable**; expériences et propositions pour un renouvellement des pratiques commerciales entre les pays du Nord et ceux du Sud, Ritimo, Solagral, 1998.

DD 97. **L'eau et la vie**; enjeux, perspectives et visions interculturelles, Marie-France Caïs, Marie-José Del Rey et Jean-Pierre Ribaut, 1999.

DD 98. **Banquiers du futur**; les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe, Benoît Granger/Inaise, 1998.

DD 99. **Insertion et droit à l'identité**; l'expérience d'accompagnement des chômeurs par l'association ALICE, Pascale Dominique Russo, 2000.

DD 100. **Une ville par tous**; nouveaux savoirs et nouveaux métiers urbains; l'expérience de Fortaleza au Brésil, Robert Cabanes, 2000.

DD 101. **Chine et Occident: une relation à réinventer**; parcours historique et leçons de quelques rencontres récentes dans le cadre de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire, Yu Shuo, avec la collaboration de Sabine Jourdain, Christoph Eberhard et Sylvie Gracia (photographies de Alain Kernévez), 2000.

DD 102. **Solidarités nouvelles face au chômage**; tisser des liens pour trouver un emploi: récit d'une expérience citoyenne, Sophie Pillods, 1999.

DD 103. **Plantes transgéniques: une menace pour les paysans du Sud**, Robert Ali Brac de la Perrière, Franck Seuret et Arnaud Trollé, 1999.

DD 104. **Ce que les mots ne disent pas**; quelques pistes pour réduire les malentendus interculturels: la singulière expérience des traductions de la Plate-forme de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire, Édith Sizoo, 2000.

DD 105. **Savoirs du Sud: connaissances scientifiques et pratiques sociales: ce que nous devons aux pays du Sud**, coordonné par le Réseau Réciprocité des Relations Nord-Sud, 1999.

DD 106. **Oser créer: créer des entreprises pour créer des emplois**, Benoît Granger/Synergies, 2000.

DD 107. **Se former à l'interculturel**; expériences et propositions, Odile Albert/CDTM, 2000.

DD 108. **Sciences et démocratie: le couple impossible?**; le rôle de la recherche dans les sociétés capitalistes depuis la Seconde Guerre mondiale: réflexion sur la maîtrise des savoirs, Jacques Mirenowicz, 2000.

DD 109. **Conquérir le travail, libérer le temps**; dépasser les frontières pour réussir les 35 heures, Bernard Husson/CIEDEL, 2000.

DD 110. **Banques et cohésion sociale**; pour un financement de l'économie à l'échelle humaine: la faillite des banques, les réponses des citoyens, Inaise, 2000.

DD 111. **L'arbre et la forêt: du symbolisme culturel... à l'agonie programmée?**, Élisabeth Bourguinat et Jean-Pierre Ribaut, 2000.

DD 112. **Le dialogue des savoirs**; les réseaux associatifs, outils de croisements entre la science et la vie, Georges Thill, avec la collaboration de Alfred Brochard, 2001.

DD 113. **Financer l'agriculture** ; quels systèmes bancaires pour quelles agricultures ?, André Neveu, 2001.

DD 114. **Agricultures d'Europe : la voie suisse**, REDD avec la collaboration de Bertrand Verfaillie, 2001.

DD 115. **Le droit autrement** ; nouvelles pratiques juridiques et pistes pour adapter le droit aux réalités locales contemporaines, Pascale Vincent, Olivier Longin/Ciedel, 2001.

DD 116. **Sols et sociétés** ; regards pluriculturels, rabah Lahmar et Jean-Pierre Ribaut, 2001

DD 117. **Réseaux humains, réseaux électroniques** ; de nouveaux espaces pour l'action collective, dossier coordonné par Valérie Peugeot, Vecam, 2001.

DD 118. **Gouverner les villes avec leurs habitants** ; de Caracas à Dakar : dix ans d'expériences pour favoriser le dialogue démocratique dans la cité, Catherine Foret, 2001.

DD 119. **Quelle paix pour le nouveau siècle ?**, Maison des citoyens du monde/Bernard Vrignon et Agnès Chek, 2001

DD 120. **De la galère à l'entreprise** ; pour de nouvelles formes de financement solidaire : l'expérience de France Active, Claude Alphandéry, 2002.

DD 121. **Finances solidaires** ; guide à l'usage des collectivités territoriales, Finansol/Éficea, dossier coordonné par E. Antonioli, P. Grosso, J. Fournial et C. Rollinde, 2002.

DD 122. **Quand l'entreprise apprend à vivre** ; une expérience inspirée du compagnonnage dans un réseau d'entreprises alternatives et solidaires, Béatrice Barras, Marc Bourgeois, Élisabeth Bourguinat et Michel Lulek, avec la collaboration de Christophe Beau et Étienne Frommelt, 2002.

DD 123. **Commerce international et développement durable** ; voix africaines et plurielles, CITSd, dossier coordonné par Ricardo Meléndez et Christophe Bellmann, 2002.

DD 124. **Les citoyens peuvent-ils changer l'économie** ; collectif « Engagements citoyens dans l'économie » ; actes du colloque tenu à Paris le 24 mars 2002, 2003

DD 125. **Voyager autrement** ; vers un tourisme responsable et solidaire, coordonné par Boris Martin, 2003

DD essai 126. **Mission possible** ; penser l'avenir de la planète, Pierre Calame, réédition 2003

DD 127. **Apprivoiser le temps** ; approche plurielle sur le temps et le développement durable, Fondation pour les générations futures, Joël Van Cauter et Nicolas de Rauglaudre, 2003.

DD essai 128. **La Licorne et le Dragon** ; les malentendus dans la recherche de l'universel, sous la direction de Yue Daiyun et Alain Le Pichon, avec les contributions d'Umberto Eco, Tang Yijie, Alain Rey, Jacques Le Goff, Wang Meng..., 2003.

Vous pouvez vous procurer les ouvrages et les dossiers des Éditions Charles Léopold Mayer, ainsi que les autres publications ou copublications de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) auprès de :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38 rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)
Tél./Fax: 01 48064886

Sur place : du mardi au vendredi : 9h30-12h30 – 14h30-17h30

Par correspondance : d'après commande sur catalogue.

Le catalogue propose environ 300 titres sur les thèmes suivants :

Économie, Solidarité, Emploi

Gouvernance

Relations sciences et société

Agricultures et organisations paysannes

Dialogue interculturel

Communication citoyenne

Construction de la paix

Écologie, environnement, avenir de la planète

Prospective, valeurs, mondialisation

Histoires de vie

Méthodologies pour l'action

Pour obtenir le **catalogue** des éditions et coproductions Charles Léopold Mayer, envoyez vos coordonnées à :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38 rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)



Veillez me faire parvenir le catalogue des éditions et coproductions Charles Léopold Mayer.

Nom Prénom

Société

Adresse

.....

Code postal Ville

Pays

